

SIGLES ET ABBREVIATIONS

A.E.E.G. : Association des élèves et étudiants de Guinée

A.E.F. : Afrique Equatoriale Française

A.N.S. : Archives Nationales du Sénégal

A.O.F. : Afrique Occidentale Française

B.C.A. : Banque de Crédit Agricole

B.A.G. : Bloc Africain de Guinée

B.P.N. : Bureau Politique National

B.C.N.I. : Business Consulting Network International

C.F.A. : Colonie Française d'Afrique

C.C.C. : Comité Consultatif Constitutionnel

C.F.L.N. : Comité Français de Libération Nationale

C.G.C.E. : Comptoir Guinéen du Commerce Extérieur

C.G.C.I. : Comptoir Guinéen du Commerce Intérieur

C.U.B.S. : Comité d'Union de la Basse-Guinée

C.A.T.C. : Confédération Africaine des Travailleurs Chrétiens

C.G.T. : Confédération Générale des Travailleurs

D.S.G. : Démocratie Socialiste de Guinée

F.I.D.E.S. : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social

F.O.M. : France d'Outre-mer

F.S.M. : Fédération Syndicale Mondiale

G.E.C. : Groupes d'Etudes Communistes

I.O.M. : Indépendant d'Outre-mer

I.F.A.N. : Institut Français d'Afrique Noire

I.C.A. : International Cooperation Administration

J.R.D.A. : Jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain

M.S.A. : Mouvement Socialiste Africain

O.C.D.E. : Organisation de Coopération et de Développement Economique

O.N.U. : Organisation des Nations Unies

O.U.A. : Organisation de l'Unité Africaine

P.A.I. : Parti Africain de l'Indépendance

P.C.F. : Parti Communiste Français

P.D.G. : Parti Démocratique de Guinée

P.R.A. : Parti du Regroupement Africain

P.T.T. : Poste Transport et Télécommunication

R.D.A. : Rassemblement Démocratique Africain

R.P.F. : Rassemblement du Peuple Français

R.D.A. : République Démocratique Allemande

R.F.A. : République Fédérale Allemande

S.M.I.G. : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

S.F.I.O. : Section Française de l'International Ouvrière

S.M.D.R. : Servive Moderne de Développement Rural

S.I.P. : Société Indigène de Prévoyance

S.I.A.G. : Société Industrielle Automobile de Grenoble

S.M.P.R. : Société Mutuelle de Production Rurale

S.M.D.R. : Société Mutuelle de Développement Rural

T.O.M. : Territoire d'Outre-Mer

U.G.E.E.G. : Union Générale des Etudiants et des Elèves de Guinée

U.G.T.A.N. : Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire

U.R.R. : Union Républicaine et Résistance

U.R.S.S. : Union des Républiques Socialistes et Soviétiques

U.S.C.G. : Union des Syndicats Confédérés de Guinée

U.S.A.: United States of America

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

INTRODUCTION GENERALE

Le choix d'étudier l'évolution politique en Guinée de 1939 à 1963 n'est pas fortuit. Il se justifie d'abord par le rôle croissant que la Guinée a joué dans la libération de la France pendant la Deuxième Guerre mondiale, ensuite par l'attitude singulière de la Guinée à dire « NON » au général de Gaulle en 1958 qui consacre de surcroît son indépendance. Mais ce choix réside surtout dans un constat:

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, des milliers de guinéens furent recrutés dans toutes les régions et enrôlés dans l'armée française. La Guinée n'a pas seulement participé à l'effort de guerre en envoyant des soldats au front pour libérer la France, elle a aussi mobilisé ses ressources économiques et productives pour nourrir des combattants. Cet apport économique de la Guinée à l'effort de guerre des alliés constitue donc une contribution non négligeable en ressources agricoles et industrielles souvent méconnue.

Si l'on considère l'ensemble des souscriptions soit 125.000.000 de francs environ, on doit admettre que l'effort réalisé par la Guinée est intéressant. Pour sa part, ce pays en a fait le cinquième alors que cette colonie ne figurait pas, à ce moment, parmi les mastodontes de l'économie de l'Afrique Occidentale Française. Donc, on peut dire sans risque de se tromper, que la Guinée est en bonne place dans l'AOF. Ainsi, le succès a répondu aux efforts. Jamais, en effet, de tels résultats n'avaient été enregistrés. Ils sont le fruit d'une volonté « concentrée à l'extrême », d'une tension exceptionnelle et épuisante. Ils n'ont d'ailleurs pas coûté que des efforts, ils ont aussi coûté des sacrifices.

Au demeurant, il n'est pas sans intérêt de connaître le point de vue des nationalistes guinéens sur la façon dont la presse étrangère a jugé leur pays. Tout ce qui concerne les critiques de Sékou Touré, chef de file du PDG, à l'encontre des journalistes français également, notamment leur « incapacité à comprendre » et leur « inaptitude à l'objectivité », vaut d'être médité.

Ce contexte caractérisé par le développement du nationalisme, a favorisé dans les masses la prise de conscience de l'égalité de tous face aux nouvelles conditions créées par la présence française, mais aussi et surtout la détermination de celles-ci, à mettre fin à l'humiliation et à l'exploitation.

L'objectif pour le leader du PDG Sékou Touré était de réhabiliter le peuple guinéen ayant été soumis à l'humiliante domination étrangère et de favoriser son intégration pleine et entière au sein de la société universelle. Il s'agit pour celui-ci, de prouver que « *l'intelligence,*

le courage, la conscience politique et patriotique ne sont l'apanage d'aucun homme ni d'aucun peuple, mais relèvent indistinctement, des capacités, des vertus de tous les peuples quel que soit, par ailleurs leur degré de développement économique et d'évolution technique»¹. Le PDG et le peuple guinéen tout entier restèrent présents sur le grand chantier de la transformation qualitative de la Guinée et pour l'avènement d'un monde de sincère fraternité. Il s'agissait pour la Guinée, après avoir participé activement à la libération de la France et à lui réclamer son indépendance en 1958, de rétablir des relations diplomatiques avec elle en 1963. C'est ce qui explique le fait que notre étude débute en 1939, avec le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, pour prendre fin le 22 mai 1963, date de la signature de l'accord franco-guinéen au Quai d'Orsay, mettant ainsi fin à la longue séparation de la Guinée et des Etats de ce qui fut la communauté franco-africaine.

Ainsi, notre problématique consiste à comprendre comment la Guinée a vécu ces moments, et pourquoi le « NON » l'a largement remporté malgré les manœuvres de l'administration coloniale à déjouer le choix des guinéens. Elle consiste également à comprendre pourquoi parle-t-on tant de l'«expérience guinéenne». La réponse à cette question requiert nécessairement la description de la vie politique de la Guinée de 1939 à 1963, en passant par la contribution du pays à l'effort de guerre, la conquête de l'indépendance en 1958 et les choix politiques du PDG au lendemain du référendum.

Quelles furent les conséquences de la guerre sur la société guinéenne ? Comment se présentait l'état d'esprit des populations pendant la guerre ? Quelles pouvaient être, les réactions d'une population qui, encore sous le poids des contraintes imposées par l'effort de guerre, se voyait accordée de libertés? Quelles relations ont entretenu l'administration et le gouvernement territorial? Quelle fut la situation de la chefferie ? Se sont-elles adaptées aux nouvelles réformes et conditions sociales? Comment s'était déroulée la campagne électorale ainsi que le scrutin du 28 septembre 1958? Quels étaient les principaux leaders et les principales formations politiques qui ont marqué l'histoire de ce pays? Comment leurs idéologies ont-elles été vécues par les différentes couches sociales ? Comment les guinéens vont-ils se servir de l'indépendance ? Que vont-ils construire après cette victoire dans le combat pour l'égalité et le progrès humain ? Telles sont les interrogations qui vont guider notre recherche.

¹ Touré (Ahmed Sékou), « La révolution et l'unité populaire suivi des statuts du Parti Démocratique de Guinée», *Recherches africaines*, octobre-décembre 1963, p.5.

A travers l'étude de l'évolution politique de la Guinée de 1939 à 1963, nous comptons apporter notre modeste contribution à la reconstitution de l'histoire de la Guinée de la Deuxième Guerre mondiale au lendemain des indépendances. Pour ce faire, nous avons consulté des sources diverses et variées, pour remettre la mémoire des événements à jour.

En premier lieu, nous avons dépouillé les archives composant les fonds de l'AOF après 1920. Nous avons consulté les sources iconographiques qui nous ont permis de mieux relater les événements en associant les images au texte descriptif, tout en gardant en mémoire que les photos sont sujettes au libre choix de celui qui les prend. Nous avons également consulté les dossiers d'archives de la (série G) qui fournit des informations substantielles sur les activités des partis politiques, de l'administration et des autres groupes d'opinions qui sont confinés dans les bulletins de renseignements des services de sûreté, les synthèses et les rapports sur la situation politique en Guinée et en AOF.

Nous avons eu recours aux témoignages des Guinéens résidant à Dakar. Nous avons à ce titre interrogé des personnes de toutes les quatre grandes régions du pays. (Basse-Guinée, Haute-Guinée, Moyenne-Guinée et Guinée Forestière). Leurs témoignages sont riches en informations inédites sur cette période. Toutefois, dans la collecte des avis des uns et des autres, nous avons rencontré quelques obstacles dus à plusieurs raisons. D'abord la difficulté à joindre certains acteurs du fait des fonctions qu'ils occupent. Ensuite l'oubli et la méfiance de certains informateurs qui émettent des doutes sur l'information donnée. Ils nous demandent parfois d'arrêter notre dictaphone, sous prétexte que leurs informations pourraient porter préjudice aux relations de la Guinée à tel ou tel autre pays. Notons que nos interlocuteurs ont fait preuve d'esprit d'ouverture et de compréhension pendant les entretiens.

Nous avons complété ces sources orales, pleines de limites par des études et travaux. Nous avons à cet effet, consulté de nombreux ouvrages, des thèses et mémoires qui ont traité la question politique en AOF et en Guinée. Il convient de préciser que de grands chercheurs ont étudié l'histoire et les institutions de ce pays. Nous voulons citer Babacar Fall², Seydou Madani Sy³, Karinkan Doumbouya⁴. Toutefois, il présente le fait qu'il manque d'études systématiques qui prennent en compte notre cadre chronologique.

² Fall (Babacar), « Le travail forcé en Afrique occidentale française: 1900-1946 : cas du Sénégal, de la Guinée et du Soudan », Dakar, Université de Dakar, 1984, 339 p. [Thèse de Doctorat de 3^{em} cycle, Histoire,].

³ Sy (Seydou Madani), « Recherches sur l'exercice du pouvoir politique en Afrique noire : Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali » Dakar, Université de Dakar, 1964, 384 p. [Thèse de doctorat d'Etat, Droit public].

Il importe également de signaler que nous avons complété ces études par des sources imprimées, notamment la presse écrite et quelques publications anonymes qui nous donnent des commentaires chauds. Est-il important de signaler que nous les avons exploités avec un esprit critique puisqu'il s'agit d'un travail scientifique fait de compilation et de croisement des sources d'information ? C'est au terme de l'exploitation de toutes ces ressources que nous avons produit ce document organisé en trois parties et en concordance avec notre thématique et la chronologie.

Dans la première partie, nous avons essayé de présenter l'atmosphère politique en Guinée de 1939 à 1954. Dans cette partie, nous nous sommes intéressés au contexte dans lequel les populations ont vécu pendant la Seconde Guerre mondiale et les avantages accordés aux populations par la Constitution de l'Union française. La deuxième partie nous plonge dans la vie politique du pays à travers la loi-cadre et le référendum, c'est-à-dire de 1956 à 1958. Enfin, la troisième et dernière partie porte sur la politique du PDG après l'indépendance c'est-à-dire de 1958 à 1963. Ici, l'édification du régime et la politique diplomatique du PDG ont retenu notre attention.

⁴ Doumbouya (Karinkan), « Regards croisés sur l'enseignement public en Haute-Guinée 1903-1946 », Dakar, UCAD, 2005, 385 p. [Thèse de doctorat de 3^{em} cycle, Histoire].

PREMIERE PARTIE

ATMOSPHERE POLITIQUE DE LA GUINEE DE 1939 à 1954

CHAPITRE I : Contexte de guerre (1939-1945)

La Seconde Guerre mondiale commence comme un conflit franco-allemand traditionnel, provoqué par la volonté d'Hitler de supprimer les frontières que le traité de Versailles avait imposées à l'Allemagne. 1939-1945. Ses théâtres d'opérations. Europe. Afrique du Nord. Pacifique.

Du côté de l'Afrique française, les colonies africaines se sont mobilisées dans un conflit qui ne les concernait pas directement et ont permis à la France d'enregistrer de grands succès. Ainsi les colonies se sont épuisées pour la victoire française.

C'est pour quoi dans ce premier chapitre, nous nous intéresserons singulièrement au contexte dans lequel les Africains ont vécu dans la deuxième guerre mondiale. Il y sera donc essentiellement question d'étudier l'état d'esprit des populations pendant la guerre et la Constitution de l'Union française.

A/ Etat d'esprit des populations

Dans cette réflexion, nous nous intéresserons singulièrement à l'état d'esprit des populations sous Vichy et sous de Gaulle.

1) Sous Vichy

La Seconde Guerre mondiale découle des initiatives belliqueuses de l'Allemagne nazie et de l'impuissance des démocraties occidentales à juguler la montée des périls. Les accords de Munich (septembre 1938), puis l'occupation de la Bohême et la vassalisation par le Reich de la Slovaquie (mars 1939), ont démantelé le système d'alliances édifié par la diplomatie française ; les autres Etats de la petite entente (Roumanie Yougoslavie) ont pratiquement adopté une attitude de neutralité. La France ne peut compter que sur ses colonies, dont l'éloignement constitue un sérieux obstacle.

Quelles sont les conséquences psychiques de la guerre sur les sociétés indigènes, impliquées à leur insu, dans un conflit, qui ne les concernait pas directement ?

Nous nous focaliserons sur la Guinée qui fait l'objet de notre étude. En effet, depuis le début du conflit, les Guinéens ont fait preuve d'un excellent état d'esprit et d'un parfait loyalisme. Aucun incident grave n'est venu troubler la vie politique du pays-sans doute, l'action des chefs de circonscription a continué à s'employer à surveiller et à déjouer quelques « intrigues » locales, *« mais ces intrigues ne sont jamais dirigées contre notre autorité. Elles*

présentent un caractère strictement local et éphémère »⁵ précise bien le Gouverneur de la Guinée française Félix Giacobbi au début de 1941. A cette époque, la Grande Bretagne se rallia à la France et met toute sa puissance à ses côtés. Et le Commonwealth l'a suivi – l'Afrique du sud avec des réserves. Toutefois, il est important de signaler qu'une intense campagne a été menée par certains dissidents anglais dans le but de saboter l'union franco-anglaise. En ce qui concerne cette propagande anglo-dissidente, celle-ci plus intense et efficace a été accueillie avec indifférence par les populations. Car, à l'occasion des nombreuses manifestations qui se sont déroulées dans les circonscriptions au cours de l'année 1941, les Guinéens de tous les milieux, ont donné des marques de confiance et de sympathie aux autorités coloniales. Par exemple, le 19 octobre 1941, la population de Conakry recevait avec enthousiasme le Haut Commissaire de l'Afrique française accompagné du Haut Commandant supérieur des troupes. Peu de jour après le 20 novembre, c'est au tour du Secrétaire d'Etat l'Amiral Platon, accompagné du Gouverneur Général Boisson qui faisait son entrée dans la ville au milieu des acclamations générales.

Cette situation perdura jusqu'en 1942. A cette date, aucune modification n'est à signaler dans la situation politique du pays pendant les trois premiers trimestres. Toutefois, le déséquilibre s'accroissait entre les besoins de la population en produit de premières nécessités, tant pour la consommation que pour le fonctionnement des organismes de production de les satisfaire. Il fut donc nécessaire de fournir un très gros effort sur le plan économique, et il en résulta un certain détachement des questions politiques pour la majorité de la population européennes. C'est ce qui fit dire, avec une apparence de vérité, que la Guinée était indifférente à la marche des événements.

En réalité, les Européens suivaient avec un intérêt croissant l'évolution de la guerre mondiale dont les conséquences matérielles atteignaient presque tous, en particulier, soit dans leurs affections familiales, soit dans leurs intérêts matériels. Et, ainsi que l'observe en 1942 Horace Grocichia, Gouverneur de la Guinée française (1942-1944), dans le rapport politique annuel, « *si chacun s'efforçait d'alléger les souffrances de ses proches, tous apporteraient largement leurs concours aux œuvres en faveur des victimes de la guerre* »⁶. Et cette communauté de pensée se retrouvait encore dans l'intérêt que l'on apportait à suivre les opérations militaires se déroulant en Russie et en Asie, intérêt qui s'intensifia lorsque l'action des alliés à Madagascar fit apparaître comme devant être l'AOF ou l'Afrique du Nord.

⁵ ANS, 2G 42- 22, Guinée Française, Rapport politique annuel 1942, N°5140, Conakry le 20 octobre 1942.

⁶ *Ibidem*.

La Guinée était considérée comme un point de débarquement probable et les mesures de défense intenses fortifiaient cette opinion, aussi les idées évoluaient – elles peu à peu. C'est dans cette atmosphère que parvient la nouvelle du débarquement des alliés en Afrique du Nord. L'expulsion des armées de l'Axe du sol tunisien, le déroulement favorable des opérations militaires conduites méthodiquement en Méditerranée par les armées alliées, la vigueur de la poussée russe sur le front continental, affermissent, parmi les populations européennes et l'élément indigène évolué l'espoir d'une issue du conflit victorieuse et prochaine. Plus tard en août 1943, E. Berthet, Directeur des Affaires politiques, administratives et sociales fait cette remarque : « *une commission de pensée s'affirme contre l'occupant allemand, et l'on souhaite avec impatience de voir la métropole échapper à l'emprise ennemie* »⁷.

Dans l'ensemble, on peut résumer l'état d'esprit des populations indigènes vis-à-vis des événements extérieurs que nous venons de relater ci-dessus dans les termes suivants :

- La masse indigène ignore ces événements et ne cherche pas à les connaître ;
- Parmi les évolués, quelques éléments suivent les bouleversements mondiaux sans grande compréhension.

Il en résulta une courte période d'incertitude, sinon d'inquiétude qui se transforma en un véritable soulagement lorsque l'AOF se rallia à l'Afrique du Nord. Le plus grand nombre attendait impatientement cette décision. Certains l'a jugèrent même tardive. Mais comme la conséquence immédiate pour la France était la reprise des hostilités contre l'Allemagne, les préoccupations de tous se groupèrent sur les questions relatives à la mobilisation et ses répercussions sur la situation économique. C'est cet effort économique qui fait naître l'espoir qui devait se fortifier de jour en jour, espoir d'une libération prochaine de la France, et de la fin des souffrances qui depuis trois ans accablent les populations des pays occupés.

Ce malaise politique persiste jusqu'en fin 1942 date à laquelle la France entraîna immédiatement l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale française dans la guerre qui, jusqu'à présent n'étaient pas engagées directement dans le conflit. Cette situation plongea l'AOF dans une atmosphère particulière. En Guinée, la situation est confuse Les relations trop voilées et ambiguës de l'action du haut commandement civil et militaire suscitent l'embarras et troublent au même degré les partisans et les adversaires du Régime du général de Gaulle

⁷ ANS, 17G /118-17, Bulletin mensuel de renseignements du 5 juin au 5 juillet 1943, N°2010 A.P. /2, Dakar le 20 août 1943.

qui s'annonce. Les uns trouvent trop lents l'avènement du général de Gaulle qu'ils espèrent depuis si longtemps et ils appréhendent de voir consacrer les lois et les procédés d'un gouvernement insuffisamment aboli. Les autres espèrent un statu quo ou le seul changement serait la reprise des hostilités, le maintien des gens en place semble leur donner raison.

Trop aigu, le malaise, loin de s'améliorer, persiste. C'est que la nomination du général Giraud en décembre 1942 comme Haut Commissaire en Afrique française, ne fait qu'attiser les impatiences des uns tandis que les autres qui croient encore à l'invincibilité de l'Allemagne ne sont pas loin de taxer de folie l'appel aux armes lancé par les partisans du général de Gaulle. Dans certains milieux politiques comme à Dakar, aucune note discordante n'a été décelée dans les commentaires en milieux européens, si l'on excepte une petite minorité demeurée collaborationniste. C'est tout le contraire en Guinée, où on note que le sentiment d'affiliation n'a pas été partagé unanimement. Certains « pro gaullistes » manifestaient un désir de voir l'Amiral d'Arhan abandonner les fonctions de premiers plans qu'il avait assumées. Mais c'est surtout le maintien aux postes de commandement, des anciens serviteurs de Vichy qui nourrit le malaise et l'accentue en faisant craindre aux uns et donnant à penser aux autres qu'au fond rien n'est changé.

Ces derniers maintiendront cette situation jusqu'à l'avènement du général de Gaulle qui, conjugué aux succès militaires enregistrés en Afrique du Nord que l'on devra enfin l'éclaircissement de l'atmosphère. Mais c'est principalement aux succès militaires qu'il faut attribuer l'évolution psychologique des Français de Guinée qui « (...) *ont tous des séjours trop longs, anxieux d'un avenir instable, ils formaient une masse amorphe d'individualistes prudents occupés de soucis domestiques, peu enclins à s'élever au dessus du terre à terre quotidien, et par-dessus tout hostiles à tout changement d'où qu'il vint, qui put perturber leur hébétude* »⁸. Les batailles agissent sur eux comme un levain : il naît une fierté nouvelle. Les Français sont emportés par un souffle victorieux, par l'espoir chaque jour plus proche de voir la France libérée et il ne reste plus, officiellement que quelques obstinés. Tout le reste s'est rallié au général de Gaulle.

Les indigènes quant à eux, leurs réactions en présence des événements continuent de demeurer peu sensibles. On discerne cependant une lassitude engendrée par la pénurie et les hauts prix des articles indispensables à l'habillement et aux travaux agricoles. Par contre, les facilités très larges accordées dans les rapports avec les pays frontaliers sont vivement

⁸ ANS, 2G 43- 19, Guinée Française, Rapport politique annuel 1943, N° 345APA/I, Conakry le 7 octobre 1944.

appréciées. Les relations familiales et d'intérêt économique frontalier avec ces pays marquent un retour à l'activité d'avant les hostilités.

Les événements politiques et militaires retiennent l'attention des évolués qui se montrent généralement favorables aux succès des alliés et à la politique du CFLN. L'attitude des évolués se traduit par une éclosion des sociétés littéraires et artistiques et l'esquisse de création de journaux locaux soulignant les aspirations de jouissance des libertés reconquises de cette catégorie d'autochtones.

Quant aux étrangers à l'image des Libano-syriens, aucune remarque particulière n'est à formuler dans leur comportement psychique. Ces derniers, dont les préoccupations sont d'ordre strictement commercial, restent parfois complètement en dehors des événements. Cette situation perdura jusqu'à l'avènement du général de Gaulle.

2) Sous de Gaulle

En 1943 pendant que la guerre s'accroît sur la France, de Gaulle quitta la France pour Londres. Il y parla à la radio. Il pense que la France existe encore grâce à son empire et que l'Afrique peut et doit jouer un rôle dans la guerre qui n'est pas finie. De Londres, de Gaulle adressa un émouvant appel à l'empire. Ce message entraîna une situation particulière en Guinée.

En effet, les milieux européens et assimilés sont calmes dans l'ensemble. Seules des discussions de « clocher » subsistent dans les centres. Leur cause réelle, à base « d'égoïsme et d'appétits » d'ordre personnel, ne semble pas résister à la constatation des faits. Le *Bulletin Mensuel de la Guinée Française* s'exprime ainsi à ce sujet : « si l'on considère en gros les deux tendances d'hier : gaullistes et sympathisants d'un côté, les antagonistes de l'autre, on observe chez les premiers la satisfaction de voir aux postes de commandement des personnalités qui symbolisent leur idéal et leurs tendances, et chez les autres un soulagement et une approbation devant la mesure, l'absence de sectarisme, le désir d'union que marquent les premières paroles des nouveaux chefs. Les discours prononcés par le Gouverneur Général Cournarie et par le Commissaires aux Colonies Pleven, la politique réfléchie qui est tracée, les consignes données en ce qui concerne les lettres anonymes, ont produit, dans tous les milieux, la meilleure impression. Ils ont été favorablement commentés ».⁹ L'apaisement des esprits qui bénéficie pour une large part, de la concrétisation de l'union faite à Alger est en marche. Les anciens partisans du Régime de Vichy admettent d'eux-mêmes que le CFLN

⁹ ANS, 17G/118-17, *op. cit.*

(Comité Français de Libération Nationale) constitue le meilleur instrument d'union dans la conduite de la guerre et pour la libération de la France.

Parmi la masse de la population indigène, l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle n'a entraîné le moindre remous ni le plus léger signe d'hésitation. « La grande figure du Chef de la France Combattante » était à ce point familier à tous que l'arrivée au gouvernement du général de Gaulle fut considérée, en tous les lieux, comme l'annonciation de la victoire. Du point de vue politique l'autorité et le prestige de la France furent dès ce moment considérablement renforcés parmi les autochtones. C'est cet état d'esprit qui persiste en Guinée jusqu'à la libération totale de la France en 1945.

Dans le même temps en effet, nous assistons à une reprise réconfortante de l'effort collectif pour la Guerre, effort dont la courbe est tracée dans le prochain développement.

B / Participation de la Guinée à l'effort de guerre

Nous allons aborder dans cette étude deux points : l'effort consenti par les populations guinéennes et les résultats de la participation à cet effort de guerre

1) L'effort de guerre

Comme la première guerre mondiale, la période de guerre 1939-1945 va se traduire par une augmentation considérable des charges qui pèsent sur les populations. Il y a cependant des différences : la défaite de 1940, diminuera le poids de recrutement militaire auquel entre temps, on s'était accoutumé. Mais à partir de 1943, il s'ajoute à nouveau à des exigences économiques sans précédent.

Pendant le premier conflit mondial, il y avait eu certes des difficultés d'approvisionnement d'une part, et de l'autre des exigences de fourniture souvent excessives. Lors de la Seconde Guerre mondiale les difficultés sont accrues. De 1940 à 1942, l'AOF, isolée par la fidélité de sa haute administration au Régime de Vichy, doit se passer à peu près complètement des produits importés dont, en vingt ans, l'usage s'est largement répandu. Elle doit suppléer à la carence des importations pour nourrir en riz et en mil les villes et les territoires déficitaires (Sénégal notamment). Quant à la Guinée, avec l'AOF bascule dans le camp des Alliés, sa situation ne s'améliore pas pour autant, au contraire : les approvisionnements alliés qu'on lui accorde, chichement mesurés, ont moins pour objet d'améliorer les conditions de vie que d'élever le « rendement » de l'effort de guerre (envoi de camions, d'essence pour accélérer la collecte et l'acheminement des produits locaux). Le

Comité de l'Empire Français (1942- 1943), puis le Comité de Libération Nationale n'estiment que l'honneur de la France soit lié aux dimensions de son effort matériel dans la guerre.

Les rares contingents de denrées rationnées attribuées à la brousse - sucre, tissu, notamment - sont répartis dans leurs soins. Ils en profitent pour se servir d'abord, eux et leurs entourages, et pour rétribuer des services. Ce qui reste passe au marché noir, à de rares exceptions près. Il faut plus que ne jamais, fournir des produits d'exportations, spécialement ceux dont à besoin la machine de guerre alliée. Il s'agit avant tout, en Guinée, des produits de cueillette, dont la fourniture pèse uniquement sur le paysannat africain. En Guinée maritime et en Guinée Forestière, on exige des tonnes de palmistes. « *Faute de concasseurs mécaniques hommes, femmes et enfants, doivent passer des jours et des jours à briser les noyaux, un à un entre deux pierres* ». ¹⁰ Dans le Fouta-Djallon et les pays malinkés, on ressuscite la cueillette du caoutchouc de lianes, à peu près abandonnée depuis vingt ans. Un « service de caoutchouc » est créé. Les Guinéens ont pendant cette période, participé activement à l'effort demandé. Ils ont produit le tonnage fixé pour le caoutchouc et les arachides.

Mais, pour nourrir les villes, et le Sénégal déficitaire, il faut aussi des produits vivriers. Le commerce, jadis, s'y intéressait peu, et le paysan ne produisait guère que pour lui-même et pour le marché local. On exige maintenant, en plus du reste, des tonnes de mil, de riz, de fonio. Or les moyens de transport sont déficients. Par exemple à Macenta en Moyenne Guinée, la population de cette circonscription est demeurée calme et laborieuse. Elle a fait un gros effort en ce qui concerne la contribution vivrière prévue sur le plan de la production de 1942-1943.

Dans ce chapitre de l'effort consenti par les Guinéens, notons l'augmentation des impôts. Aussi, l'importante croissance prise par le domaine économique dans l'activité de la colonie nécessita-t-elle une immixtion toujours plus étendue de l'administration dans la vie commerciale. Il en résulte un accroissement continu de la somme des attributions de ses représentants (production, rassemblement et évacuation des produits de contrôle du commerce). Il faut encore noter les interventions faites par les Bureaux militaires des cercles : primes de démobilisation, Livret de Caisse d'Épargne, allocations aux familles etc.

Durant donc cette période de la deuxième guerre mondiale, non seulement des milliers de Guinéens furent recrutés dans toutes les régions et enrôlés dans l'armée française, mais, l'administration mit la Guinée à rude épreuve en exigeant des populations la fourniture

¹⁰ Suret-Canale (Jean), « La fin de la chefferie en Guinée », *Journal of African History*, vol VII, 1966, N°3, pp. 472-473.

obligatoire de denrées de toutes sortes : caoutchouc, bois minerais, palmistes, café, peaux, etc. Entre 1940 et 1950, la Guinée fut ainsi un grand producteur d'essence d'orange pour le compte de l'industrie française. La Guinée a aussi mobilisé ses ressources économiques et productives pour nourrir les combattants. Cet apport économique de la Guinée à l'effort de guerre des alliés constitue une contribution non négligeable en ressources agricoles et industrielles, souvent méconnue¹¹.

Cependant cet effort n'était pas facile. Malgré les énormes difficultés qu'a pu rencontrer la Guinée, elle a pu produire des résultats dont elle conservera l'orgueil.

2) Les résultats de l'effort de guerre

Dans cette étude, nous montrerons les résultats fournis par les Guinéens et ceux fournis par les Européens (Français) de Guinée pour libérer la France en guerre depuis 1939.

Signalons toutefois qu'en principe les plus grandes victoires militaires ont toujours été préparées par une mobilisation économique de vaste ampleur. La Guinée par la diversité de ses ressources a été toujours présente à chaque fois que la France, menacée dans sa survie, lui a exprimé ses besoins. L'emprunt africain s'est clôturé à des résultats éloquentes. La Guinée française par exemple a totalisé : 100.644.000 francs. Les résultats fournis par la Guinée française sont éloquentes. Les productions d'arachides, de riz, de fonio, ont largement assuré les besoins de la consommation locale et ont été surtout mises à la disposition de la « métropole » et des alliés. Quant aux fibres de sisal, 200 tonnes ont pu être mises à la disposition des alliés. Et pour la main d'œuvre, non seulement elle a assuré le travail sur tous les chantiers publics et permis la marche des transports mais encore 20.000 navétanes ont été envoyés au Sénégal pour la culture de l'arachide. Enfin, la Guinée contribua pour près de 100 millions de francs au succès de l'emprunt pour la France (73.000.000) de secours national (5.000.000) et de l'aide à l'armée de la résistance (19.000.000)¹². Si l'on considère l'ensemble des souscriptions soit 25.543.000 frs, on doit admettre que l'effort réalisé est intéressant. L'AOF a recueilli 125.000.000 de francs environ, pour sa part, la Guinée en a fait le cinquième alors que cette colonie n'était pas comptée, à ce moment, parmi les plus riches, la crise bananière ayant réduit fortement son commerce général et sa puissance financière. On peut donc dire sans risque de se tromper, que la Guinée est en bonne place en AOF pour l'Emprunt de la Libération National.

¹¹ Castaud (Maurice), « Naissance et évolution du Parti Démocratique de Guinée », *Les centres d'études et de recherches marxistes*, Paris, N°55, 1967, p. 1.

¹² ANS, 2G 43- 19, *op. cit.*

Ainsi le succès a répondu aux efforts. Jamais en effet de tels résultats n'avaient été enregistrés en AOF et en AEF. Aucune colonie ne pouvait dépasser ces résultats car « *ils sont le fruit d'une volonté concentrée à l'extrême, d'une tension exceptionnelle et épuisante* »¹³. En examinant les résultats fournis par la Guinée, on peut dire sans risque de se tromper que ces résultats n'ont pas seulement coûté que des efforts. Ils ont aussi coûté des sacrifices, sacrifices qui ne sauraient empêcher la Guinée de regarder en arrière avec orgueil. Car, malgré un climat politique empreint de malaise, malgré les conditions humaines et économiques difficiles, malgré la pénurie de personnels et des moyens techniques, elle a su par son travail manifester sa foi en la reconnaissance de la Patrie par la mobilisation totale de toutes les énergies civiles disponibles.

Que dire de l'attitude des fonctionnaires et certains citoyens français de la Guinée à l'effort de guerre ? De trop nombreux fonctionnaires et militaires se sont abstenus d'apporter leur souscription. Ainsi que le souligne M. Grillo, « *nous restons en présence du même noyau de réfractaires qu'il s'agisse de participation à des œuvres charitables ou de contribution en vue du redressement national. Mais la constatation la plus navrante réside dans l'attitude du commerce, des banques et en général des principaux tenants du capitalisme colonial. Elle aussi demeure inchangée : elle se traduit par une incurable surdité à tous les appels qui ont pu être lancés, hier comme aujourd'hui, tant par le gouvernement, que par les associations patriotiques et le Comité de la Croix-rouge* »¹⁴. L'état d'esprit qui prévaut dans les milieux dits des « affaires » a trouvé sa dernière application dans la position de totale indifférence adoptée à l'occasion du lancement de l'emprunt de la libération. L'appel du général de Gaulle est demeuré ignoré des directeurs des firmes commerciales et bancaires. Par exemple, sur un total de 263 cadres fonctionnaires devant souscrire à l'emprunt de la libération, 115 seulement ont souscrit. Le reste, soit 148 cadres se sont abstenus.

Cette situation est navrante car le nombre de souscripteurs n'arrive même pas à la moitié du total des fonctionnaires en services et malgré la plus large bonne volonté le reste ne peut être classé dans les exceptions. Faut-il en déduire qu'il existe une survivance profonde de l'esprit de Vichy en Guinée ? C'est certain, beaucoup ont une empreinte telle qu'ils n'admettent pas les actes du gouvernement provisoire de la République. Beaucoup font de l'opposition et ils sont fonctionnaires payés par le gouvernement de la libération. Qu'il s'agisse d'un appel à l'entraide, de secours aux sinistrés de France, de Croix Rouge,

¹³ *Ibidem.*

¹⁴ ANS, 17G/14-1, Atmosphère politique en AOF, 1943- 1945.

d'enfants, ces mêmes fonctionnaires s'abstiennent dans les mêmes conditions que pour un emprunt. L'examen détaillé ménage des surprises. C'est ainsi que si l'on enregistre 33 souscripteurs sur 44 administrateurs des colonies présents en Guinée, 17 seulement sont au dessus de 20.000 frs et forment le coquet total de 680.000 frs et 16 au dessous de 20.000 frs, n'arrivent qu'à 130.000 frs. Il y a net déséquilibre. A titre d'exemple, le commandant de cercle de Mamou a fourni 852.000 francs et presque tous les fonctionnaires du poste ont fourni.

Voici une des raisons qui démontre que le plafond n'a pas été atteint.

Tableau : n° 1

Les militaires	Nombre	souscripteurs	reste
Officiers dans les cadres	39	12	27
Officiers hors cadres	19	6	13
Sous- officiers	83	22	61
Sous- officiers hors cadres	7	1	6

Source: 17G/ 14 - 1 : Souscription des militaires français

Rien que cette situation se suffit à elle- même. Car là également le nombre de souscripteurs n'arrive même pas à la moitié du total des militaires en service et malgré la plus large bonne volonté le reste ne peut être classé dans les exceptions. Ici également, c'est certain qu'il existe une survivance profonde de l'esprit de Vichy en Guinée.

Outre les commerçants, industriels et planteurs français sont compris les versements effectués par la Croix-Rouge, la Mission Catholique de Conakry, le Groupe « Combat », les versements anonymes et les versements effectués par une société de prévoyance indigène. Les planteurs ont fait, dans la majorité leur devoir patriotique. De nombreux commerçants, transporteurs à leur compte ont eux aussi versé sans hésiter. Les agents des grandes sociétés, des grandes industries (sauf ceux de la CFGO, de la SAER et le Directeur des anciens établissements Jules Burke qui eux ont souscrit dans de bonne condition) ont « omis » volontairement d'aider la France. C'est ce que révèle le même document, p. 6 : « *nous savons tous que les sociétés elles-mêmes ne servent pas tous sur place, soit à diverse collecte, soit en souscription d'emprunt se retranchant derrière leur siège social qui doit faire le nécessaire*

*en France. C'est un moyen pratique pour échapper ou faire moyen »*¹⁵. Les sociétés qui ont leurs sièges sociaux à la colonie même telles la SIAG et consort affaire de Bressieux, refuse systématiquement à faire un effort quelconque, soit pour la libération, soit pour les œuvres d'entraide ou Croix- Rouge, soit pour les emprunts.

Conclusion

Depuis le début de la Seconde Guerre mondiale, les Guinéens ont fait preuve d'un excellent état d'esprit et d'un parfait loyalisme à la France. Cette situation perdura jusqu'en 1942 date à laquelle on note un certain malaise qui persistera jusqu'à l'avènement du général de Gaulle. L'arrivée de ce dernier au pouvoir fut considérée, en tous les lieux, comme l'annonce de la victoire.

La période de guerre 1939-1945 fut traduite par une augmentation considérable des charges qui pèsent sur les populations guinéennes. L'effort économique de la Guinée constitue une contribution non négligeable en ressources économiques et industrielles. Quant aux fonctionnaires et citoyens français, beaucoup se sont abstenus d'apporter leur souscription.

Mais alors que la guerre se poursuit, le général prend à Brazzaville en février 1944, des dispositions tendant, non pas à donner la liberté aux colonies, mais à « l'assimilation ». C'est, en fait, cette politique qu'il poursuit sous différents noms et formes après la Seconde Guerre mondiale que nous retracerons dans le prochain chapitre.

¹⁵ *Ibidem.*

Chapitre II : L'Union française et la reconnaissance de la dignité africaine : (1946–1954)

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, la tension créée par l'effort économique imposé pendant la guerre avait créé une atmosphère politique assez lourde. Car, la fin de la guerre a été profondément marquée par des réformes importantes et des changements complets de situation qui donnent à ces moments un caractère véritablement révolutionnaire avec l'avènement de la Constitution de l'Union française. Celle-ci a non seulement permis l'octroi des libertés aux indigènes mais les a aussi permis de connaître l'intensité de la vie politique.

C'est sans doute ce qui nous motive à étudier dans la première partie de ce chapitre, la contribution de l'Union française dans l'évolution politique et sociale des pays dits « coloniaux ». Il y sera donc question d'étudier son cadre juridique qui intègre le code de l'indigénat -caractérisé par le travail forcé et la justice indigène spéciale- et donne un statut aux colonies françaises. Il y sera aussi question d'étudier la naissance des mouvements associatifs et les débuts de la vie politique.

A/ Les droits acquis

Il n'est pas inutile avant de citer rapidement les droits acquis accordés par la Constitution de l'Union française, de présenter brièvement l'Union française.

L'Union française est créée par la Constitution du 27 octobre 1946 dans son titre VIII (fondatrice de la quatrième République) qui modifie le statut des colonies. L'empire colonial français devient l'Union française, toutes les colonies des départements et territoires d'outre-mer. La Constitution met en avant un principe égalitaire en droit. Au terme de l'article 60 de la Constitution du 27 octobre 1946, l'Union française est constituée d'une part par la République française et d'autre part par les territoires et Etats associés.

En effet, l'Union française intégrait sous forme constitutionnelle, l'extension à tous les anciens sujets de la citoyenneté. La « Déclaration des droits » qui lui servait de préambule condamnait explicitement le travail forcé outre-mer. Au-delà des lois Houphouët-Boigny et Lamine Guèye, la Constitution établissait donc l'égalité absolue en droit entre tous les ressortissants français, ex-citoyens et ex-sujet.

1) La liberté politique

Pendant la guerre, les alliés occidentaux, pour obtenir l'appui des peuples coloniaux, avaient laissé entendre que la victoire sur le nazisme amènerait l'accession des colonies à la liberté. Mais alors que la guerre se poursuit, le général de Gaulle prend à Brazzaville en février 1944, des dispositions tendant, non pas à donner la liberté aux colonies, mais à « l'assimilation »¹⁶. C'est, en fait, cette politique qu'il poursuit sous différents noms et formes après la Seconde Guerre mondiale.

C'est ainsi que le 7 août 1944 de Gaulle est conduit à prendre un décret reconnaissant le droit syndical en Afrique, mais aussitôt il en limite l'exercice.

1/ Les syndicats sont contrôlés financièrement chaque année par le Procureur de la République Française.

2/ Les membres de la direction des syndicats doivent parler et lire couramment le français et être au moins titulaire du certificat d'études primaires vu d'un document établissant l'équivalence. Or, en 1950, il n'y a en Guinée, par exemple que 400 titulaires du certificat d'études et un seul licencié en droit¹⁷.

3/ Les responsables du syndicat doivent avoir la qualité de sujet ou de protégé français.

Malgré toutes ces entraves, ce décret va avoir des conséquences très importantes pour le développement du mouvement syndical en Afrique colonisée par la France. Jusqu'en 1944, seuls quelques syndicats, tolérés depuis 1936, existaient au Sénégal. Mais à partir de la fin de l'année 1944, avec l'aide de la CGT française, le mouvement va naître et prendre un sort considérable dans tous les territoires.

Inversement, les partis africains se cherchent et s'affirment au cours de la même période. Parallèlement, une évolution semblable se marque dans le mouvement syndicaliste qui, rattaché aux centrales « métropolitaines » au départ, créa sa propre fédération. Certains chefs comme Sékou Touré, sont à la fois à la tête des deux organisations (mouvement politique et syndical) et épaulent l'une et l'autre. Toutefois, il faut signaler que la CGT a particulièrement aidé à la formation des cadres sur place et en France, facilité l'établissement de liaisons étroites entre le mouvement syndical africain et français.

¹⁶ *Journal d'AEF*, N°35, 3 février 1944, p. 2.

¹⁷ Castaud (Maurice), *op. cit.*, p. 2.

A cette époque les travailleurs salariés ne représentent que 3% de la population en Guinée, et l'essentiel de ces travailleurs sont des fonctionnaires, des cheminots, des postiers, des instituteurs. C'est parmi eux que l'on peut recruter les cadres syndicaux car seuls certains possèdent l'instruction suffisante exigée par la loi. Toutefois, le mouvement syndical et associatif, les activités culturelles et sportives, se développent dans tout le pays et entretiennent une grande ferveur parmi les populations urbaines en particulier. L'action syndicale est allée en se développant à Conakry : réunion des syndicats existant déjà¹⁸, fondation de nouveaux syndicats (celui des infirmiers et infirmières de l'AMI du cadre local de Guinée).

Dès 1945, une grève organisée par la CGT naissante en Afrique entraîne les travailleurs de la Fonction Publique de Guinée à lutter durant un mois pour une réforme. Mais comme n'y a pas de grandes entreprises ou plantations appartenant à des Africains, les revendications des travailleurs se heurtent à l'opposition des patrons français du secteur privé de l'administration française dans le secteur public. Très rapidement ainsi, la lutte contre le patronat devient en même temps une lutte contre le colonialisme, ce qui va permettre d'unir les couches essentielles de la population dans le combat commun.

L'Eglise catholique, dont l'influence est réduite principalement aux Européens et à une partie des populations de la Région forestière où la pénétration musulmane a été faible, participe au lancement de la Confédération Africaine des Travailleurs Catholiques (CATC) avec à sa tête David Soumah, ennemi acharné du Parti Démocratique de Guinée (PDG).

2) La liberté du travail

Dès la fin du XIXe siècle, les Français commencent la construction de routes, chemins de fer, ports, écoles etc. en instituant un système de « travail forcé » et « d'indigénat ». Plusieurs documents d'archives nous montrent que des hommes étaient arrachés à leurs familles et à leurs activités sur ordre de l'administration coloniale. Parmi ces documents nous avons le rapport présenté par le Gouverneur Latrille à la Conférence de Brazzaville le 8 janvier 1944. Il stipule : « *J'ai souvent interrogé des manœuvres pour savoir s'ils connaissent leurs conditions d'embauche ; tous m'ont fait, chaque fois, des réponses ultra-*

¹⁸ Outre la CGT, il y a le syndicat de la police indigène ; celui-ci également a pour objectif de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs de la police. Cependant, son organisation est différente de celui de l'AMI car il regroupe en son sein les Indigènes et les Européens.

fantaisistes, exagérant, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre »¹⁹. Il poursuit « *Je m'en voudrai d'autres preuves que cette circulaire locale qui prescrivait aux inspecteurs de ne dire en aucun cas aux manœuvres qu'ils avaient droit à ceci ou à cela, mais qu'ils ne devaient pas quitter les chantiers sans dire aux manœuvres que leur devoir était d'obéir* »²⁰.

Ces classes sont bafouées au même titre que les modes de recrutement qui ne prennent point en compte la dignité humaine et les choix de l'homme. Les travailleurs indigènes arrivent donc sur le chantier ou sur la plantation. Ils étaient envoyés dans les chantiers pour une durée déterminée. Beaucoup y mouraient ou revenaient mourants. Bâ Mahmoud constatait qu'un de ces chantiers, appelé Kakoulima, était particulièrement redouté dans tout le pays pour la cruauté du régime que les forçats y subissaient. « *Yo Allah dandan kakoulima ! (Que Dieu me préserve de kakoulima)* »²¹ chantaient les chroniqueurs de l'époque selon lui.

Le travail forcé donna à la Guinée les principaux axes routiers qu'elle possède au prix de beaucoup de sueur et de sang. Aussi ce qu'il faut souligner, c'est que : le portage apparu comme première forme de travail forcé, des produits et des administrateurs d'un village à l'autre, était assuré jusqu'en 1945 par des porteurs enrôlés de force. En effet, il est vrai que le personnel de commandement s'est employé à secouer l'apathie des retardataires, à supplier à la différence des chefs indigènes, là où leur autorité était insuffisante. Et cependant, l'effort demandé a été important, puisque le manque de moyens de transport et de matériel a imposé le retour au portage en 1941. essayons de comprendre les conditions dans lesquelles ils étaient employés.

Les textes prévoient minutieusement la composition de la ration allouée aux travailleurs indigènes. C'est une sage précaution, mais elle est bien loin d'arriver au but proposé. L'employeur européen, lorsqu'il est désireux d'échapper à ses obligations, se contente d'aller, au dernier moment, trouver l'administrateur local et de lui demander les denrées nécessaires à la nourriture de ses manœuvres. L'employeur se procure ainsi un abri facile pour excuser une insuffisance éventuelle du ratio et met sur le compte de l'administration tous les frais d'achat qui devraient lui incomber. En fait, il n'y a que de très rares cas que nous avons rencontrés dans nos recherches où les conditions alimentaires

¹⁹ ANS, 17G/186- 100, Conférence de Brazzaville, Etudes préparées par la Direction des Affaires politiques, administratives et sociales, janvier-février 1944.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ Bâ (Mahmoud), *Construire la Guinée après Sékou Touré*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 14.

prévues par les contrats étaient réellement respectées. Or, nous ne devons pas oublier que les ratios ainsi prescrits sont celles qui sont prévues comme quantité minimum.

Effectivement cette ratio bien que non conforme à celle que prescrit le règlement du travail, et bien qu'absolument insuffisante à la récupération des forces dépensées, pouvait encore faire illusion. Cependant, les hommes restaient strictement à jeun les deux ou trois derniers jours de la semaine. La plupart, malgré les coups distribués, se révélaient incapable d'assurer leur travail. Beaucoup tombaient d'épuisement.

Voici un exemple. Il y en a d'autres. Les conditions de logement ne sont pas moins lamentables ; à part de rares exceptions, nous sommes tombés sur quelques photos prises en 1936 en Haute-Guinée, où on ne voit partout que des cabanes en terre crue, détériorées.

Le volet médical n'est pas en reste. En effet, sauf épidémie ou accident grave, le médecin n'est jamais appelé et les malades ne sont évacués que par occasion. Lorsqu'un malade est hospitalisé par le docteur, ce qui doit entraîner quelques frais pour l'employeur, cela provoque souvent des protestations de la part de l'employeur auprès du médecin de l'AMI. A ce titre, Latrille nous apprend qu' « *on a vu des employeurs refuser de payer les frais d'hospitalisation de leurs manœuvres sous le prétexte qu'eux, exploitants, n'avaient pas demandé cette hospitalisation* »²².

Enfin arrivent les salaires. Là encore, la protection n'est pas véritablement efficace. En fait, l'employeur reste libre de supprimer le paiement d'un nombre indéterminé sous les prétextes les plus divers : arrivée en retard, mauvais rendement, absence de quelques minutes, etc.²³ Une partie du salaire est réservée et payée en fin de contrat à titre de pécule. Bien entendu, les retenues de salaires correspondent à des retenues de pécules. Il y a plus : les erreurs, presque toujours aux dépenses des manœuvres, abondent dans les états de pécules. On voit également des employeurs refuser les paiements de ces sommes dues sous prétexte de difficultés financières²⁴. Parlerons-nous des retenues de salaires pour cause de maladie, de retard dans le service ou pour non accomplissement définitif du travail assigné et bien au-dessus des forces de ces faméliques ? Le régime du travail forcé en Guinée se résume donc ainsi.

²² *Ibidem.*

²³ Nous précisons là qu'il s'agit là de retenues faites sans contrôle et au profit de l'employeur.

²⁴ En Côte d'Ivoire, une société n'a versé plusieurs millions de francs de pécules à des travailleurs que trois ans après la libération de ces engagés et après l'ouverture des poursuites judiciaires.

Le travail forcé avec son triste cortège de bas de salaire, de services, de paucinalité, d'exode vers les villes ou ce qui est pire vers les colonies étrangères, crée entre ce qu'il est convenu d'appeler colonisés et colonisateurs un fossé qui va grandissant et que certains administrateurs français, il faut le dire veulent arrêter pour sauver l'Union française. Mais déjà à travers divers indices, apparaissent une évolution vers la suppression du travail forcé dans les colonies.

La conférence africaine française de Brazzaville de 1944 permit l'annonce d'importants changements dans la politique de la France dans les territoires d'outre-mer. A la suite du rapport du Gouverneur de la Côte d'Ivoire André Latrille, sur la question de la main-d'œuvre, la conférence recommande « un retour progressif au libre marché du travail par la suppression en cinq ans, des recrutements par voie de force ».

Sous l'impulsion des parlementaires africains, l'Assemblée fit voter une série de lois et de décrets pour mettre fin à un tel régime. Les décrets du 22 décembre 1945 et 20 février 1946 abolirent le système de pénalité administrative dit de « l'indigénat » ; la loi n° 46-645 du 11 avril 1946 rapportée par le député Félix Houphouët-Boigny supprima le travail forcé.

3) Droit à la citoyenneté

La colonisation française a été, en règle générale, portée vers l'indigène. Mais, ce sentiment juste n'a pas toujours été appliqué avec logique. Ainsi, le décret du 23 juillet 1937, relatif aux conditions d'accession des indigènes de l'AOF à la qualité de citoyen français, prévoit deux modes d'accessions : l'accession facultative où les requêtes présentées pour l'accession à la citoyenneté ont été en grosse majorité motivées par des services rendus dans les administrations publiques, et l'accession de plein droit qui suppose que le postulant soit titulaire de la légion d'honneur ; de certains titres : diplômes, prix ou médaille d'Etat, etc. ; officier indigène retraité, officier en activité de services sorti d'une école militaire française, et sous-officier retraité titulaire ; et enfin sujet indigène ayant épousé une citoyenne française.

Par application des dispositions de la loi du 22 septembre 1916, les natifs et descendants de natifs des « communes de plein exercice » du Sénégal sont « citoyen français ». On ne leur demande ni d'être instruit, ni d'être détachés de leurs institutions coutumières, ni d'avoir renoncé à leur statut personnel. Il suffit à un individu de naître à Dakar, à Saint-Louis, à Gorée ou à Rufisque, ou de prouver qu'un de ses ascendants y est né, pour être reconnu apte à exercer tous les droits du Français d'origine européenne.

Par ailleurs, il semble important de revenir sur le privilège accordé aux « originaires ». Il est toutefois indispensable à notre avis de mieux voir le rendement de ces quatre communes de plein exercice du Sénégal. Les Sénégalais de souche Dakaroise, Rufisque, Goréenne ou Saint-Louisienne ne conserveraient leur place dans la grande communauté française, à l'instar des originaires des vieilles colonies. Mais les autres « natifs » et surtout leurs descendants devraient être replacés dans leur droit commun. Nous considérons que ceci était absolument illogique.

La qualité de citoyen est pour les indigènes un privilège d'ordre géographique. Pour être électeur, il suffit d'être né dans une des quatre communes. Ces conditions sont insuffisantes et injustes. Nous avons aussi remarqué que nombreuses sont les familles habitant hors des quatre communes dont les femmes viennent accoucher dans une de ces communes dans le seul but de procurer à leurs enfants la citoyenneté française et leur permettre de faire souche de citoyen. Evidemment, tout comme le régime du travail forcé, différents indices montraient une évolution vers l'extension de la citoyenneté française.

Déjà, le 10 décembre 1945, à la dernière session du conseil du gouvernement de l'AOF, le Gouverneur Général Cournarie se contentait de promettre la citoyenneté française aux élèves des grandes écoles africaines et aux titulaires de certains diplômes « métropolitains ». Il faut attendre la loi 46-940 du 7 mai 1946, dont l'initiateur et le rapporteur fut le député noir sénégalais Lamine Guèye, pour voir l'extension de la citoyenneté à tous les ressortissants français. Ainsi, la loi de Félix Houphouët-Boigny sur la liberté du travail, trouve son complément politique dans le vote de la loi du 7 mai 1946, dite « loi Lamine Guèye ». Cette loi faisait de tous les anciens « sujets », des citoyens français, sans mettre en cause le statut civil personnel des intéressés (coraniques ou coutumiers)²⁵. D'avril à juin, les deux clés de voûte juridiques du régime colonial sautèrent. C'est pourquoi Babacar Fall trouvait que « *la loi du 7 mai 1946 rapportée par Lamine Guèye proclamant l'extension de la citoyenneté française à tous les habitants des territoires d'Outre-mer compléta les mesures sur la liberté du travail. Cet arsenal de loi était un important jalon dans la nouvelle orientation de la politique coloniale qui tentait ainsi de s'adapter aux nouvelles*

²⁵ Dans le passé la « naturalisation des sujets leur imposait l'obligation de se conformer aux règles du code civil. Seuls les originaires des quatre communes du Sénégal avaient le privilège d'être citoyens tout en conservant leur statut civil coutumier (avec en particulier la faculté d'être polygame).

tendances dans l'évolution engendrée par la situation mondiale au lendemain de la guerre de 1939–1945 »²⁶.

En Guinée, cette loi crée deux types de citoyens : ceux de droits personnels (citoyens français) et ceux de droit coutumier, anciens sujets français. En bref, les « évolués » – entendez ceux qui sont plus ou moins intégrés – et les « coutumiers ». Dans tous les cas, les Africains ne profitent que parcimonieusement des avantages accordés par la Constitution de 1946. Mais celle-ci n'a pas seulement permis l'octroi des libertés politiques aux indigènes, elle a également permis à ces derniers de connaître leurs premières formations politiques.

B/ Naissance des mouvements associatifs

Dans cette réflexion de ce dernier chapitre, nous nous intéresserons à la création des premières formations politiques en Guinée. Il y sera donc question de voir la naissance et l'évolution des partis politiques africains et « métropolitains », sans oublier les associations ethniques.

1) Les associations ethniques

Les éléments africains évolués étaient groupés en association à caractère ethnique, dont les principales étaient l'Amicale Gilbert Vieillard, pour les Foulah, l'Union du Mandé pour les Malinké, l'Union de la Basse Guinée, l'Union Forestière pour les originaires des cinq cercles de la Région forestière²⁷ auxquels s'ajoutent le Comité de Rénovation de la Basse Guinée en Guinée maritime, l'Union des Insulaires, originaires des îles du Laos, l'Union des Métis et tant d'autres²⁸.

Ces associations revêtaient surtout la forme de sociétés de secours mutuels. Ces mouvements ethniques étaient bien plus des comités électoraux que des mouvements politiques de lutte car après l'échec ou la victoire électorale, toute activité politique y cessait. D'ailleurs, Sékou Touré présentait ces groupements en ces termes : « *En général ces mouvements pour assise sociale que des intellectuels, en majorité de fonctionnaires plus préoccupés d'améliorer leur situation personnelle que de prêter leur concours aux larges couches de la population, notamment, aux paysans. Leur action était donc d'autant plus*

²⁶ Fall (Babacar), *op. cit.*, p. 270.

²⁷ Il s'agit des cercles de Kissidougou, Gueckedou, Macenta et N'zérékoré. Cette association groupe les ressortissants des ethnies de la Région forestière qui sont Kissi, Toma, Guerzé.

²⁸ Il s'agit du « foyer sénégalais » pour les sénégalais, de « l'union du Bénin » pour les Dahoméens et les Togolais et de « l'Amicale des Métis » pour les Métis.

fluctuante que leurs ambitions ne pouvaient être satisfaites en dehors de la complicité ou de la bienveillance des autorités administratives ». ²⁹ Ces amicales faisaient reconnaître la solidarité traditionnelle entre gens de même origine, particulièrement indispensable pour leur survie. A l'ouverture des premières échéances politiques, elles « *serviront de tremplin électorale dont les dirigeants iront faire soutenir leur candidature pour leurs compatriotes demeurés au pays* » ³⁰.

Mais nous devons signaler toutefois que les activités de tous ces mouvements avaient des fondements irrationnels tels que l'ethnie, la race, la religion et qu'ils n'avaient aucun programme économique, politique et social cohérent. Il existait, par ailleurs, de nombreux mouvements de jeunes qui avaient été créés pendant la guerre : Jeunesse du Foutah, Jeunesse Malinké, Jeunesse de l'Union des Toucouleurs, et d'autres encore. Tous les pays africains créent des mouvements semblables. En 1945, il existait donc une pluralité de partis en Guinée ³¹. Il s'agit de l'Amicale Gilbert Vieillard qui groupait l'ensemble des ressortissants de la moyenne Guinée (en majorité peulhs), l'Union du Mandé créée par les Malinkés, l'Union Forestière qui groupe les éléments africains évolués originaires des cinq cercles de la région Forestière, Union de la Basse-Guinée qui se propose de grouper, sans distinction d'opinions, les originaires de la Basse-Guinée, Union Franco-Guinéenne visant à grouper tous les éléments sains, Blancs et Noirs, s'intéressant au bien-être de l'humanité et en particulier aux problèmes de l'Union française et de la Guinée notamment, le Comité de Rénovation de la Basse-Guinée qui est la nouvelle appellation du groupement provenant de la fusion de l'Union Forestière et de l'Amicale Gilbert Vieillard, et enfin le Comité d'Entente Guinéenne, créé le 1^{er} juillet 1949 pour unifier l'action des quatre groupements ethniques du Territoire : Union du Mandé, Amicale Gilbert Vieillard, Comité de Rénovation de la Basse-Guinée, Union Forestière.

A la fin de 1947, ces associations à caractère ethnique, ne sont pas encore fixées sur la marche à suivre : intégration complète à l'un des deux grands partis (PDG-RDA notamment) ou simple adoption de ce qu'on appelle une « nuance politique ». Les discussions se poursuivirent en 1948 ; il semble que le désir de garder une certaine autonomie doit finalement l'emporter comme nous le rapporte tous les rapports politiques de 1948. Car, ces

²⁹ Touré (Ahmed Sékou), *l'Afrique et la révolution*, Paris, Présence Africaine, 1967, p. 48.

³⁰ Suret-Canale (Jean), *Afrique Noire Occidentale et Centrale : De la Colonisation aux Indépendances (1946-1960) : crise du système colonial et capitaliste monopoliste de l'Etat*, Paris, Editions Sociales, 1972, p. 23.

³¹ Si nous disons partis, c'est parce qu'ils s'appelaient eux-mêmes ainsi dans leurs statuts.

amicales dont les bureaux centraux adhèrent un moment au PDG font marche arrière sous la pression des sections de brousse et restent toutes dans l'expectative.

Ces associations connaîtront des moments de troubles. En effet, à la fin de 1952, il a été institué au sein de chaque association un bureau de l'Union des Jeunes qui est uniquement créé pour faire échec aux présidents de ces structures. Ces mouvements de Jeunes sont toujours patronnés par des adversaires des leaders d'association. Comme ce fut le cas en 1952, de l'Union de la Basse-Guinée, avec le Foyer des Jeunes patronné par Maître Fodé Touré pour évincer le président Amarah Soumah, et c'est une période de la lutte d'influence entre les deux conseillers généraux de la Basse-Guinée qui s'ouvre. De toutes ces associations, c'est l'Union du Mandé qui va connaître les pires moments de son évolution. C'est ce que révèle le Gouverneur Paul Louis Gabriel Chauvet (1951-1952). Il évoque les difficultés de ce mouvement en ces termes : « *l'Union du Mandé, toujours divisée et tiraillée entre son président Framoi Béréte et la jeunesse malinké, mouvement dissident crée en juin 1952 par l'Inspecteur adjoint de police Kaba Keita* »³². C'est à peu près la même évolution que vont connaître les autres groupements ethniques.

Les mouvements de Jeunes étaient utilisés électoralement, mais dépourvus de véritables programmes politiques. Ils agissent toujours à la solde des éléments rivaux du parti pour soutenir tel ou tel candidat ou pour faire échec au président sortant. Leur objectif principal est de maintenir au sein des associations ethniques, des querelles de troubles causées par des jalousies et des rivalités entre membres de même amicale.

Les divers groupements ethniques restent opposés au PDG et sont notamment demeurés intransigeants en ce qui concerne l'entente un moment réalisée à Paris, entre parlementaires IOM et RDA. Il faut ajouter que ce point de vue est partagé par les dirigeants PDG de Guinée dont les sentiments sont les réciproques de ceux de leurs adversaires. Ce dernier, le PDG-RDA va, à partir de ce moment, occuper le devant de la scène et de mener tous les combats patriotiques.

2) Les partis politiques africains

Dans l'évolution et les activités des partis politiques d'origine africaine, nous allons nous intéresser singulièrement au Parti Démocratique de Guinée et au Bloc Africain de

³² ANS, 2G52- 182, Guinée Française, Rapport politique annuel 1952, N° 132/APA, Conakry 27 mars 1952.

Guinée. Dans cette étude, nous montrerons leur contexte de naissance, leur évolution et les relations qu'ils entretiennent.

a) Le Parti Démocratique de Guinée (PDG)

1) La naissance

Convoqué à Bamako en congrès constitutif le 18 octobre 1946, le RDA a regroupé les éléments progressistes de tous les territoires africains sous domination française³³. Dans les territoires, les statuts du Rassemblement sont déposés en 1947. Il importe donc que dans chaque territoire, il soit procédé à la formation de la section, si cela n'est pas déjà fait. Les éléments les plus progressistes qui se trouvent dans le mouvement syndical guinéen, vont utiliser les possibilités que leur offre la situation pour créer, le 14 mai 1947, le Parti Démocratique de Guinée, et lui donner des assises solides et une forte organisation. Quelles sont les motivations de ce parti ? Comment était-il organisé ? Enfin quelle couche sociale compose ce parti ?

Le PDG se fixe pour but « *de grouper et d'unir les populations exploitées par le colonialisme en vue de leur émancipation, de l'élévation de leur niveau de vie, sur la base d'un programme commun de démocratisation, de progrès et de paix* »³⁴. Pour cela, il s'appuie, au départ, sur les syndicats de la classe ouvrière, seule force organisée, et sur les intellectuels progressistes africains et français de Guinée.

Le 14 juin les délégués adoptèrent, les statuts et le règlement intérieur et constituèrent un Comité Directeur de 24 membres. Les autorités locales agréèrent, le 30 juin, la section guinéenne du RDA. Les évolués qui se considèrent comme une élite, estiment qu'ils n'ont pas dans la société la place qui leur revient, aussi n'est-il pas étonnant que beaucoup d'entre eux adhèrent au PDG. Les étudiants qui reviennent de France se font, pendant les vacances, les propagandistes des doctrines PDG.

De nombreuses sections et sous sections se créent. Par exemple, la section du RDA formée à Kankan vers juillet est la section politique la plus importante. Elle comprend plus de 300 membres titulaires de cartes d'adhésion. Les trois quarts de la population africaine de la

³³ La Guinée a été représentée par : le PPA de Guinée, le mouvement de la réforme démocratique, l'Union du Mandé, l'Amicale Gilbert Vieillard, l'Union Forestière, l'Union des Métis, l'Union de la Basse Guinée et le Groupe d'Etudes Communistes.

³⁴ Castaud (Maurice), *op. cit.*, pp. 4-5.

ville, non titulaires de cartes sont ses sympathisants³⁵. La formation de la section du RDA à Kankan a donné lieu à la dissolution de la section de « l'Union du Mandé » qui s'est totalement incorporée en son sein.

L'organisation est très stricte : « elle comporte des cellules locales avec des responsables chargés de la propagande qui est directe, active et multiforme. Sur les cases en particulier dans la banlieue de Conakry, on voit souvent les insignes du RDA, soit les initiales du nom du parti, soit l'éléphant qui le symbolise peints sur les murs : publicité dont les effets sont multiples »³⁶. L'implantation du parti est poursuivie systématiquement. Il regroupe Hommes, Femmes et Jeunes dans autant de Comités parallèles dont la réunion constitue le « Comité de quartier » ou le « Comité de village ».

La nouvelle formation se dota, le 27 septembre, d'un organe d'information et d'éducation des militants, *le phare de Guinée*. Celui-ci paraissait sous la direction d'abord de Mamba Sano (député), puis du docteur Mamadou Sankaréla Diallo (ex médecin africain), avec Mamadou Traoré dit Ray Autra, comme rédacteur en chef. Ce journal est bimensuel. A partir de 1953, le PDG s'est manifesté par la diffusion d'un autre journal pamphlétaire, *Coup de Bambou*. Il y dénonce des actes d'injustice commis par les agents de l'administration, les commandants de cercles, les chefs de canton, sur des ressortissants guinéens. En 1954, le PDG lance un autre organe de presse, *La Liberté* rédigée par Savane Moricandian. Celui-ci est très virulent vis-à-vis de l'administration centrale ; réclame la liberté politique et la fin de la chefferie indigène³⁷. Au même moment, une école des cadres est créée pour lutter « (...) contre l'injustice, pour le triomphe du progrès social et de la démocratie »³⁸.

Cependant cette bonne organisation du PDG entraîne l'administration coloniale à engager une lutte féroce contre celui-ci à partir de 1948. Cette période coïncide avec le changement de gouverneur et de la politique gouvernementale. Elle annonce les moments pénibles du PDG ou même de son combat avec l'administration.

2) Les moments pénibles du PDG : le combat administration-PDG

³⁵ ANS, 17G/586-152, Guinée Française, Service de Sureté, N° 555/C.P.S du 28 juin 1947.

³⁶ Beaujeu Garnier (Jacqueline), « Essai de géographie électorale guinéenne », *Les Cahiers d'Outre-mer*, N° 44, octobre-novembre 1958, p. 313.

³⁷ ANS, 2G54-158, Guinée Française, synthèse mensuelle de renseignements, novembre 1954, APA/ N° 72/CMG/2/Rens, Conakry le 04 décembre 1954.

³⁸ Touré (Sékou), 1967, *op. cit.*, p. 7.

De 1947 à 1951, le PDG est l'objet d'attaques les plus diverses de l'administration coloniale et de la chefferie afin de profiter de sa faiblesse initiale pour empêcher son éclosion. Corruption, déplacement de militants, trucages électoraux, emprisonnements, tout fut employé. Les groupes ethniques qui ont adhéré au PDG, à sa constitution, démissionnent ainsi que le premier Secrétaire Général du parti qui a précédé Madeira Keita.

On ne peut se faire une idée juste des multiples difficultés qu'a à surmonter le PDG durant cette période, si l'on ne connaît pas les caractéristiques particulières de la société composant la Guinée et les différences profondes qui existent entre-elles à cette époque. Les peuples du Fouta avaient encore des esclaves de case dominés par les familles régnantes, vivant de l'élevage semi-nomade ; par contre en Basse-Guinée, la production marchande avait déjà profondément transformé la société ; en Guinée forestière, « le bout du monde », mal desservie par la route jusqu'en 1952, l'autorité des chefs dès l'origine est discutée ; en Haute-Guinée, la situation est encore difficile. C'est dans le Fouta Djallon que la lutte est la plus âpre du fait même des caractéristiques très hiérarchisées de la société peule qui facilite le développement de plusieurs partis : Démocratie Socialiste guinéenne et Bloc Africain opposés au RDA. Partout les chefs de cantons se dressent contre le PDG – RDA.

Dès le début de 1948 se manifestent les premiers symptômes de désagrégation. Le changement de gouverneur³⁹ coïncide avec un changement général de la politique gouvernementale. La réaction des autorités administratives se manifeste d'abord par le déplacement des fonctionnaires trop turbulents. Ensuite les associations ethniques entrent dans la danse. Dès le premier trimestre 1948, c'est « l'Union du Mandé » qui renouvelle son bureau et en élimine les éléments à tendance RDA, suivie par « l'Union Forestière » qui, renouvelle son bureau d'où est exclu le conseiller général Kourouma Mamadi, RDA et ses partisans. Ces deux associations très influentes, peuvent compter sur une majorité écrasante en Haute-Guinée et dans la Région forestière. En fin d'année, seul le bureau de « l'Amicale Gilbert Vieillard » association ethnique et culturelle, groupant l'élément foulah évolué, compte encore dans son sein une majorité de sympathisants RDA, combattue de plus en plus par une fraction modérée dont l'influence ne cesse de croître.

Le journal *Phare de Guinée*, paraît de plus en plus irrégulièrement. Les cotisations rentrent mal. Fin 1948, la situation du PDG se présente de la façon suivante : affaiblissement

³⁹ Edouard Terrac, en service en Guinée depuis 1946 a été remplacé par Roland PRE en 1948. Ce dernier exercera les fonctions de Gouverneur de la Guinée française jusqu'en 1951.

et activité à peu près nulle du parti qui a perdu une grande partie de ses troupes, mais ses dirigeants continuent à mener une active propagande. Le PDG essaie de ranimer les activités syndicalistes ; mais son action n'est guère plus couronnée de succès. Le Gouverneur Roland PRE nous rappelle en ces termes la situation du PDG à cette époque : « *Fin 1949 le RDA n'est plus qu'un parti d'opposition abandonné par la plus grande partie de ses troupes, ne comportant plus officiellement que deux sous-sections à Kankan et N'Zérékoré. Ses moyens financiers ne lui permettent pas de mener une propagande efficace. Le milieu dans lequel il évolue, s'est épuré, est devenu de plus en plus fermé* »⁴⁰.

Bien que le PDG ait suivi Houphouët-Boigny dans son tournant de 1951, l'administration coloniale continue à y voir l'ennemi principal, sinon même l'agent du communisme international. La période 1951- 1954 fut particulièrement dure. Les revirements au sommet du PDG avaient désorienté bon nombre de militants, sans pour autant interrompre la répression à leur rencontre. L'administration continuait à persécuter les militants du PDG et à appuyer systématiquement les partis « administratifs » adverses ; elle dénonçait la contradiction entre « *les promesses de collaboration faites au sommet et les propos incendiaires tenus dans les villages* »⁴¹.

Les sanctions disciplinaires prises à l'encontre de certains de ses membres influents, les poursuites intentées contre certains autres qui furent parfois condamnés sévèrement, les démissions spectaculaires de certains adhérents qui jusqu'alors avaient joui d'une influence indéniable auprès de la masse, les mutations et révocations, contribuaient au refroidissement des militants fonctionnaires. En 1952, l'activité syndicale est à peu près nulle : le PDG s'est complètement disloqué par suite du départ de la plupart de ses membres. 1953, le PDG n'est pas reconstitué. Cette période « *(...) a été semé de démission de nombreux militants et dirigeants du Mouvement, chacun voulant donner la preuve aux tenants du régime de sa fidélité à celui-ci* »⁴².

Avec des nuances, cette situation est analogue dans les quatre régions que compte le pays (Guinée Forestière, Haute-Guinée, Basse-Guinée, Moyenne-Guinée). « *La section guinéenne de RDA, éclata, laissant parler en son nom et sur la base de son programme une*

⁴⁰ ANS, 2G54 – 158, *op. cit.*

⁴¹ Suret- Canale (Jean), 1966, *op. cit.*, p. 481.

⁴² Touré (Sékou), 1967, *op.cit.*, p. 11.

petite minorité de démocrates »⁴³. En Guinée Forestière sans doute, l'adhésion au PDG du député Mamba Sano n'a pas été, il est vrai, longtemps maintenue : mais le PDG conserve l'appui du Conseiller territorial Camara Kaman à Macenta, et Sékou Touré est élu en 1953 Conseiller territorial de Beyla.

3) La politique de massification

Pour résister à ces attaques de l'administration coloniale et se développer, le PDG tend à resserrer ses liens avec la classe ouvrière et à se lancer à la conquête des masses paysannes. Comment ?

Attentif à la situation des paysans, le PDG prend leur défense, en particulier en 1953, où du fait de la mauvaise récolte, ils sont dans de nombreuses régions, obligés de vendre leur cheptel. C'est ainsi que se forment en brousse de nouvelles sections dont la direction est souvent prise en mains par les artisans, tailleurs, bijoutiers, cordonniers, soutenus par les femmes et les jeunes.

La direction du PDG considérait désormais que l'objectif décisif était de faire de ce parti, un parti de masse. L'orientation fut donc de créer et renforcer le mouvement syndical sur la base de lutte revendicative, et spécialement de la lutte contre la discrimination en matière de salaires, droit sociaux, créer des comités RDA sur la base des petites revendications locales (routes, écoles, etc.) mais surtout sur la base de la lutte contre la chefferie, à la fois rouage essentiel et point faible de l'appareil colonial que nous verrons un peu plus tard.

Le fait marquant de l'évolution « tactique » du PDG à cette époque est de concilier l'action politique et syndicale en s'appuyant avant tout sur le fond des problèmes après la forme. Un homme et une seule formule sont les moteurs de cette réussite : d'abord l'homme est Sékou Touré. Ensuite, la formule c'est d'inciter tous les travailleurs à allier activité politique et activité syndicale. C'est ainsi que les travailleurs vont accentuer leur action pour le code du travail. De nombreuses grèves ont lieu en 1952, et le PDG fait de l'Assemblée territoriale une tribune pour la défense des travailleurs et de leurs revendications. C'est ainsi qu'il distribue les ordres du jour de l'Assemblée territoriale, les soumet pour discussion et proposition aux travailleurs, puis les appelle à venir à l'Assemblée territoriale soutenir les élus

⁴³ Touré (Sékou), *L'action politique du Parti Démocratique de Guinée et la lutte pour l'émancipation africaine*, Paris, Présence africaine, 1959, p. 10.

du PDG, qui s'en font les porte - paroles. Cette intense activité politique et syndicale permet de préparer dans l'action la grande grève pour le Code du travail qui dure 70 jours, du 21 septembre au 25 novembre 1953. Dans d'autres pays où les conditions sont moins bien remplies, elle ne dure que 10 jours.

Après ce succès, le PDG renforce considérablement ses positions dans la classe ouvrière, ses effectifs passent de 100.000 à plusieurs centaines de mille, élève leur niveau de conscience et d'organisation. Ce premier résultat obtenu, le PDG va pouvoir se lancer à la conquête des masses paysannes.

Le Parti Démocratique de Guinée s'implanta dans les masses. Le 2 août 1953, à l'occasion d'une élection partielle, où Sékou Touré est élu Conseiller territorial de Beyla, ce qui donne au RDA un porte parole à l'Assemblée territoriale avant la naissance du principal parti d'opposition au RDA en 1954, le Bloc Africain de Guinée (BAG).

b) Le bloc africain de Guinée

Nous étudierons dans cette analyse le contexte de naissance du BAG et ses rapports avec les autres formations politiques en particulier le PDG.

1) Contexte de naissance

La naissance du BAG se situe au deuxième trimestre 1954. En effet, celui-ci avait été dominé par l'élection du remplaçant de Yacine Diallo, député guinéen à l'Assemblée nationale française et la campagne électorale. Après l'euphorie du début, les hommes politiques en place, se sont aperçus que la sécurité politique dans laquelle ils avaient vécu jusqu'ici, était illusoire et que le mouvement RDA étaient authentiquement un mouvement de masse. Le RDA dominant a pris conscience de sa force et de son ascendant croissant sur les masses.

Ils se sont aperçus que le succès du PDG-RDA venait de l'inorganisation et de l'inefficacité du Comité de Coordination des Unions Ethniques. Les Foulahs ont alors proposé la création d'un parti ayant une doctrine, un programme, une organisation. Cette idée, reprise par Barry Diawadou, Bangoura Karim et de Chambenoit, a abouti à la formation du « Bloc Africain de Guinée ». Ce parti n'a reçu qu'une adhésion très restreinte de la forêt et encore plus restreinte en Haute-Guinée. Dans le cadre de son évolution, nous manquons de documentation suffisante pour savoir si la nouvelle organisation s'est dotée d'un organe de

presse, à l'image du PDG, pour pouvoir faire passer leur mot d'ordre. Cette situation entraîna le BAG à entretenir une relation particulière avec le PDG.

2) Les relations entre le PDG et le BAG

Le PDG conserve en apparence toute son emprise sur les masses gagnées à son programme. Cette situation pousse le BAG à faire de son côté un effort sérieux pour ne pas laisser au seul RDA le contact des foules. Les dirigeants du BAG se disent animés d'un esprit nouveau et déclarent vouloir adopter les méthodes de propagande du RDA pour lui enlever sa clientèle. Les débuts ont été assez satisfaisants et les premières réunions tenues à Kankan et à Conakry ont accueilli un nombre important d'auditeurs. Il existe une rivalité entre la section du RDA et le BAG. Cette dernière n'a aucune sympathie pour le PDG qui lutte contre elle parce qu'elle se serait servie de l'influence administrative de son leader Diawadou Barry pour intimider des dioulas et commerçants déjà membre du PDG pour rompre avec ce dernier et revenir à lui.

Les relations PDG-BAG ont été tout le temps ponctuées par les jalousies et les querelles qui atteignent leur apogée au deuxième trimestre 1954. Cette période correspond à la validation de l'élection de Diawadou Barry. Au triomphe de ce dernier a fait face à la hargne du PDG, ceux-ci constatant naturellement l'irrégularité des conditions dans lesquelles s'est effectuée la consultation populaire. Des incidents éclatèrent à Conakry et dans les environs. Affrontement sanglants, bagarres, incendies, massacres, armes à feu, armes blanches... tout y passe. L'incident de Tondon, environ de Dubreka est inoubliable pour tous les Guinéens. En effet, une jeune femme enceinte, M'Balia Camara, militante du PDG est éventrée au cours d'un affrontement par un membre du BAG. A la suite de cet incident, ce parti recrute de nombreuses sections « d'assaut » qui sont de véritables commandos dont le rôle est de briser tous ceux qui ne se réclament pas du PDG et ne présentent pas leur carte de membre.

Outre ces incidents, des injures et des tentatives de calomnier de part et d'autre les membres des deux formations contribuent beaucoup à « polluer » l'atmosphère politique de la Guinée. Ces injures dénotent d'une connotation raciste. Une psychose d'inquiétude, règne désormais à Conakry et ses environs.

Face à ces incidents, le premier souci des autorités locales, en particulier du Gouverneur Jean Paul Parisot (1953-1955), a donc été de provoquer un apaisement des esprits

et de ramener le calme en Guinée. Les contacts pris aussitôt avec les leaders des deux mouvements antagonistes, devaient aboutir à une détente. Ces derniers ont lancé un appel à tous les Guinéens le 13 octobre et ont diffusé des mots d'ordre de concorde et d'apaisement. Nous avons donc constaté que ces appels ont contribué à tranquilliser les esprits et à mettre fin à cette effervescence. L'intervention des autorités, coutumières et religieuses, ont également contribué à améliorer la situation. Ils ont prêché dans tous les milieux politiques des consignes de calme et d'apaisement.

Les agressions qui s'étaient multipliées en fin septembre et au début d'octobre 1954, ont provoqué de profonds remous dans l'opinion publique africaine. Du fait des maladresses des provocations des uns et des autres, un dangereux climat de tension s'est rapidement instauré, qui a eu une relative période de rémission, suite à l'intervention des autorités politiques, coutumières et religieuses, pour reprendre, par la suite, avec un état d'esprit toutefois sensiblement différent chez les deux adversaires.

3) Les partis politiques d'origine « métropolitaine »

Les partis politiques français en Guinée ont pris naissance en 1945 et 1946 avec les réformes de structures et les élections législatives. Ces partis ont des activités assez réduites. La majorité de leurs adhérents est formé par des Européens. Leur influence est à peu près nulle. Ils ne représentent qu'une importance secondaire en raison de l'instabilité des Européens, relativement peu nombreux, qui en constituent l'élément principal. Toutes les notes de renseignements politiques ainsi que les rapports politiques de l'époque nous montrent aussi que cette situation s'explique par le fait que ceux-ci accordent peu d'intérêt à la politique locale et le désintéressement de l'ensemble des Africains pour toute politique qui ne se rattache pas aux intérêts immédiats du Territoire. Seuls les commerçants importants et quelques planteurs échappent à ce souci. Cette population européenne s'accroît rapidement surtout à Conakry et dans les grands centres comme Labé.

Les partis politiques français avaient, pour la plupart, des prolongements dans les colonies françaises d'Afrique. C'est ainsi que se constituèrent en Guinée des sections du Parti Socialiste (Section Française de l'Internationale Ouvrière – SFIO), du Parti Radical Socialiste, du RPF, du mouvement français dénommé « Front National » dont Sékou Touré avait assumé d'abord la vice-présidence, puis la présidence. Le front national comptait parmi ses membres tous les citoyens français progressistes qui se trouvaient en Guinée. Cependant dès 1945, les

progressistes guinéens créèrent un véritable parti politique : « le Parti Progressiste de Guinée » et parallèlement le « Groupe d'Etudes Communistes ».

De tous les partis politiques d'origine « métropolitaine », celui-ci a été le seul à ne pas occuper une position importante en Guinée comme nous pouvons le constater dans le prochain développement.

C) Les compétitions entre associations politiques

Dans cette réflexion, nous étudierons l'évolution des scrutins politiques en Guinée de 1946 à 1954. En effet, les premières consultations électorales ont permis à la Guinée de vivre les premières compétitions populaires qui vont montrer les rapports de l'administration coloniale et la population locale.

C'est la raison pour laquelle, la mainmise au jeu électoral par l'administration et les compétitions électorales vont retenir notre attention.

1) Obstacle ou atout : la mainmise au jeu électoral par l'administration

La période 1946 – 1954 a été un des temps forts de la mainmise de l'administration coloniale dans les élections. Beaucoup de formations politiques notamment le PDG verra ses voix truquées et volées par les autorités coloniales pendant la période indiquée. Leurs orientations, leurs méthodes de truquage, l'envergure des vols et leur prise de position par rapport aux candidats peuvent présenter des différences. Cependant, leur intervention sur le terrain politique est un fait majeur qu'il convient de souligner dans les lignes ci-dessous.

En Guinée française, durant les mois de février et mars 1946, le pays a été assez calme, si l'on excepte l'activité des minorités remuantes dans les centres urbains, et une certaine agitation à propos des élections législatives de 1946⁴⁴. A Conakry, on note même une prolifération d'associations ethniques et de nouveaux partis politiques ayant pour but de soutenir un candidat aux prochaines élections législatives.

A l'époque, en Afrique Noire, il fallait distinguer deux collèges électoraux : le premier collège, composé des Français de souche européenne était représenté par les partis politiques de la « métropole » : le MRP, la SFIO et le RPF majoritaire. Le deuxième, est moins lié aux partis de la « métropole ». Sauf pour la fédération socialiste de maître Lamine Guèye rattaché directement à un parti « métropolitain ». Les autres sont apparentés : le RDA à l'UDSR, les IOM au MRP.

⁴⁴ ANS, 17G/137 – 17, Guinée Française, Rapport politique février – mars 1946.

Au cours de ces élections, les autorités coloniales n’avaient d’yeux que pour le courant SFIO, créé avant-guerre et animé par Lamine Guèye, aussi connu sous le nom de « Bloc Africain », mouvement interterritorial représenté par de grands leaders : Lamine Gueye, Léopold Sédar Senghor, Fily Dabo Sissoko, Yacine Diallo, Jean –Hilaire Aubame et Jules Ninine.

A la veille de la grande consultation populaire de 2 juin 1946, se pose à nouveau pour les colonisateurs, l’examen de conscience qui doit guider leur choix. De nombreuses candidatures s’offrent à leurs suffrages. Peu d’entre-elles, en vérité étaient dignes de retenir leur attention car la réaction, essayant de profiter des dernières chances que leur offre – pour peu de temps, il est vrai – le système de double collège, a multiplié comme il fallait s’y attendre, le nombre des candidats soutenus par le MUR et *Réveil* se présente de la façon suivante :

Tableau : n°2

	1 ^{er} collège	2 ^{ème} collège
Sénégal – Mauritanie	Me Lamine Gueye	Léopold Sédar Senghor
Soudan – Niger		Fily Dabo Sissoko
Côte d’Ivoire	Raquin	Houphouët-Boigny
Guinée		Yacine Diallo
Dahomey		Apithy

Source : *Réveil*, n°110, 27 mai 1946, p. 1. : Candidats soutenus par le MUR.

En Guinée française, les candidatures sont nombreuses dans le premier collège. Aucun candidat ne représente aux yeux des autorités coloniales, la garantie suffisante. Yacine Diallo, l’ élu du 21 octobre dans le deuxième collège doit remporter cette fois encore une victoire très nette. S’étant étroitement associé à l’action des collègues africains, Yacine Diallo a, aux yeux du Directeur de publication du *Réveil*, « *mérité de la confiance des Guinéens. Ils sauront la lui exprimer par leur voix unanime* »⁴⁵. Charles Guy Echeverry appelle les électeurs et les électrices de la Guinée à voter pour le candidat qui reçoit leur appui car selon lui, en le faisant, ils serviront aussi la République et l’Union française.

Partout en AOF, le 2 juin les Africains ont voté dans le calme et l’ordre le plus parfait. Les pronostics en faveur des candidats ayant reçu l’appui des occidentaux se sont révélés d’une façon éclatante. Pour cette première élection, celle de la première constituante, les chefs du Fouta, acquis à la cause du système colonial se réunissent à Pita pour y investir un candidat

⁴⁵ *Réveil*, N° 110, 27 mai 1946.

de leur choix qui sera l'instituteur Yacine Diallo (14 septembre 1945). Le corps électoral, réduit aux fonctionnaires et aux notables, demeure suffisamment restreint pour que la chefferie puisse faire prévaloir sa décision. En 1946, lorsqu' un second siège à l'Assemblée nationale est accordée à la Guinée, c'est un autre instituteur, le Kissien Mamba Sano, qui est élu à côté de Yacine Diallo. Ce dernier s'inscrit à la SFIO tandis que son collègue rejoint les rangs du RDA.

Mais, cette prise de position des autorités coloniales est flagrante à partir de 1948 aux élections à l'Assemblée de l'Union française. Entre 1948 et 1949, le Parti Démocratique de Guinée qui a vu le jour en 1947 fut soumis à de nouveau test à l'occasion notamment des élections à l'Assemblée de l'Union française. Au cours de la campagne précédant cette consultation, les Comités Directeurs composés de groupements ethniques, jusqu'alors rassemblés sous les couleurs du RDA, cédèrent aux pressions de l'administration en donnant leur démission du mouvement RDA. Ces moments furent d'autant plus intéressants qu'ils permirent une prise de conscience de la part, notamment, des responsables politiques les plus engagés dans la lutte contre le système colonial et la réaction féodale qui s'est manifestée lors des élections de 1951.

2) Les compétitions électorales

Le 17 juin 1951, arrivent les élections générales à l'Assemblée nationale française. Mais s'il a des candidats, le PDG ne dispose pas de 5000 francs de caution nécessaires. Ce sont les syndicats qui vont collecter parmi les travailleurs et la population laborieuse et ramasser 200 000 francs. La presse démocratique qui a toujours été un souci du PDG, joue un grand rôle dans la mobilisation des masses grâce aux mesures particulières d'utilisation que nécessite le haut pourcentage d'analphabétisme (90 – 95%). Cette vague de fond en faveur du PDG permet, malgré les trucages, l'élection de sa tête de liste⁴⁶.

Malgré les fraudes électorales de l'administration visant à favoriser ses propres candidats, au jour des résultats, elle dut bien avouer l'élection de la tête de liste du parti avec 10 000 voix sur 17 000 votants. Cependant des consignes strictes avaient été données à l'époque par le ministre français des colonies pour que soit immédiatement révisés les résultats des élections⁴⁷. Sur ordre de Paris, les autorités coloniales falsifièrent les résultats de la circonscription de Faranah⁴⁸. Cette circonscription était l'une des rares subdivisions où le parti n'avait pas obtenu suffisamment de voix, alors que dans d'autres circonscriptions

⁴⁶ Les travailleurs qui considèrent, à juste titre, ce succès comme le leur, conscients de leurs forces nouvelles vont accentuer leur action pour le code du travail.

⁴⁷ Nul ne doute que la puissance coloniale ait redouté pour l'avenir de l'Empire.

⁴⁸ Diawara (Alpha), *La Guinée*, Dakar, Cerda, 1968, p. 44.

électorales-notamment en Guinée Forestière, en Basse et Moyenne Guinée - une majorité écrasante d'électeurs s'était prononcée pour le PDG.

L'agitation politique se poursuit en 1952 et prit une certaine ampleur au mois de mars, à l'occasion des élections au Conseil général. En effet en mars 1952, le PDG ne présenta des candidats que dans deux circonscriptions : Conakry et N'zérékoré. Le candidat de Conakry, Amara Soumah, avait donné sa démission du PDG, un mois après son élection ; l'autre Camara Kaman, était décédé. Ces propos de Sékou Touré, au rebours de tout ce que nous avons pu défendre jusqu'ici, expriment nettement la trahison de leur frère et camarade de Parti : « (...) élu le 31 mars 1952, il [Amara Soumah] nous remit sa lettre de démission le 10 août de la même année, parce que le gouvernement colonial ne pouvait admettre que la Capitale de la Guinée fut représentée par un élément de notre parti »⁴⁹. Le seul candidat de la capitale appartenant au PDG, a donné sa démission sous la pression de l'administration coloniale et prive le PDG qui n'eut aucune représentation au sein de l'Assemblée territoriale de la Guinée.

Les causes de la non élection de Sékou Touré comme Conseiller général dans le cercle de Nzérékoré se résument en deux choses : la pression de l'autorité administrative exercée sur les chefs de canton et de village et le refus de bon nombre de présidents de Bureau de vote d'inscrire sur les PV, les observations de ses mandataires.

Le coup de juin 1951 se répéta après dépouillement, le PDG qui avait remporté un net succès ne fut pas proclamé vainqueur par le commandant de cercle, lequel confia à Sékou Touré : « vous avez obtenu la majorité des voix, mais même si vous aviez réuni la totalité, vous ne seriez pas pour autant proclamé élus »⁵⁰ selon Alpha Diawara. Cette situation perdura jusqu'en 1954, date à laquelle eurent lieu les élections partielles en vue du remplacement du député Yacine Diallo, décédé au mois d'avril de la même année. Yacine Diallo meurt en avril 1954 à 57 ans, après une courte maladie, une embolie selon son neveu Alpha Abdoulaye Diallo⁵¹. La campagne électorale et les tractations politiques pour pourvoir au remplacement de Yacine Diallo vont ouvrir une nouvelle ère en Guinée. Ere que nous conviendrons d'appeler « PDG – Sékou Touré ».

A l'occasion de ces élections, on note un nouveau trucage électoral plus flagrant encore que les précédents. Ceci permit au peuple de Guinée de prendre nettement position

⁴⁹ Touré (Sékou), 1967, *op. cit.*, p. 57.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 58.

⁵¹ Diallo (Alpha Abdoulaye), *La vérité du ministre*, Paris, Calman. Levy, 1984, p. 203.

pour le PDG, ce qui a poussé Sékou Touré et les siens de mener une lutte atroce pour l'invalidation de l'élection de son adversaire Diawadou Barry. En effet, le Comité Directeur de ce parti a envoyé un télégramme à Ouezzin Coulibaly dont voici une copie : « *absolument retenir Conaté pour soutenir rapport relatif élection Guinée et inviter tous groupes parlementaires, voter contre validation afin éviter troubles dans Territoire Amitié* »⁵². Dans la même foulée, cette même structure a envoyé un autre télégramme pour l'invalidation de Diawadou Barry au président du Conseil du gouvernement, le ministre de la France d'outre-mer, le président de l'Assemblée nationale, les présidents des Groupes Parlementaire UDSR - Socialiste et enfin Indépendant d'Outre - Mer - MRP - Communiste - RGR. Cette lutte se poursuit avec Sékou Touré qui se rend à Paris le 25 septembre 1954. Il a, au cours de son séjour parisien, convaincu les milieux politiques de l'intervention administrative qui a eu à fausser les résultats du scrutin et imposer le candidat RPF Barry Diawadou⁵³.

Après une lutte particulièrement dure, la liste du PDG obtient la majorité. Mais le résultat déclaré fut favorable au camp adverse. Pourtant, à Conakry, il est signalé à toutes fins utiles que la grande majorité des fonctionnaires de Conakry a voté pour le candidat RDA, Sékou Touré. Il a été également ainsi pour la police, les gardes-cercles et les militaires.

Malgré une campagne hardie et musclée, Touré Sékou, candidat du PDG aux élections de 1954, est donc battu par Diawadou Barry. Ce dernier fut donc élu député guinéen au Palais Bourbon (Paris). Les commentaires s'accrochèrent à Conakry après ces élections de 1954. Nombreux observateurs affirmèrent que le résultat n'était pas surprenant. Car Diawadou Barry avait la faveur du pouvoir colonial.

Après la validation de l'élection de Barry Diawadou, des incidents éclatèrent à Conakry et dans les environs. Cette situation inquiéta les autorités locales qui interdirent toutes manifestations politiques au risque de provoquer des incidents comme nous l'avons évoqué au chapitre II de la première partie (Relation PDG-BAG). A titre d'exemple, à Kindia, toutes les réunions PDG étaient annulées par les autorités coloniales. Les Diawadistes, ravis de cette situation, chantèrent les louanges de l'administrateur-Maire de Kindia et répétèrent leur slogan favori : « *Si l'administration voulait s'en mêler* »⁵⁴. Par ailleurs, la confrontation des vérités a débouché sur le fait que seules les réunions RDA étaient interdites. Les

⁵² ANS, 17G/137-(17), Guinée Française, Bulletin de renseignements journaliers, N° 601, Conakry le 19/01/1955.

⁵³ Le groupe parlementaire RDA et L'URSR ont tout mis en jeu pour obtenir l'invalidation de Diawadou Barry lors des débats parlementaires qui ont eu lieu en novembre. Débat au cours desquels un rapport très détaillé a été déposé au bureau de l'Assemblée nationale pour soutenir la demande de non validation de Diawadou Barry.

⁵⁴ ANS, 17G/231-(104), Guinée Française, Bulletin de renseignements journaliers, N° 6271, Conakry le 18/08/1954.

Diawadistes tinrent leurs manifestations publiques où et quand ils le désirent, et ceci en dépit des dispositions prises par les autorités coloniales.

Conclusion

La fin de la Deuxième Guerre mondiale a été profondément marquée par des réformes importantes et des changements complets de situation avec l'avènement de la Constitution de l'Union française. Celle-ci a accordé aux indigènes l'octroi des libertés telles que la liberté politique, la liberté du travail et l'accession des indigènes à la citoyenneté française.

Cette Constitution n'a pas seulement permis l'octroi des libertés politiques aux indigènes, elle a aussi permis à ces derniers de connaître leurs premières formations politiques. Dans le cas de la Guinée, cette période a été marquée par la naissance d'associations ethniques qui groupaient les éléments africains évolués, la naissance des partis politiques comme le PDG et le BAG.

Cette période ouvre également une intense période de compétition entre ces associations politiques ; période marquée par la mainmise au jeu électoral par l'administration jusqu'à l'avènement de la Loi-cadre dont l'étude suffira largement à combler dans le premier chapitre de la deuxième partie de notre travail.

DEUXIEME PARTIE
LOI-CADRE, REFERENDUM ET DYNAMISME POLITIQUE
(1954-1958)

Chapitre I : La Loi-cadre (1956 -1957)

La Loi-cadre modifie considérablement la structure administrative et politique des territoires d'outre-mer. Elle a permis de renforcer l'autonomie interne des territoires sous le contrôle d'un gouvernement territorial dirigé par le chef du parti dominant. En Guinée, c'est le cas du PDG qui, dans le bilan des activités de son gouvernement a supprimé la chefferie indigène et a entrepris de véritables réformes.

C'est pourquoi nous avons dans cette étude, aborder la suppression de la chefferie indigène et le bilan des activités du gouvernement PDG. Mais, il nous faut d'abord voire l'adoption de cette loi par le PDG et sa conquête du pouvoir.

A/ Adoption de la Loi-cadre

Le gouvernement constitué le 25 février 1955 sous la présidence d'Edgard Faure cessera ses fonctions dans quelques semaines. Face à l'un des plus redoutables problèmes qu'affronte le destin de la République, celui des rapports entre la « métropole » et les territoires d'outre-mer, quel a été son choix ? Quelle a été son action ? A ces questions, cette courte réflexion tente de répondre.

Le gouvernement constitué le 23 février 1955, s'était-il attaché à définir une politique qui apportera aux populations d'outre-mer de tout ce qui peut être fait pour la satisfaction de leurs aspirations légitimes. En octobre 1955, le ministre de la France d'outre-mer saisissait le président de la République, président de l'Union française, le président et les membres du gouvernement d'un rapport « sur les principaux problèmes des territoires de l'Afrique Noire ». Ce minutieux exposé était consacré « aux réformes institutionnelles nécessaires » et aux « principes d'une politique économique ».

Des réformes sont nécessaires. Les institutions en vigueur ne répondent plus aux conditions nouvelles. Les territoires d'outre-mer ont évolué très vite. Des élites se sont dégagés et ont pris conscience de leurs responsabilités et de leurs possibilités. Les masses elles-mêmes n'ont pas été insensibles aux grands mouvements d'émancipation qui, secouent le monde. Il s'agit d'une part pour la « métropole » de décongestionner les administrations centrales ; d'autre part, de donner d'avantage des pouvoirs et d'attributions aux Assemblées locales dans son sens étendu.

Ces réformes, étaient une nécessité. Mais elles ne sont pas suffisantes. Il s'agit donc, de donner des responsabilités accrues aux représentants élus des populations, à tous les échelons : villes et villages ; subdivisions, cercles, région et province, territoire, fédération enfin. En effet, les réformes de l'Union française à peine adoptées, se trouvèrent en deçà des espérances des peuples colonisés. Tout d'abord, à partir de 1951 à l'occasion du renouvellement de l'Assemblée nationale, l'élargissement du corps électoral est intervenu. Cette mesure fut renforcée à partir de 1952 par la désignation de nouvelles catégories d'élections⁵⁵.

Par la même occasion, des dispositions sont prises pour assurer la neutralité de l'administration ; élargissement du corps électoral donc et sincérité des élections depuis la fin du double collège étaient envisagés. « *En réalité (...) les autochtones cherchaient toujours désespérément à pénétrer dans le système métropolitain entouré d'une épaisse coquille infranchissable. La métropole continuait à appliquer sa politique traditionnelle de domination sans tenir compte des aspirations légitimes des populations des territoires d'Outre-mer* »⁵⁶. Les efforts soutenus seront comme récompensés à partir de 1955 lorsque « (...) le gouvernement et le parlement prennent enfin conscience de l'extrême danger qu'un refus systématique de donner satisfactions aux aspirations des populations d'outre-mer ferait couvrir à la cohésion de la République et de l'Union Française. (...) En 1955 étaient jetées les bases d'une politique, nouvelle pour les territoires d'Outre-mer tout en repoussant énergétiquement de séparatisme et même le fédéralisme, le gouvernement Edgar Faure commença à réaliser quelques réformes destinées à améliorer la participation des ressortissants des territoires d'Outre-mer à la gestion de leurs propres affaires, la politique ainsi inaugurée a été reprise avec plus de rigueur par le gouvernement Guy Mollet »⁵⁷. L'idée est conforme à ce que préconisait Léon Blum dès 1936, de laisser au parlement le soin de poser des principes généraux tandis que l'exécutif les met en œuvre sous forme de décrets qui pourront éventuellement modifier ou abroger des lois antérieures. Ainsi à partir de 1956, la scène politique ayant la Loi-cadre ou Loi Gaston Defferre comme toile de fond se trouve relativement animé. Cette Loi a été votée le 23 juin 1956.

Le vote de cette Loi a enregistré une bataille parlementaire sans commune mesure dans les différents parlements de l'Union française. Le projet vint en discussion

⁵⁵ Les citoyens des deux sexes âgés de 21ans au moins quelque soit leur statut.

⁵⁶ Gonidec (p.f.), « L'évolution des territoires d'Outre-mer depuis 1946 », *Revue juridique et politique de l'Union Française*, 2^{ème} année, N°3, juillet-septembre 1957, p. 445.

⁵⁷ *Ibidem*.

devant l'Assemblée nationale le 20 mars mais il dut faire face à deux autres. Le premier déposé par Apithy prévoit la suppression du groupe de territoires. Le second se propose de réviser le titre VIII et prévoit la création d'un conseil de gouvernement dans chaque groupe de territoires.

La fréquence des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat en vue de l'application de la Loi-cadre est largement évocatrice de l'importance de la question. Toujours est-il que 6 séances furent réservées au traitement de ce dossier c'est dire presque une semaine entière, 3 jours de débats, de nombreuses suspensions et d'innombrables scrutins. S'adressant à cette même Assemblée, Gaston Defferre⁵⁸ spécifia l'importance de cette loi : « *en vérité, c'est tout le problème de l'avenir des rapports de la métropole et des territoires d'Outre-mer qui est posé* »⁵⁹. C'est pourquoi, dans son intervention au cours des débats à l'Assemblée nationale française, le député sénégalais Mamadou Dia affirme : « (...) *c'est la première fois, de mémoire de jeune parlementaire, qu'une demande de pouvoir spéciaux concernant l'Outre-mer embrasse un domaine aussi vaste, politique, administratif, économique et social. (...) Par ailleurs, (...) le malaise qui plane sur les territoires dont le calme n'est peut-être qu'apparent, la montée d'une élite qui inspire à juste titre à se hisser au niveau des responsabilités de son époque, tout cela plaide en définitive en faveur de la solution d'une Loi-cadre* »⁶⁰.

Au congrès de Cotonou le 16 janvier 1957, on note : « *La Loi Cadre est une mystification, une façade qui ne trompe personne ; elle a pour seul but de nous diviser, de masquer et de perpétuer le régime colonial* »⁶¹. « *La conférence s'inquiète que la Loi-cadre n'aboutisse à la balkanisation de l'Afrique Noire et que sous des vocables nouveaux on ne vise à accentuer le système d'exploitation et d'oppression colonial. Cette balkanisation entraîne la rupture de l'unité des travailleurs dont les tenants du régimes ont si peur* »⁶². Le 23 juin 1956, le vote de cette Loi-cadre intervient. Citant François Luchaire, Joseph de Benoist rappelle qu'elle prévoyait deux catégories de décrets. « *Les uns concernaient les services publics et seraient exécutoires dès leur signature. Les autres, ayant trait à*

⁵⁸ Né le 18 janvier 1903 à Paris, contrôleur adjoint des douanes, Directeur de divers cabinets ministériels de 1936 à 1939, Commissaire de la République à Bordeaux en 1944, Secrétaire Général du Comité économique international en 1945, Inspecteur général de l'économie nationale en 1946, Secrétaire Général aux ministères des Affaires étrangères en 1948 et Directeur de l'institut d'émission d'Indochine en 1952 ; devenu ministre de la France d'outre-mer il attachera son nom à la Loi-cadre.

⁵⁹ ANS, 17G 643- 165, dossier Loi-cadre débats à l'Assemblée nationale et au Sénat – application Loi-cadre.

⁶⁰ *Journal officiel de la République française*, N°34 A.N., Paris, 22 mars 1955, pp. 11-12.

⁶¹ Séance du 1^{er} février 1957.

⁶² ANS, 17G 643- 165, *Ibidem*.

l'organisation administrative des territoires, ne seraient pas aussitôt publiés, mais devaient d'abord être déposés sur le bureau du parlement. L'Assemblée de l'Union Française avait quinze jours pour émettre son avis et les autres Assemblées quatre mois pour les examiner. A l'expiration de ces délais, les premiers décrets deviendraient définitifs et les seconds entreraient en vigueur avec les modifications que le législateur leur aurait apportées »⁶³.

Quoi qu'il en soit la Loi-cadre entra en vigueur à partir de cette période. Si donc l'accord est unanime sur l'esprit de cette loi, les plus vives controverses et hypothèses les plus contradictoires sont formulées sur son contenu. L'article 1^{er} de la loi N°56 – 619 du 23 juin 1956 prévoit l'extension du suffrage universel et du collège unique à l'ensemble des assemblées élus. De plus elle prévoit également la création de conseil de circonscriptions et de communes rurales et l'attribution aux Assemblées territoriales de pouvoirs plus étendus que ceux dont elles disposaient, l'africanisation des cadres et les relations fédérales et confédérale. Quel est l'objectif de cette loi ?

La Loi-cadre a été votée par le Parlement français pour remédier à la lenteur des réformes dans les TOM, lenteur due aux longueurs de la procédure parlementaire. Bien qu'anticonstitutionnelle, cette loi montre la volonté du gouvernement de l'époque de conduire les peuples dont la France a la charge, à la liberté de s'administrer eux-mêmes. Mais la Loi-cadre est vide et est dépassé avant son application. Les observateurs reprochent à cette loi de consacrer la division de l'Afrique Noire en micro-Etat peu viables⁶⁴.

La Loi-cadre, en établissant dans chaque territoire un gouvernement, aboutit à briser l'union qui s'est constitué au niveau de l'AOF. Tout ceci se réalise avec la Constitution votée le 23 juin 1956, il fut donné au gouvernement moins d'un an pour prendre les décrets d'application. Tous furent pris entre décembre 1956 et le 4 avril 1957. En effet, pour les autorités guinéennes, c'est dans le souci de ne pas se couper des autres élus africains, que le PDG qui d'abord a combattu la Loi-cadre, a fini par la voter.

L'autonomie des pays africains n'est pas encore totale et donc les véritables problèmes des territoires d'outre-mer ne sont pas résolus. Insatisfaction et contestation sont des mots-clés de cette période. C'est dans cette atmosphère que le PDG a entrepris la conquête du pouvoir en 1956 et 1957.

⁶³ De Benoist (J. R.), *L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960*, Dakar, NEA, 1982, p. 311.

⁶⁴ Sékou Touré forme donc un gouvernement de semi autonomie (affaire intérieure).

B/ La conquête du pouvoir

Dans cette partie du travail, nous nous proposons de centrer notre réflexion autour de deux points : le succès des candidats progressistes et l'efficacité de l'action du PDG.

1) Succès des candidats progressistes

Pour mettre toutes les chances de son côté, lors des élections législatives de 1956, Sékou Touré entreprend de rassurer l'administration coloniale. Il déclara à tous les hauts fonctionnaires qu'il n'est pas communiste et ne le sera jamais. Bernard Cornut-Gentile, Gouverneur général de l'AOF de 1952 à 1956, aide Sékou Touré à obtenir de nombreux soutiens et sympathies dans l'administration et les milieux politiques français.

L'opposition, toutefois demeure encore latente. « *Je crois que Dalaba est le seul cercle du territoire à ne pas avoir des sous-sections RDA* » (note au milieu de 1955 l'administrateur)⁶⁵. Mais à la fin de l'année, c'est une « flambée brutale » due à l'action du militant RDA Samba Lamine Traoré, jeune instituteur nommé à la rentrée d'octobre, qui a créé une sous-section RDA⁶⁶. On peut considérer que l'année 1955 marque dans toute la Guinée, non seulement l'implantation du RDA dans les masses rurales, mais le passage massif des populations guinéennes sur ses positions politiques. Le témoignage en fut donné par les élections législatives du 2 janvier 1956, date à laquelle le PDG-RDA va entreprendre une véritable conquête du pouvoir.

Les événements les plus notables du premier trimestre 1956 sont les élections législatives du 2 janvier 1956, les réactions des divers partis et l'amorce de leur action pour consolider, améliorer ou redresser leur situation. Tels sont, en bref raccourci, les points marquants de la vie politique du territoire pendant les premiers mois de l'année 1956.

A Conakry, les « évolués » ont été les grands triomphateurs de la consultation populaire du 02 janvier puisqu'ils constituent, en grande majorité, les cadres du parti RDA qui, de façon assez inattendue, a conquis dans le Fouta des positions unanimement jugées imprenables. Ayant constaté, lors des opérations électorales à quel point la neutralité de l'administration a été sincère, ils font preuve d'un respect accru en vers l'autorité. Par contre, les chefs coutumiers, les adversaires plus ou moins déclarés du RDA dans cette compétition, ont encore perdu de leur lustre.

⁶⁵ ANS, 2G55-150, Guinée Française, Rapport de Dalaba du 3^e trimestre 1955.

⁶⁶ *Ibidem*.

Les élections du 2 janvier 1956 à l'Assemblée nationale française se traduisirent par une « large audience » accordée par le peuple de Guinée au PDG. Pour la première fois, ces élections eurent lieu réellement au suffrage universel. Par ailleurs, l'administration, bien qu'hostile au RDA, se trouvait gênée par la présence au gouvernement du leader du mouvement, Félix Houphouët-Boigny : pour la première fois, elle conservera au cours de la consultation une relative neutralité.

Les résultats de ces élections, pour la représentation de la Guinée à l'Assemblée nationale française, donnèrent une victoire éclatante au PDG. Sur trois candidats, deux furent proclamés officiellement élus. Le parti a en réalité remporté la totalité des sièges⁶⁷. Les deux élus du parti étaient son Secrétaire général, Sékou Touré et le Secrétaire politique, Saïfoulaye Diallo⁶⁸. La victoire éclatante du PDG – RDA, qui obtint deux sièges de députés sur trois, « sonna le glas de la chefferie ». Les chefs de canton, qui ne s'attendaient pas à un tel raz-de-marée, avaient partout pris position pour les candidats adverses. Leur échec, dans leurs propres cantons, fit la démonstration de leur faillite politique. Mais le PDG estime sa victoire incomplète, il maintient sa pression sur les autres partis et sur la population en multipliant des réunions et rencontres. Les deux autres partis n'ont pratiquement ni organisation ni autorité (BAG de Diawadou Barry et la DSG).

Aussitôt après le scrutin, une série de manifestations a permis aux militants et sympathisants du RDA d'exprimer bruyamment leur satisfaction. Sur la presque totalité du Territoire des manifestations publiques ont été organisées par le PDG pour fêter sa victoire. Après l'éclatante victoire du PDG aux élections législatives, ce raz-de-marée populaire en faveur de ce parti sera confirmé au cours des élections générales à l'Assemblée locale du 3 mars 1957. Une nouvelle ère s'ouvre au PDG, celle de son efficacité.

2) Efficacité de l'action du PDG

Les élections à l'Assemblée territoriale du 3 mars 1957 virent le triomphe du PDG. Cependant, notre étude perdrait tout son sens si nous oublions d'évoquer les conditions dans lesquelles se sont préparées ces élections.

En effet, les élections municipales préoccupaient beaucoup les partis. Le RDA a décidé d'adopter à leur sujet une attitude généreuse à l'égard de ses adversaires : il souhaite que les municipalités soient représentatives à l'ensemble de la population, et que leurs

⁶⁷ Touré (Sékou), 1967, *op. cit.*, p. 64.

⁶⁸ « Béavogui Lansana étant frauduleusement frustré du poste qu'il avait obtenu au profit d'un candidat administratif », *Ibidem*.

désignations soient exemptes des luttes politiques. Il préconise partout la constitution des listes d'union sans tenir compte des étiquettes. Cette attitude du PDG surprend ou inquiète ses adversaires, lesquels veulent y voir un piège ou une intention cachée ; mais, là aussi, les réactions locales sont parfois originales au regard des nombreux documents que nous avons consultés.

Le 6 septembre 1956, une imposante conférence publique RDA tenue au cinéma « Vox » a permis au PDG de faire le compte rendu de la tournée de son Secrétaire général à l'intérieur du territoire et de lancer les mots d'ordre concernant la préparation des élections du 3 mars. La situation générale est excellente. Des comités s'organisent et des cartes se placent partout. Les femmes ont constitué un vaste mouvement qui inquiète leurs adversaires. C'est alors que se poursuit un fait incroyable, consigné dans le rapport du gendarme Morvan en date du 2 avril 1957. Thierno Ibrahima, le plus dur des chefs du Fouta, à la veille des élections à l'Assemblée territoriale, donne publiquement son adhésion au RDA et est présenté comme candidat par le RDA. Partout, dans le cercle, le RDA l'emporte avec une majorité faible mais nette.

En 1957, dans les treize communes de plein exercice nouvellement créées, le PDG remporte une victoire totale aux élections à l'Assemblée territoriale du 3 mars 1957, accentuant la déroute des colonialistes. Avant 1957, le PDG avait un élu sur 50 ; En 1957, il y a 57 élus PDG sur 60. C'est cette Assemblée qui va fournir le premier gouvernement de la Loi-cadre. Dans cette période s'accroît la lutte contre le régionalisme, le tribalisme (il y a 13 ethnies en Guinée) afin de donner corps au concept national inexistant jusqu'alors. Pour avancer dans cette voie, les maires des 13 communes, par exemple, furent choisis en dehors de celles dont ils devaient assumer la gestion. On trouve par exemple un Soussou à la tête d'une commune Malinké, ou un Foulah en Guinée Forestière et vice versa.

Le PDG obtient donc 13 municipalités sur 13⁶⁹. Les élections territoriales du 3 mars 1957, donnent au PDG une victoire écrasante. Ainsi, le « conseil de gouvernement » de la Loi-cadre fut d'emblée entièrement RDA. C'est dire au moment de l'application de cette loi, le PDG disposait de la majorité absolue à l'Assemblée territoriale et était le mieux placé pour former le premier gouvernement en vertu d'un régime d'autonomie interne et, en même temps, pour désigner les représentants de la Guinée au grand conseil de l'AOF à Dakar.

Le PDG disposait de 2 députés à l'Assemblée nationale française sur 3, 5 grands conseillers à l'Assemblée fédérale de Dakar sur 7, 57 conseillers territoriaux sur 60 et 13

⁶⁹ Conakry, Kindia, Forécariah, Labé, Mamou, Kankan, Siguiri, Beyla, Kouroussa, Nzérékoré, Macenta, Boké, Kissidougou.

municipalités sur 13. La totalité des membres du gouvernement autonome qui va prendre en charge le destin de tout un peuple. C'est dans cette atmosphère que le chef du PDG envisagea la fin de la chefferie indigène, véritable socle du pouvoir colonial.

C/ La lutte contre la chefferie et les raisons du succès du PDG

Par la Loi-cadre un gouvernement du territoire guinéen est formé. Ce gouvernement prend quelques décisions concrètes. Mais la décision la plus importante est la suppression de la chefferie coutumière dans tout le pays. Les circonstances et la signification de cette abolition de la chefferie ne sont pas toujours pour autant saisies avec clarté. Certains attribuent la responsabilité de cette mesure à M. Sékou Touré et à ses compagnons du Parti Démocratique de Guinée, d'autres comme B. Ameillon voit dans cette suppression le résultat d'une « bataille juridique », une mesure prise d'en haut répondant essentiellement à des objectifs politiques : « *elle [la chefferie] constituait la seule restriction à la toute puissance du parti* »⁷⁰. Cette suppression de la chefferie est-elle réellement l'œuvre du PDG ? Pourquoi ?

La chefferie indigène est une création de l'administration coloniale qui donne plein pouvoir à des hommes à sa dévotion sur des secteurs entiers du pays : les 300 chefs de canton ainsi nommés exercent un pouvoir sur les populations, d'autant que le régime colonial leur confère pratiquement la propriété des terres du canton. Leur rôle essentiel est de faire rentrer l'impôt (impôt de captation et taxes annexes) sur lequel une ristourne leur est consentie – c'est leur seule source officielle de revenu - de fournir les « prestataires » (corvéable) pour les diverses besognes de l'administration (portage, construction et entretien de routes, des bâtiments publics, etc.). C'est également sous leur autorité que fonctionne le Tribunal indigène. Le plus souvent, ces chefs n'avaient pour seul but que de s'enrichir. Ils acquièrent des plantations et prirent souvent l'allure des propriétaires fonciers. Concernant la collecte des impôts, ils se livrent à toutes sortes d'exactions et de vols. Ils en profitent pour prélever à leur profit (au besoin sous couleur de redevances ou prestations « coutumière ») de l'argent et des prestations en travail. C'est ainsi que, B. Ameillon, évoquant les causes de ces exactions, écrira : « (...) en outre, parce qu'ils voulaient, eux aussi à l'instar des européens, rouler voiture et construire en « dur », les chefs exigeaient des redevances plus élevées que par le passé et les gardaient par devers eux, n'assurant plus le rôle de redistributeur qui avait été, au moins théoriquement, le leur avant la colonisation »⁷¹. Ces exactions sont tolérées, au

⁷⁰ Ameillon (B.), *La Guinée, bilan d'une indépendance*, Paris, Maspero, 1964, p. 24.

⁷¹ *Ibidem*, pp.16 – 17.

besoin imposées. Les victimes pouvant être frappées de peines d'amende ou d'emprisonnement administratif au titre du « code de l'indigénat ».

Aucun chef ne peut se dispenser d'avoir recours à ces méthodes : les ristournes sur l'impôt et, plus tard, la très maigre « solde » qui s'y ajoutera ne suffisent pas à assurer son train de vie et surtout les multiples charges qu'on lui impose. Il lui faut recevoir et héberger (royalement) le commandant de cercle et les autres représentants de l'administration en tournée, avec leur suite, rétribuer un secrétaire, des courriers, un ou plusieurs représentants ou chef lieu du cercle... Il lui faut entretenir une cour de suivants et d'hommes de main tant pour asseoir son prestige que pour affirmer au besoin son autorité par la force⁷².

La chefferie constitue de fait, une catégorie sociale privilégiée. Au lieu d'exploiter la masse paysanne pour son compte, elle est réduite au rôle d'instrument de cette exploitation, avec la possibilité d'en recueillir au passage quelques miettes. Ainsi se traduit son intégration dans le système colonial. Mais les méthodes d'exploitation demeurent les mêmes. Tant qu'un individu est investi de la chefferie, il peut disposer des hommes et des terres : dans les limites prévues par l'usage (...) il pourra se faire attribuer des champs étendus et les faire cultiver par des corvéables. Mais dès qu'il est destitué il perd tout au bénéfice de son successeur. Ils ne conservent que ses terres familiales. Le chef destitué perd donc en principe tout, en dehors de ses biens mobiliers.

Les chefs, imposés pour la plupart, n'avaient d'autorité que par la toute puissance de l'administration coloniale. La chefferie guinéenne n'a guère évolué entre les deux guerres mondiales. Ses fonctions et ses moyens sont demeurés les mêmes. L'arrêté local du 2 décembre 1934 a fixé - pour la première fois - son statut et une échelle de soldes sans pour autant dissiper l'équivoque : le chef reste un agent de l'administration, sans être tout à fait un fonctionnaire.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'organe du RDA, *Réveil* écrivait : « jusqu'à ces derniers temps, le chef africain était le domestique du commandant de cercle. Ne pouvant communiquer avec ce dernier que par l'intermédiaire du garde de cercle, il subissait lui aussi l'autorité de l'implacable chicote ... Le chef était l'homme des réquisitions de poulets pour le commandant, des manœuvres pour le commandant, etc. En un mot, c'était

⁷² Il faut toutefois signaler que durant la deuxième guerre mondiale, la chefferie a vu son pouvoir grandir car elle a été utilisée pleinement par l'administration coloniale pour faire supporter aux populations les charges énormes que la guerre imposait.

l'inexorable intendant de l'Administration. Il était noté suivant son aptitude et sa célérité à satisfaire les innombrables exigences administratives. Féroce opprimé, il opprimait »⁷³.

En dépit de la règle de « soustrayant » aux peines de l'indigénat le chef de canton demeure à la merci du commandant de cercle. A plus forte raison le chef de village, qui paie pour sa collectivité défaillante. Il n'en est guère qui n'aient goûté à un moment ou à un autre la prison. En 1942, le chef de canton du Sankaran, Lamine Kondé, destitué, est condamné à trois ans de prison (peine ramenée à 06 mois) pour être « contre l'autorité française ».

La fin du conflit, l'ouverture des premières compétitions électorales, le vote de l'Assemblée constituante française des lois accordant la citoyenneté aux anciens sujets et abolissant le travail forcé, ouvrent une crise qui dans certains territoires ébranlent sérieusement la chefferie. Le courant traverse aussi la Guinée : mais il n'y provoque pas de remous graves ou de longue durée.

En quoi consistent en effet « les redevances coutumières » ? Elles comprennent comme partout, le travail sur les champs du chef par la population du canton, l'entretien de la réparation de ses cases, il s'y ajoute au nom de la « coutume », des redevances sur les récoltes, et des redevances sur les successions. Ces redevances « *sont éminemment variables suivant les cantons, à l'intérieur d'une même circonscription, car elles sont fonctions à la fois de la personnalité et de la rapacité du chef et de son entourage* »⁷⁴.

L'administrateur, auteur du rapport dont nous extrayons ces lignes rappelle que les « *Batoulabé* »⁷⁵ constituent « *la plaie du Fouta* ». Or les besoins nouveaux des chefs les conduisent à multiplier les redevances « extraordinaires » : pour la construction d'une maison, l'achat d'une voiture américaine, le financement d'un pèlerinage à la Mecque. Sur ces exactions, le dossier fort épais des plaintes portées contre les chefs de la subdivision de Dalaba (plaintes classées sans suite) nous renseigne. Au chef de Kankalabé on reproche au chef de canton de percevoir, en plus de la dîme sur les récoltes, une taxe « pour le repas de fête du chef » (10frs par hommes mariés), une autre taxe pour ses réceptions (en nature et en argent).

⁷³ *Le Réveil*, (Dakar), N° du 10 octobre 1949.

⁷⁴ ANS, 2G55- 155, Guinée Française, Rapport du Commandant de cercle de Dalaba, 9 janvier 1955.

⁷⁵ Agents d'exécution de la chefferie, répandus sur le pays et chargés de la collecte de l'impôt ou du ramassage des récoltes.

D'autres plaintes font état de femmes enlevées, des bœufs confisqués. Une plainte anonyme du 1^{er} avril 1954 indique que pour tout décès d'un homme ou d'une femme au dessus de 25 ans, la « taxe » de succession exigée est de 10.000FrS ou 2 bœufs. Si les héritiers ne veulent ou ne peuvent pas payer, les biens du défunt sont vendus au bénéfice du chef. Si le défunt est sans enfant, le chef exige la totalité du troupeau, voire fait vider les greniers, ne laissant rien à la femme ou au mari survivant. On exige l'impôt pour les morts, pour des enfants à partir de 7 ans. Si l'argent n'est pas payé dans les délais, le bétail des défailants est saisi, ils sont battus, leurs vêtements déchirés, et on les laisse pour l'exemple attachés deux jours à un arbre sans manger⁷⁶. Le train de vie et les dépenses des chefs sont de plus en plus disproportionnés en égard aux ressources de leurs sujets. A cette date, où la crise ultime est déjà ouverte, la haute administration se refuse, à tenir compte de ces avertissements. Jusqu'en 1954, les rapports politiques des administrateurs font état d'une situation politique satisfaisante.

Ces exactions sont vigoureusement dénoncées par le PDG. La sous-section du RDA s'est reconstitué, les propagandistes du RDA et Sékou Touré lui-même ont visité de nombreux villages, suscitant notamment de l'effervescence dans l'Amana, contre le chef de canton Karfa Keita. L'action du RDA est désormais dirigée contre la chefferie.

A Faranah, le commandant de cercle note que la victoire du RDA aux élections législatives de 1956 s'est traduite par de multiples plaintes judiciaires contre les chefs de canton : ceux-ci demandent l'appui de l'administration, qui reste neutre. En l'absence du soutien administratif, ils se sont effondrés. Dans certaines régions, les chefs de canton (surtout les plus détestés) ont pris le parti de se réfugier au chef lieu. Ainsi une note de l'administrateur de Macenta, en date du 31 août 1957, signale au Gouverneur que le chef de canton de Guizima, Foromo Gorovogui, se trouve à Macenta depuis deux mois et n'a pas jugé utile de se justifier... Il propose son licenciement⁷⁷.

Dans certaines régions, où l'autorité de fait est passée entre les mains des comités de villages RDA ; notamment dans la région forestière, les chefs de cantons doivent rendre des comptes : « *Après les élections de 1956, les masses se sont soulevées, ont fait*

⁷⁶ ANS, 2G56-163, Guinée Française, dossier des chefs de canton de Dalaba – plaintes.

⁷⁷ ANS, 2G56-166, Guinée Française, dossier des cantons de Macenta.

l'inventaire des biens des chefs et de leurs hommes, qui ont dû restituer ce qu'ils avaient pillé (dans un cas jusqu'à 200.000F) »⁷⁸.

Toutefois, le PDG continue à dénoncer ces exactions des chefs indigènes, ce qui oblige quelques administrateurs coloniaux à condamner le comportement de certains chefs de canton. En effet, au cours du mois d'août 1957 4 chefs coutumiers ont été destitués dans leur cercle de Dalaba et de Koundara⁷⁹. Les mesures ont été abondamment commentées par les chefs coutumiers restant en place et un vif mécontentement s'est instauré.

Malgré leur condamnation, l'appareil colonial a besoin de la chefferie indigène. Ne pouvant s'appuyer sur aucune force africaine tant soit peu représentative, il va tenter de revaloriser les chefs de canton. En 1956, le Gouverneur augmente en particulier leur traitement (4 millions par ans, rien que pour la chefferie du cercle de Mali), ce qui à l'inverse du but recherché, les fait apparaître davantage comme « des parasites aux yeux des populations opprimés ». La considérable revalorisation des soldes des chefs opérée en 1956 ne résout pas le problème : au contraire, elle les fait apparaître comme les « parasites », ne justifiant nullement l'importance des traitements alloués⁸⁰.

Aidés par le colonialisme, les chefs de canton tentent de former un syndicat sur le plan guinéen, puis sur le plan fédéral qui rayonnera sur toute l'ancienne AOF. Mais en Guinée, combattu vigoureusement, il n'y a eu aucun développement. C'est alors que le Congrès constitutif de l'Union Fédérale des syndicats des chefs « coutumiers », tenu à Dakar le 27 novembre 1956, sous la présidence de Fily Dabo Sissoko tente une dernière manœuvre en élisant comme Secrétaire général Mamady Kourouma, fils du chef de canton de Kouroussa, ancien « grand conseiller » RDA (membre de l'Assemblée fédérale siégeant à Dakar) en 1947 et transfuge du parti. « *Il est trop tard* »⁸¹ martèle Jean Suret-Canale, ce syndicat ne peut voir le jour en Guinée. La chefferie est frappée à mort.

Ce ne sont plus les hommes, mais l'institution elle-même qui soulève l'hostilité générale, y compris dans le Fouta – Djallon, et peut être là plus qu'ailleurs dans la mesure où la chefferie pour « traditionnelle » qu'elle était, s'était montrée la plus oppressive.

⁷⁸ Suret – Canale (Jean), 1966, *op. cit.*, p. 487.

⁷⁹ ANS, 2G56-39, Guinée Français, Rapport N°154/4, Brigade de Mamou du 28 août 1957.

⁸⁰ « *Je considère que leur solde et indemnité sont des rentes dont ils bénéficient du Mali le territoire et le cercle en tirent profit.* », Rabamananjara (Jacques), *Guinée : prélude à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1958, p. 44.

⁸¹ *Ibidem*, p. 489.

Lorsque se tint les 25-26 et 27 juillet 1957, la conférence des commandants de cercle de la Guinée, sous la présidence du Gouverneur Jean Ramadier et avec la participation du vice président du Conseil de gouvernement Sékou Touré, du président de l'Assemblée nationale Diallo Saïfoulaye, et du ministre de l'Intérieur Keita Fodéba, les « jeux étaient faits ».

Voici quelques témoignages significatifs des commandants de cercle relatés par Rabamananjara. En Basse Guinée, notamment à Forécariah, « *sur cinq cantons ... (un chef) a été licencié ... (un autre élu conseiller municipal à Forécariah. Les trois autres, on ne les voit jamais. Un se promène à Conakry, l'autre à Farmoréah, et le troisième je ne sais où. Nous n'avons vraiment pas besoin d'eux, pas plus la population que l'administration* »⁸². Dans le Fouta – Djallon, précisément à Labé, il est dit ceci : « *Depuis huit mois, je n'ai pas eu affaire à un canton. Pour moi qu'ils soient là ou pas, c'est la même chose* »⁸³.

Le 31 décembre 1957, paraissait un arrêté signé de Keita Fodéba, ministre de l'Intérieur du gouvernement de la « Loi-cadre » portant suppression sur le territoire de la Guinée de la « chefferie dite coutumière ». La responsabilité de cette mesure est attribuée à Sékou Touré et à ses compagnons du Parti Démocratique de Guinée, car la déchéance de la chefferie était un fait acquis.

Il suffit de ces quelques extraits pour montrer que cet arrêté du 31 décembre 1957, portant suppression de la chefferie traditionnelle en Guinée, ne fut pas une simple décision administrative mais la consécration légale d'une révolution populaire. Ainsi, l'administration se trouvait dans l'impossibilité de soutenir la chefferie indigène et reconnaît sa suppression.

Désormais, la chefferie apparaît aux yeux des Guinéens comme une institution révolue. « *L'écroulement politique de la chefferie avant même l'application de la Loi Cadre est un des événements capitaux de l'histoire de l'après guerre en Guinée* »⁸⁴. C'est la disparition de la chefferie qui va pour une grande part, permettre au gouvernement territorial PDG de 1957 d'avoir un bilan éloquent que nous retracerons dans le prochain développement.

D/ Bilan des actions du gouvernement du PDG

⁸² *Ibidem*, p. 39.

⁸³ *Ibidem*, p. 23.

⁸⁴ Témoignage oral de MR. Karamokhoba Camara, ancien agent de la Chambre de Commerce de Dakar, le 25 août 2009.

Par la Loi-cadre donc, un gouvernement du territoire guinéen est formé le 9 mai 1957 et comprend : un président du Conseil de gouvernement (l'ancien Gouverneur français), un vice président de ce même Conseil (le chef du parti majoritaire) et des ministres.

Sékou Touré forme donc son gouvernement. Celui-ci prend quelques décisions concrètes. Nous allons les aborder dans notre étude.

Depuis le début de l'année 1957, et conformément aux délibérations de l'Assemblée territoriale guinéenne, des textes réglementaires ont été pris, qui ont modifié profondément certaines structures de l'administration territoriale. Ainsi une véritable révolution sociale a été tentée en Guinée par le gouvernement PDG.

A côté de la suppression de la chefferie indigène, le PDG procède à la suppression des SIP, les tribunaux coutumiers du premier degré, le foyer des Métis, les pratiques de discrimination raciale dans les prisons et dans les écoles, le caractère militaire du service de la santé publique etc.

A la suite des mesures affermissant la situation des dirigeants et des populations guinéennes en général, le gouvernement PDG entame la création d'une école d'administration générale qui fonctionne avec 40 stagiaires auxquels s'ajoutent des fonctionnaires que les territoires du Niger et de Haute-Volta ont décidé d'envoyer à Conakry pour recevoir une formation administrative complète. Des SMDR (Service Moderne de Développement Rural) et des coopératives dans presque toutes les circonscriptions du territoire. Plus d'une trentaine de postes administratifs sur les 106 dont les membres de l'Assemblée territoriale ont fixé les lieux d'implantation.

Les 4123 villages ont été transformés en communes rurales, gérées par plus de 40.000 conseillers villageois directement issus du suffrage universel et parmi lesquels figurent de nombreuses femmes dont certaines assument, du fait du progrès démocratique ; le rôle important de chef de village.

25 conseils de circonscriptions sont constitués⁸⁵. Aussi, dans chacun de ces conseils, des femmes ont été élues. Les élus paysans représentent à eux seuls 310 conseillers sur les 526. Autre signe de progrès social et de maturité politique certaine. Ajoutons à cette liste que des cartes de familles furent distribuées gratuitement aux chefs de famille en vue

⁸⁵ Les 526 membres qui les composent ont été élus par près de 90% des 800 000 voix exprimées lors du scrutin populaire du 18 mai 1958.

d'assurer le recensement exact des populations et de leur faciliter aussi la délivrance des pièces d'identité et d'état civil.

A côté également de ces mesures citées ci-dessus, tout un ensemble de textes visant à relever le niveau de vie de la masse a été institué. En effet, en plus de la suppression de la quatrième zone du territoire, le SMIG fut passé de 21 à 31 francs l'heure, ce qui a relevé l'indice du salaire du manœuvre de 100 à 148% alors que du 1^{er} juin 1950 au 31 janvier 1956 (soit 5 ans et demi), cet indice n'a connu que 40% d'augmentation. Il s'y ajoute également que les prestations familiales ont été majorées de plus de 50%. Les auxiliaires de services publics ont obtenu un relèvement de 20 % à 40% portant leur plafond à 40.000 francs avec réduction du nombre des zones de quatre à deux, la première zone étant Conakry et la deuxième le reste du territoire. Plus de 400 travailleurs qui étaient des journaliers ont bénéficié de leur reclassement dans le statut des auxiliaires des services publics. Les gardes territoriaux ont bénéficié d'une revalorisation de leurs traitements du doublement des taux de leurs pensions de retraite et de l'amélioration des dispositions statutaires de leur cadre. L'infirmier de la Tripano et ceux de l'AMA ont également obtenu une majoration des taux de leurs indemnités de déplacement.

Les élèves infirmiers, touchaient une indemnité de 6000 francs. Les agents contractuels assimilés aux conventions collectives ont été alignés sur les nouveaux avantages accordés à leurs homologues du secteur privés, soit une majoration de traitement allant de 10% à 20%. Enfin est mandaté le rappel de la tranche 1957 de la revalorisation des agents des cadres locaux et supérieurs.

Dans le domaine scolaire en plus du lycée des sept cours complémentaires, 150 classes nouvelles ont été créées. Quant aux dépenses pour les seules bourses à l'extérieur du territoire, « *elles sont de 75 millions contre 33 millions pour l'année 1957* »⁸⁶. De gros efforts ont été consentis pour la création de nouvelles maternités et de nouveaux dispensaires dans le pays⁸⁷.

Dans le domaine du commandement, le même progrès est constaté dans l'Africanisation des cadres dirigeants de l'administration territoriale guinéenne dans les fonctions de chefs de circonscriptions, chefs de postes, chefs de sections, chefs de services,

⁸⁶ ANS, (P° III 540), Guinée Française, Discours prononcé par Sékou Touré, président du Conseil de gouvernement de la Guinée à l'occasion de sa visite à l'école territoriale d'administration générale.

⁸⁷ Les 24 communes du Territoire sont effectivement gérées par des Administrateurs – Maires mais par des Maires africains.

directeurs de cabinets ministériels etc. Les centres culturels ont été transformés en maisons de jeunesse démocratique et gérées par les jeunes eux-mêmes. Là aussi, on constate la participation désormais active et massive de la jeunesse féminine du pays au fonctionnement de ces maisons de jeunes.

Dans le domaine le plus important de l'économie guinéenne, notons l'amélioration de l'action de la coopération Békima, qui est arrivée à commercialiser avant la mauvaise période d'hivernage plus de 100 millions de valeur de diamants par mois. L'ordre et la discipline ont succédé à l'anarchie qui caractérisait durant 1957 la zone diamantifère de Kérouané.

L'action défensive contre le vol du bétail Dans le Fouta, la lutte contre la cercosporiose et la péripneumonie qui ravageait l'une les plantations de bananes et l'autre le cheptel s'est développée avec une chance d'arrêter définitivement ces fléaux économiques. La production agricole est en augmentation certaine grâce à l'enthousiasme créé par les mesures de libération politique et sociale des masses laborieuses de la campagne.

Le Conseil de gouvernement a entrepris de vastes chantiers en vue de servir l'intérêt de la Guinée et de l'engager sur la voie rapide de son émancipation politique, économique, sociale, et culturelle. Ceci montre également le chemin parcouru par le PDG et l'immensité des tâches qu'a à résoudre ce gouvernement avec de faibles moyens financières. Le maximum fiscal qui atteignit en 1957, 1080 francs ayant été réduit aux taux uniforme de 700 francs dont 200 francs ristournés aux circonscriptions pour leur équipement social et économique.

Dans le chapitre des réalisations du gouvernement PDG, figure également la réforme du régime domaniale. En effet, au niveau du village, la propriété du sol est reconnue avec le caractère collectif. « Les terres vacantes et sans maîtres » étaient considérées comme propriété de l'Etat français. Désormais, depuis le vote de la Loi-cadre, les conseillers de l'Assemblée territoriale sont devenus des gérants du domaine public territorial. Le mode d'exploitation d'alors de la terre est directement lié au caractère de la propriété du sol. Cette mesure a donné aux mots d'ordre d'investissement humain lancé et soutenu par les Guinéens, une signification plus profonde.

Le gouvernement PDG a assaini les finances malgré les manœuvres de l'administration coloniale. Les contributions populaires sont réduites tandis que de lourds

impôts frappaient les grandes sociétés coloniales. En outre, depuis l'installation des conseils de villages et des conseils de circonscriptions, les populations guinéennes prenaient de plus en plus conscience de leur devoir fiscal, payaient l'impôt des exercices antérieurs et de celui en cours. Ces impôts permettaient d'édifier des marchés, des routes cantonales, des dispensaires, des écoles et des maisons communales dans de nombreux villages.

Cette politique du PDG est combattue vigoureusement par la plupart des leaders du RDA des autres territoires et en particulier par Houphouët-Boigny qui tente de la faire modifier et d'isoler la Guinée. Mais dans ces mêmes pays, au contraire les masses populaires, groupées dans les syndicats, et les intellectuels progressistes, défendent le PDG.

En fin 1957, une crise s'est éclatée entre le PDG et les syndicats d'enseignants. Ce conflit s'est terminé un peu brusquement et une union est scellée entre les deux parties. C'est cette union qui permettra au PDG-RDA d'enregistrer ensemble avec les Guinéens un résultat extraordinaire lors du référendum de septembre 1958 que nous traiterons dans le chapitre suivant.

Conclusion

La Loi-cadre a considérablement modifié la structure administrative et politique des territoires d'outre-mer. Le vote de cette loi a enregistré une bataille parlementaire sans commune mesure. Finalement votée le 23 juin 1956, cette loi est vide et dépassée avant son application. Pour les autorités guinéennes, c'est dans le souci de ne pas se couper des autres élus africain, que le PDG a fini par la voter.

Cette loi a permis de renforcer l'autonomie interne des territoires sous le contrôle d'un gouvernement territorial dirigé par le chef du parti dominant. En Guinée, c'est le PDG qui, après avoir conquis le pouvoir en 1956 et acquis la totalité en 1957, a supprimé la chefferie indigène, entrepris de véritables réformes jusqu' au référendum traité dans le prochain chapitre.

Chapitre II : Le référendum et ses enjeux (1957-1958)

Le 28 septembre 1958, la France et ses colonies votent par référendum pour une nouvelle Constitution. Par leur vote, ils entérinent le retour du général de Gaulle au pouvoir, avec l'espoir d'en finir avec l'instabilité ministérielle caractéristique de la IV^e République et surtout la guerre d'Algérie... Fortement inspiré par de général, le projet de Constitution est rédigé en deux mois par un Comité consultatif constitutionnel de 39 membres, sous l'autorité de Michel Debré, garde des sceaux. Dans cette Constitution, la question de l'indépendance des colonies africaines a divisé les responsables du grand mouvement africain : le RDA.

Désormais, le président peut prendre l'initiative d'un référendum concernant l'organisation des pouvoirs publics. Il entama alors une grande tournée africaine pour présenter le projet de Constitution, qui doit être approuvé par les populations d'outre-mer (les colonies), qui approuvent également par référendum leur intégration dans une Communauté française, préalable à leur indépendance.

A/ Contexte d'élaboration de la Constitution de 1958

L'élaboration de la Constitution passe par plusieurs étapes, à savoir la rédaction d'un avant projet par le gouvernement, la discussion de ce document par le Comité Consultatif Constitutionnel, l'adoption d'un projet définitif par le gouvernement de la « métropole » et de l'outre-mer.

En 1958, les gouvernements se succèdent en France tandis qu'en Algérie la guerre fait chaque jour de nombreuses victimes. Cette situation s'est reportée sur l'armée. A Alger, le général Massu fait savoir que son comité⁸⁸ n'accepte pas l'autorité du « gouvernement d'abandon » de Pflimlin et, compte sur de Gaulle pour sauver la nation. Le 14 mai 1957, le chef d'Etat major de l'armée, le général Ely démissionne

C'est dans cette atmosphère que le 30 mai, de Gaulle est nommé chef du gouvernement par l'Assemblée avec une faible majorité 77 voix contre 74⁸⁹. C'est le début d'une nouvelle ère en France. Pour consolider le système qu'il veut mettre en place, de Gaulle

⁸⁸ Le 13 mai 1958, un « Comité de Salut public », où siègent des officiers supérieurs, est formé à Alger. Dans ce comité, figurent Jacques Massu et le général Raoul Salan, connu sous le nom de « bradeur d'empire ».

⁸⁹ De Gaulle accepte le mandat de constituer le gouvernement, de faire usage des pleins pouvoirs pendant six mois, de préparer et de soumettre par voie de référendum une nouvelle Constitution.

propose de réviser la Constitution⁹⁰. Le 3 juin, l'Assemblée est appelé à statuer sur ce projet. Finalement le projet de loi est adopté par 350 voix contre 161. Plutarde, le conseil de la République donne son approbation. Ce vote permet au gouvernement de disposer le droit d'élaborer le projet d'une nouvelle Constitution. Après avis du conseil d'Etat, le projet doit être soumis au référendum pour être adopté par les populations de la « métropole » et de l'outre-mer.

Le projet de Constitution est élaboré par un comité dirigé par Paul Raymond. Cet organe, c'est le Comité Consultatif Constitutionnel qui se compose de trente-six membres, dont cinq africains : Houphouët-Boigny, Lamine Guèye, Léopold Sedar Senghor, Philibert Tsiranana et Gabriel Lisette.

Aucun député guinéen ne figure dans ce Comité, car, selon Lansiné Kaba, Bernard Cornut-Gentille qui souhaite voir le RDA présenter la candidature de Sékou Touré parmi les vingt-six que l'Assemblée doit élire⁹¹, se heurte à l'opposition d'Houphouët-Boigny. C'est ainsi qu'il l'a remplacé par Gabriel Lisette⁹².

De Gaulle passe à l'étape suivante qui consiste à confier au garde des sceaux, Michel Debré, et son cabinet restreint la charge d'élaborer parallèlement un avant-projet de la nouvelle Constitution. Le début des travaux commence le 19 juin 1958. A la mi-journée les travaux préparatifs sont finis. L'avant projet est soumis au Comité Consultatif Constitutionnel. En France, les travaux du Conseil Consultatif commencent le 29 juillet au Palais royal. Le 14 août, le Comité Consultatif achève ses travaux. Le même jour, le texte est publié : il suivait les propositions du discours de Bayeux en juin 1946⁹³. Le projet devait être soumis à un référendum, le 28 septembre, une semaine avant la rentrée parlementaire ; s'il était approuvé, la dissolution de l'Assemblée et de nouvelles élections suivraient automatiquement. Mais entre temps, voyons la place accordée à la question de l'indépendance des colonies africaines dans cette Constitution.

B/ La question de l'indépendance

En cette année 1958, en effet, l'Afrique s'interroge sur le droit à l'indépendance et plus précisément les modalités territoriales de ce processus. Depuis bientôt deux ans, il existe

⁹⁰ Cette révision de la Constitution a été source du fléau de la IV^e République. Vu l'importance de la question, la majorité des 2/3 est exigée.

⁹¹ Le Comité consultatif est composé des membres nommés par décret et des membres du parlement désignés par les commissions compétentes de l'assemblée et du conseil de la République.

⁹² Kaba (Lansiné), *Le Non de la Guinée à De Gaulle*, Paris, éditions Chaka, 1989, p. 55.

⁹³ De Gaulle (Charles), *Mémoire d'espoir*, Paris, Plon, 1970, p. 34.

deux tendances, d'un côté les partisans de l'indépendance dans le cadre d'un regroupement au préalable des territoires, de l'autre ceux qui soutiennent l'idée de l'indépendance dans le cadre étroit de chaque territoire. Cependant l'évocation de cet événement historique, exige au préalable, une brève rétrospective.

L'avant projet de la Constitution tel qu'il est rédigé, ne répond pas aux aspirations de la majorité des Africains. On y mentionne pas encore le principe du « droit à l'indépendance » réclamé plutard comme nous le verrons par les étudiants, les syndicats, le PRA et certaines sections du RDA. Par ailleurs, le texte permet aux territoires de se retirer des institutions fédérales existantes. Pour beaucoup de leaders de l'époque, il invite à la « balkanisation ». Dans la plupart des milieux politiques africains, « déception et inquiétude accompagnent ainsi les premières nouvelles relatives à l'avant-projet ».

Concernant l'Afrique, au lieu du terme « Fédération », il adopte celui de « Communauté ». Il accepte également deux amendements importants. Le premier permet à tout territoire ayant voté « oui » au référendum d'obtenir à tout moment plus tard son indépendance sans sécession avec la France, et donc avec la garantie de l'aide française. Le second a trait à l'unité des territoires qui forment les fédérations de l'AO F et de l'AEF mais ne l'institutionnalise pas. Il prévoit que les territoires, peuvent entrer dans la communauté, regroupés s'ils le désirent, ce qui ne correspond pas tout à fait au principe de l'exécutif fédéral.

Durant les quelques mois qui précèdent le référendum gaulliste du 28 septembre 1958, une campagne intense est entreprise par les « progressistes africains » afin d'obtenir que des modifications soient apportées au projet de Constitution qui sera soumis au référendum. Le PDG, l'UGTAN, la jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain (JRDA) sont extrêmement actifs et provoquent de multiples réunions interafricaines. Un grand débat national, a lieu en Guinée à l'occasion de la campagne pour le référendum de 1958⁹⁴.

Lors de son congrès constitutif, tenu à Dakar le 13 janvier 1957, la convention africaine avait montré la primauté du problème. La résolution politique, voté au troisième congrès interterritorial du RDA à Bamako, le 30 septembre 1957, affirmait la même volonté. A cette conférence, le RDA enregistre un clivage sur la question de l'autonomie des pays

⁹⁴ Bah (Mahmoud), *op. cit.*, p. 35.

africains⁹⁵. En effet, l'unité du RDA est menacée. Dans beaucoup de pays, les thèses contre les fédérations africaines sont celles des minorités. L'attachement de la Guinée au principe d'une Afrique Occidentale unie dans le cadre fédéral est connu, Houphouët en est conscient. Ces considérations aident à mieux expliquer la mise à l'écart de Sékou Touré, défenseur de la thèse du regroupement des territoires dans un cadre fédéral.

Pourquoi Houphouët-Boigny était-il hostile à la création d'un exécutif fédéral à l'échelon de Dakar ? Parce que « le leader ivoirien ne voulait pas partager les richesses de son pays ». Mais Houphouët-Boigny préférait une autre explication, somme toute logique et basée, elle aussi, sur le concept « nationaliste » : selon le leader ivoirien, « *l'Afrique d'expression française portait les « cicatrices indélébiles de la colonisation, représentées par les frontières territoriales matérialisant son morcellement* »⁹⁶.

Mais qu'elles que fussent les causes réelles de son attitude face à Sékou Touré, le fondateur du RDA apparaissait comme le « balkanisateur » de cette même Afrique, au nom des intérêts de son territoire. En ce qui concerne la position du PDG sur le plan constitutionnel, il n'y a aucun équivoque, ni confusion possible. Car, Au IV^e congrès du PDG tenu à Conakry du 5 au 8 juin 1958, Sékou Touré s'est prononcé pour la création d'un grand Etat africain qui, une fois indépendant, doit constituer avec la France la Communauté. Le congrès souhaite également que la révision amorcée à Paris aboutisse à la reconnaissance du droit à l'autonomie interne, à l'établissement d'un exécutif fédéral et à la transformation d'un grand conseil de l'AOF en exécutif fédéral. C'est exactement ce que le PDG, dans un communiqué, a remis au Gouvernement français le 18 juillet. Par voie de presse, par des résolutions, par de continuelles manifestations, le peuple de l'Afrique en général et celui de la Guinée en particulier s'est prononcé de façon unanime pour l'indépendance. Mais le général de Gaulle ne l'entendait pas ainsi.

Les responsables du RDA se réunissent le 27 août 1958 à Dakar avec le Comité Directeur de l'UGTAN et le PRA-Niger, pour débattre de ces problèmes⁹⁷. A Dakar, ces

⁹⁵ En effet, le ministre d'Etat Houphouët, chef du RDA défend le droit de chaque territoire à se gouverner lui-même et à établir des rapports directs avec la « métropole ». Il s'oppose à l'idée de la constitution des fédérations de l'AOF et de l'AEF et d'un exécutif fédéral défendue par le camp révolutionnaire dirigé par Sékou Touré, leader du RDA guinéen.

⁹⁶ Baulin (Jacques), *La politique africaine d' Houphouët-Boigny*, Paris, éditions Euraphor – Presse, 1980, p.47.

⁹⁷ Pendant ce temps, en Afrique, le 25 juillet 1958, s'ouvre à Cotonou le congrès constitutif du PRA que préside L. Sédar Senghor. A la fin des discussions, une minorité parle d'indépendance immédiate. Le congrès marque un pas décisif dans le mouvement de décolonisation.

derniers ont défini les conditions à l'acceptation desquelles ils subordonnent leur accord au projet constitutionnel. Ces propositions sont celles de toute l'Afrique militante dans ses diverses organisations pour le renforcement de son unité.

Faut-il rappeler qu'à trois reprises le Grand Conseil de l'AOF a voté des résolutions contre la « balkanisation » de l'Afrique. Le RDA, à son congrès de Bamako et par les nombreuses résolutions votées par son groupe parlementaire, a signifié une même volonté de maintenir les fédérations africaines. Le projet constitutionnel n'a pas tenu compte de cette option essentielle des Africains. Au contraire, il conduit à une division de l'Afrique. Voici le sentiment affiché par le leader du PDG, lors de cette rencontre de Dakar : « *je me réjouis de constater l'identité absolue du programme des divers mouvement réunis le 27 août à Dakar avec celui déjà signifié par la Guinée au Gouvernement français* »⁹⁸. Il poursuit : « *J'affirme donc que si le Gouvernement français dit Non aux aspirations légitimes de l'Afrique, c'est-à-dire que si son projet constitutionnel ne tient pas compte de ces propositions, le peuple guinéen prendra le 28 septembre prochain son indépendance et demandera par des accords contractuels à traiter avec la France. En cas de refus de celle-ci, la Guinée décidera sans perte de temps, d'une autre orientation de son destin, laquelle, dans tous les cas, doit lui permettre de continuer avec plus d'efficacité sa même lutte pour l'émancipation de l'unité de l'Afrique* »⁹⁹. Il s'agit là, en effet, de beaucoup plus qu'un programme d'action, il s'agit, en fait, de la prise de conscience de tout un peuple, moins impatient que déterminé à en finir avec toute forme de dépendance, toute espèce d'assujettissement qui menacent comme le pense Touré Sékou « (...) *notre évolution, détruisent notre dignité, mettent incessamment en cause notre droit naturel à la Liberté* »¹⁰⁰.

Et quelle meilleure conclusion pourrons nous donner à cette étude, sinon de rappeler celle que François Mitterrand a donné au texte d'une proposition de résolution déposée par lui, le 4 février 1958, au bureau de l'Assemblée nationale et déclarant : « *si la France sait comprendre combien l'heure est décisive et la mission qui s'offre à elle à la mesure de son passé et de son destin, elle fera de l'Afrique l'objet de ce qu'au Grand Siècle elle appelait sa*

⁹⁸ ANS, (P° III 8° 662), Guinée Française, Allocution Radiodiffusée de Monsieur Sékou Touré prononcée à Dakar le 28 août 1958 : (sur le projet constitutionnel).

⁹⁹ *Ibidem*.

¹⁰⁰ ANS, (P° III 540), Guinée Française, Discours prononcé par Sékou Touré à l'Assemblée territoriale, le 28 juillet 1958.

gloire, en même temps que, fidèle aux leçons de la Révolution, elle apportera aux peuples qui l'habitent les moyens de leur épanouissement »¹⁰¹.

Malgré la réticence des peuples coloniaux, le gouvernement français adopte le projet de constitution qu'elle doit présenter au mois d'août 1958, aux populations d'outre-mer à travers une longue tournée entreprise par le général de Gaulle. Celui-ci dut rencontrer une opposition très nette du parti majoritaire guinéen, lors de son passage à Conakry.

C/ Tournée africaine du général de Gaulle : présentation de la Constitution

Après l'adoption du projet de Constitution qui doit être présenté aux populations de la France et de l'outre-mer au mois de septembre 1958, de Gaulle entame une tournée de propagande au mois d'août, en Afrique et à Madagascar pour présenter son projet de Constitution aux populations d'outre-mer et solliciter leur approbation massive.

Ce voyage commence au Tchad. Partout, l'accueil est chaleureux. Mais cette ville était une étape pour Madagascar. A Tananarive, capitale de Madagascar, la foule accueille de Gaulle dans une « liesse extraordinaire ». Il déclare dans un important discours prononcé devant l'Assemblée représentative : « *Nous offrirons toutes les possibilités imaginables. Les textes proposés aux populations d'outre-mer n'excluront aucune solution, même la sécession* ».

En effet, à Madagascar beaucoup de chercheurs se demandent pourquoi de Gaulle ne prononce pas le mot « indépendance » et préfère parler de « sécession ». Pourtant, de Gaulle ajoute : « *demain Madagascar sera de nouveau un Etat, comme vous l'étiez quand le Palais de vos rois était habité* »¹⁰². Pour certains, cette annonce est déjà une reconnaissance formelle à l'indépendance.

Le 23 août, le général de Gaulle arrive à Brazzaville. Dans cette ville, il s'est adressé à la foule au stade Eboué. Pour la bonne et simple raison qu'il fut le premier Gouverneur à se rallier à la cause du général pendant la Seconde Guerre mondiale. Barthelemy Boganda, Président du Grand Conseil de l'AEF, dans son discours d'accueil, lance le thème de la continuité entre la conférence passée et l'indépendance prochaine: « *nous sommes convaincus que vous êtes venus aujourd'hui pour achever l'œuvre entreprise à la conférence de Brazzaville et consacrer définitivement par un engagement solennelle une A.E.F en marche*

¹⁰¹ *Ibidem.*

¹⁰² De Gaulle, *op. cit.*, p. 37.

vers son indépendance, mais toujours unie à la France indépendante et immortelle »¹⁰³. Voilà la réponse du général De Gaulle : « Mais certainement oui. D'ailleurs, l'indépendance, quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt. La métropole ne s'y oppose pas. Mais si le corps électoral, dans les territoires africains, vote « oui » au référendum du 28 septembre, cela signifiera que par libre détermination les citoyens ont choisi de constituer la communauté... Mieux encore, à l'intérieur de cette communauté, si quelque territoire... se sent au bout d'un certain temps en mesure d'exercer toutes les charges de l'indépendance, eh bien ! Il lui appartiendra d'en décider par son Assemblée élue. Après quoi la communauté prendra acte et un accord réglera les conditions de transfert entre ce territoire qui prendra son indépendance et suivra sa route et la communauté elle-même. Je garantis d'avance que dans ce cas non plus la métropole ne s'y opposera pas »¹⁰⁴. Ce discours de Brazzaville établit un lien de réciprocité entre le droit à l'indépendance des colonies et le droit à la séparation de la « métropole ».

Le 24 août 1958, le général et sa suite rejoignent Abidjan. Là également, un accueil chaleureux lui est aussi réservé. De Gaulle y fait une brève allocution où il souligne que l'heure de la liberté est en même temps l'heure de la responsabilité africaine. Puis, De Gaulle et Houphouët affirment leur attachement à « cette communauté qui va changer bien des choses », et s'envolent pour Conakry.

Le 25 août 1958, de Gaulle arrive à Conakry, la capitale de la Guinée. Si dans les premiers pays visités, l'accueil a été très cordial, à Conakry il a été des plus houleux comme le montre cet entretien que nous avons eu avec Bangoura Karim. Il me souligne : « nous l'avons accueilli dans la plus grande dignité, par une mobilisation populaire, totale, dans l'enthousiasme, de l'aérogard jusqu'au palais. Je crois qu'il a été impressionné en tant qu'homme par l'accueil fraternel et confiante que les populations de Conakry lui avaient réservé »¹⁰⁵. Ces propos de Bangoura Karim sont attestés par cet entretien à travers ce dialogue du général de Gaulle et de Sékou Touré : « J'espère que ce sera aussi bien à Dakar » martèle le général de Gaulle, « Je le souhaite, mon général, répond le Guinéen »¹⁰⁶.

¹⁰³ M'Bokolo (Elikia), *Les élites d'Afrique Centrale et la Conférence de Brazzaville : de Gaulle et la conférence de Brazzaville : La réception des principes de Brazzaville par les populations africaines en A.E.F*, Paris, Institut Charles de Gaulle, 1987, p. 9.

¹⁰⁴ Lacouture (Jean) cité par Lansiné Kaba, *op. cit.*, p. 76.

¹⁰⁵ Entretien réalisé avec Karim Bangoura, administrateur à Enda-tiers Monde le 20 août 2011.

¹⁰⁶ Chaffard (Georges), *Les carnets secrets de la décolonisation*, tome 2, Paris, Calmann – Lévy, 1967, p. 194.

Examinons maintenant les allocutions prononcées lors de cette visite du général à Conakry. Tout d'abord c'est Saïfoulaye Diallo, président de l'Assemblée territoriale guinéenne qui ouvre la balle. Le Secrétaire politique du PDG, après avoir montré la bienvenue à De Gaulle, affiche avec force que l'Assemblée territoriale qu'il dirige et le Conseil du gouvernement de la Guinée, mesurent les enjeux de l'heure et affirme leur volonté de « (...) *prendre toutes les responsabilités devant l'histoire* »¹⁰⁷. Après son bref discours de bienvenue à de Gaulle, Saïfoulaye Diallo, donne le relais au président du Conseil Sékou Touré qui expose dans ses grandes lignes, la position de vue du PDG et de tout le peuple guinéen sur les problèmes de l'heure¹⁰⁸.

Ce dernier prend la parole. Il dit tout ce qu'il pense du colonialisme, déclame des revendications assez générales sur la dignité humaine. Voilà exactement ce qu'il dit à de Gaulle : « *votre présence parmi nous symbolise non seulement la « Résistance » qui a vu le triomphe de la Raison sur la Force, la Victoire du bien sur le Mal, mais elle représente aussi et je puis même dire surtout un nouveau stade, une autre période décisive, une nouvelle phase d'évolution* »¹⁰⁹. Il poursuit : « *Comment le peuple africain ne serait il pas sensible à ces augures, lui qui vit quotidiennement dans l'espoir de voir sa dignité reconnue et renforce de plus en plus la volonté d'être égal aux meilleurs ?* »¹¹⁰.

Le discours de Sékou Touré qui, pour une grande part était centré sur la dignité humaine et l'émancipation africaine a été parachevé par cette célèbre formule que l'histoire a retenu : « *Nous avons, quant à nous un premier et indispensable besoin, celui de notre dignité. Or il n'y a pas de dignité sans liberté, car tout assujettissement, toute contrainte subie dégrade celui sur qui elle pèse, lui retire une part de sa qualité d'homme et en fait arbitrairement un être inférieur. Nous préférons la Pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage* »¹¹¹. La foule applaudit puissamment à la suite de ces passages. Ce discours retransmis à la radio, fit rapidement le tour de la Guinée et du monde francophone.

La foule applaudit puissamment à la suite de ces passages. A travers ce discours, Sékou Touré entra sur la scène politique internationale. La réponse du général de Gaulle fut immédiate : « *Cette communauté, la France la propose ; personne n'est tenu d'y adhérer. On*

¹⁰⁷ ANS, (p°III 8° 662), Guinée Française, Discours prononcé par Saïfoulaye Diallo (président de l'Assemblée territoriale de la Guinée française) à l'occasion de l'arrivée du général de Gaulle à Conakry, le 25 août 1958.

¹⁰⁸ Il faut souligner que le Gouverneur Mauberna possède une copie du discours de Sékou Touré.

¹⁰⁹ ANS, (Po III 8° 662), Guinée Française, Discours prononcé par Sékou Touré (président du Conseil du gouvernement de la Guinée française) à l'occasion de l'arrivée du général de Gaulle à Conakry, le 25 août 1958.

¹¹⁰ *Ibidem.*

¹¹¹ *Ibidem.*

a parlé d'indépendance, je dis ici plus haut encore qu'ailleurs que l'indépendance est à la disposition de la Guinée. Elle peut la prendre, elle peut la prendre le 28 septembre en disant « Non » à la proposition qui lui est faite et dans ce cas je garantis que la Métropole n'y fera pas d'obstacle. Elle tirera, bien sûr, des conséquences, mais d'obstacle, elle n'en fera pas et votre territoire pourra comme il le voudra et dans les conditions qu'il voudra, suivre la route qu'il voudra »¹¹².

Pourquoi cette réaction du général de Gaulle ? Qu'est-ce qui l'a rendu nerveux ? C'est un autre entretien, celui-ci réalisé avec Kanfory Keita qui nous apporte la réponse. Selon lui, *« jusque là de Gaulle n'était pas nerveux, c'est plutôt quant Sékou Touré a pris la parole que nous avons senti tout de suite un changement intervenir dans son visage. Mais je ne pense pas que le choix de l'indépendance ait choqué le général de Gaulle, mais, peut être la forme de l'expression que Sékou Touré avait utilisé à laquelle il n'était pas habitué a dû provoquer un certain choc en lui »¹¹³*. Ce qui donne à ces propos de Kanfory tout son sens c'est que Lansiné Kaba reconnaît que ces deux hommes se méconnaissaient et mieux, *« (...) De Gaulle, habitué à des interlocuteurs plus formalistes, n'a aucune idée de la température fougueux et de la phraséologie syndicaliste du jeune leader guinéen »¹¹⁴*. Tous les observateurs sont d'accord sur le fait que ces deux hommes ne se connaissaient pas. Et désormais, un climat de mauvaise humeur règne entre les deux hommes. C'est dans cette atmosphère que le général de Gaulle quitte la Guinée pour Dakar. Le télégramme N°51522 du 16 août 1958 signalait son arrivée à Dakar le 26 août à 10 heures en compagnie d'Houphouët-Boigny et de Cornut-Gentille.

Le 26 août, le général arrive à Dakar, au Sénégal où se déroulent des manifestations. Au Sénégal, Senghor et Mamadou Dia, les deux hommes forts du pays, disparaissent le 26 août, jour de l'arrivée du général. Tout comme à Brazzaville et à Abidjan, à Dakar également le général de Gaulle bénéficia d'un accueil chaleureux comme nous le montre Djiguatte Amédé Bassène. Depuis l'aéroport jusqu'à la Place Portet, les foules sont massées le long de la route pour souhaiter la bienvenue à de Gaulle¹¹⁵. A la Place Portet (actuel place de l'indépendance), le général déclare : *« Je veux dire un mot d'abord aux porteurs de pancartes. Je veux leur dire ceci : ils veulent l'indépendance, qu'ils la prennent le 28 septembre, nous*

¹¹² ANS, (Po III 8° 662), Guinée Française, Discours prononcé par le général de Gaulle (président du gouvernement de la République Française) à l'occasion de son arrivée à Conakry, le 25 août 1958.

¹¹³ Entretien réalisé avec Kanfory Keita, opérateur économique, le 18 septembre 2009.

¹¹⁴ Lansine Kaba, *op. cit.*, p. 89.

¹¹⁵ Bassène (Djiguatte Amédé), « Le référendum du 28 septembre 1958 à Dakar », Dakar, UCAD, 2005, p. 148 [Mémoire de maîtrise].

sommes à l'époque des ensembles, nous ne sommes pas à l'époque des démagogues. Qu'ils s'en aillent les démagogues là où on les attend !... »¹¹⁶.

Le voyage-marathon du général de Gaulle à travers l'Afrique se termina en Algérie. Les 28 et 29 août, de Gaulle est en Algérie. Le 28 août, il laisse entrevoir aux personnalités algériennes que c'est à cause de leurs pays qu'il fait la communauté. Puis il enregistre le discours qui doit être diffusé le lendemain et dont un paragraphe définit le sens politique du référendum¹¹⁷. Quoi qu'il en soit, qu'il soit à Tananarive, à Brazzaville, à Abidjan ou encore en Guinée, au Sénégal et en Algérie, tout est parti, et l'on se prépare pour la dernière phase du processus : le scrutin du 28 septembre où l'Afrique francophone doit choisir entre le « Oui » et le « Non ».

D/ Le déroulement du référendum

Le 28 septembre 1958 à lieu le référendum qui porte à la fois sur la Constitution de la Ve République Française et sur ses rapports avec l'Assemblée d'outre-mer. Les résultats du scrutin doivent être comptabilisés par territoire. Les pays qui voteront « Oui » deviendront des Républiques autonomes au sein de la Communauté ; les autres prendront leur indépendance. En « métropole », la victoire du général de Gaulle est éclatante près de 80% des électeurs ont approuvé la nouvelle Constitution, avec 15% d'abstention. C'est aussi le cas en Afrique. La plupart des territoires d'outre-mer et de Madagascar deviennent des Etats membres de la Communauté, excepté la Guinée qui vote à 95% non. De fait, quatre Etats en AEF et sept AOF adhèrent à la Communauté avec un pourcentage de « Oui » allant de 78% au Niger à 99,9% en Côte d'Ivoire. Au vue de ces résultats, on peut conclure que les Africains à l'exception de la Guinée, n'ont pas opté pour l'indépendance, puisqu'ils avaient la possibilité de l'obtenir par leur vote. Comment expliquer ce rejet de la Constitution par les Guinéens ?

Face à la réticence du général de Gaulle de ne pas modifier le texte constitutionnel, Sékou Touré, en tant que Rapporteur des Groupes Parlementaires africains avait dit à l'avance que si la France ne tenait pas compte des exigences de l'évolution des peuples africains, la Guinée immédiatement se prononcerait pour l'indépendance. Le PDG a eu à afficher sa position depuis Cotonou, Bamako et le 27 août à Dakar. Cependant la position la plus importante a été constatée les 10 et 11 septembre 1958 à Bamako où le PDG, l'UGTAN, la JRDA et les femmes appellent à voter « Non ». Par ailleurs le 29 août 1958, Sékou Touré

¹¹⁶ Paris – Dakar, N°6871, 27 août 1958, p. 1.

¹¹⁷ Spero Adotevi (Stanislas), *De Gaulle et les Africains*, Paris, Editions Chaka, 1990, p. 154.

développait-il deux thèmes nouveaux, destinés à emporter d'éventuelles hésitations de dernières heures¹¹⁸.

Ainsi à la mis septembre 1958, toutes les forces politiques guinéennes sont unanimes pour voter « Non » et accéder à l'indépendance : mouvement étudiant, le PRA de Diawadou Barry et de Barry III, le PDG, tous engagent la population à voter « Non ». Ce qu'il faut retenir, c'est que le 28 septembre 1958, le vote de la Guinée prouvait l'emprise que le PDG exerçait sur les masses, si l'on en tient à cet entretien entre le Gouverneur Mauberna et De Gaulle. En effet, le Gouverneur répondait en 1958 au général qui l'interrogeait sur le référendum en ces termes : « *Ce résultat sera celui voulu par Sékou Touré. Quelle que soit sa décision, elle obtiendra une majorité de quatre vingt quinze pour cent (95%)* »¹¹⁹.

La Guinée doit son indépendance particulièrement au PDG en tant que force très bien organisée et à Sékou Touré, en tant que leader qui, depuis 1953, a une mainmise sur le PDG. Le PDG avait « *réussi à implanter une structure forte et unique dans le pays, qui soit le véhicule d'une propagande à caractère national, qui accélère la mobilisation populaire, garantisse avec vigilance le respect des droits de tous dans la démocratie* »¹²⁰ affirme Claude Rivière, très critique envers le PDG et Sékou Touré. Aussi, si les populations guinéens n'ont pas résisté à suivre les consignes données par le « Non », c'est qu'en 1958, constate beaucoup d'observateurs, le Gouverneur Mauberna n'est plus rien, c'est Sékou Touré qui contrôle tout. C'est lui qui, ajoute Georges Chaffard, « *personnalise l'avenir. Ses concurrents ne sont que des adversaires de classe s'appuyant sur les grands féodaux du Fouta-Djallon* »¹²¹.

Examinons à présent l'évolution du scrutin du 28 septembre. Le dimanche 28 septembre, tôt le matin, les responsables du PDG, de l'administration et de l'Union des étudiants s'installent dans les bureaux de vote. Dans les villes comme dans les villages, la participation électorale est massive. Tous nos interlocuteurs sont impressionnés par l'excellente organisation du vote. Aucun incident ne marque cette journée, tout se passe dans « le calme et la dignité ». Malgré la campagne gaulliste effrénée, le PDG reçoit l'approbation des populations guinéennes qui donnent :

1.130.292 voix au Non, et seulement

¹¹⁸ B. Ameillon, *op. cit.*, pp. 68-69.

¹¹⁹ Bernard (Charles), *La Guinée*, Paris, Editions rencontres, 1963, p. 55.

¹²⁰ Rivière (Claude), *Mutations sociales en Guinée*, Paris, Ed. Marcel Rivière et Cie, 1971, p. 56.

¹²¹ Chaffard (Georges), *op. cit.*, tome 1, p. 310.

56.959 voix au Oui ; sur

1.405.989 inscrits et 1.200.171 votants, le PDG remporte ainsi une victoire écrasante sur le « colonialisme oppresseur ».

Deux raisons essentielles expliquent cette victoire longuement préparée : le PDG est bien organisé ; il comprend 4.123 comités de base dans les quartiers et villages et 43 sections, et il est profondément lié aux masses populaires. De plus, une unité totale existe entre le parti, les syndicats, les mouvements de jeunesse et de femmes.

La chefferie dissoute, aucune force colonialiste organisée ne peut être opposée au PDG. Nul ne conteste d'ailleurs que sans la suppression de la chefferie, le succès du « Non » en Guinée, lors de ce référendum du 28 septembre 1958 n'eût pas été effective. Rabemananjara, ministre du gouvernement de Madagascar, citant un correspondant africain de l'hebdomadaire *France Observateur* martèle : « Rendons hommages à M. Sékou Touré qui a vu clair en balayant cette chefferie. La liquidation de cette féodalité lui a permis le 28 septembre de prendre l'indépendance de son pays »¹²². Et il concluait « Rien n'est plus vrai. Sékou Touré eût partagé le sort de Bakary Djibo, s'il n'avait pas su démanteler, pulvériser à temps le cadre vermoulu des notables impopulaires et rétrogrades ».¹²³ Ce qui est remarquable dans cette consultation populaire, c'est la mobilisation de tout le peuple guinéen qui, le 2 octobre 1958, accédait à l'indépendance. Pour la première fois un pays, par la bouche de son leader, parlait net aux mondes industriels et sous-développés : « Nous avons choisi le difficile honneur d'ouvrir à nos frères le chemin de l'exemple de la liberté en toute conscience, en toute indépendance d'esprit, connaissant parfaitement les efforts à faire, les sacrifices à consentir »¹²⁴.

Conclusion

Inspiré par de Gaulle, la Constitution du 28 septembre 1958 est élaborée par le Comité Consultatif Constitutionnel composé de 39 membres dont 5 députés africains. Aucun député guinéen ne figure dans ce comité. Cette Constitution ne répond pas aux aspirations de la grande majorité des Africains. C'est pourquoi, durant les quelques mois qui précèdent le référendum, une campagne intense a été entreprise par les « progressistes africains » afin

¹²² *France – Observateur*, N°440, 9 octobre 1958, p. 23.

¹²³ Rabamananjara (Jacques), *op. cit.*, p. 43.

¹²⁴ Méandre (Jacques), « L'expérience guinéenne », extrait de la *Revue Esprit*, N°10, octobre 1963, p. 514.

d'obtenir que des modifications soient apportées au projet de Constitution qui sera soumis au référendum.

Après la publication du projet, de Gaulle entama une grande tournée africaine pour présenter le projet de Constitution, qui doit être approuvé par les populations d'outre-mer le 28 septembre. Cette tournée commence au Tchad pour se terminer en Algérie. Mais en Guinée, au-delà du chaleureux accueil qui a été réservé à de Gaulle, il rencontra une opposition farouche de Sékou qui déclara nettement que la Guinée ne votera pas ce projet tant que des réformes ne seront pas apportées à ce projet de Constitution.

Ainsi, à l'exception de la Guinée qui vota à 95% « Non », tous les autres territoires ont voté « Oui ». Désormais, la Guinée se sépare de l'ensemble aofien et prend son indépendance le 2 octobre 1958. La Guinée se trace ainsi un nouveau chemin qui, naturellement devra passer par la planification socialiste. Mais au début, Sékou Touré qui avait tenté de bâtir un Etat fort, ne cessera tout au long des années à venir d'insister sur ce point, adaptée aux réalités africaines. Voilà autant d'interrogations dont l'étude suffira largement à combler dans la dernière partie de notre travail.

TROISIEME PARTIE

**LA POLITIQUE DU PDG APRES L'INDEPENDANCE (1958-
1963)**

Chapitre I : L'édification de l'Etat guinéen (1958-1963)

C'est avec le référendum de 1958 étendu par de Gaulle aux territoires de l'Union française, que la Guinée marque de son empreinte l'histoire de l'Afrique postcoloniale. En votant « Non » en 1958, le « RDA local » a choisi la rupture politique, se coupant ainsi, du même coup, avec l'ensemble africain dont les dirigeants guinéens réclamaient énergiquement. L'avenir politique du PDG et même pour l'équilibre interne du pays, oblige le PDG à se pencher sur la primauté de l'exécutif et sur la jeunesse guinéenne. Les conditions réservées à la femme sont, pour chaque société, le reflet du degré de l'évolution de celle-ci. Leur lutte se confond avec la lutte générale pour le progrès et la justice sociale. En Guinée, Aux succès du PDG depuis 1954, il est important d'y voir le rôle éminent joué par les femmes. C'est sans doute ce qui nous oblige à nous intéresser singulièrement à l'organisation interne de l'Etat guinéen. Il y sera donc essentiellement question d'étudier les institutions mises en place par les autorités guinéennes après la proclamation de l'indépendance du pays, le PDG en tant que parti-Etat sans oublier bien sûr les mouvements de jeunes et de femmes, qui constituent les « bras armés » du PDG.

A/ Un régime présidentialiste

Nous allons étudier trois points dans cette réflexion: les trois pouvoirs du régime guinéen, le PDG comme parti-Etat et les choix économiques de la Guinée.

1) Les trois pouvoirs

Le 2 octobre 1958, réunie en séance extraordinaire, l'Assemblée territoriale de la Guinée Française s'est basée sur le constat selon lequel, le vote négatif au référendum du 28 septembre 1958, faisant 1.136.324 « non » contre 56.941 « oui », pour proclamer solennellement l'indépendance de la Guinée. Elle vote le 10 novembre 1958, la loi constitutionnelle de la République de Guinée, promulguée par ordonnance le 12 novembre.

Le drapeau national est composé de trois couleurs : le rouge, le jaune et le vert disposés verticalement et d'égales dimensions. Le rouge symbolise la détermination du peuple d'accepter tous les sacrifices, voire celui du sang pour que demeure éternelle l'indépendance de l'Afrique. Le jaune est la couleur du soleil d'Afrique, d'une Afrique jalouse de son indépendance. Le vert est la couleur de l'espérance et de la végétation africaine. En même temps qu'un signe de prospérité. Le drapeau est similaire à celui de l'union entre le Ghana et la Guinée. Il était frappé de deux étoiles noires, puis de trois, lorsque

le Mali rejoignit l'union. Durant une brève période, la bande jaune du drapeau fut remplacée par une bande blanche (du 1^{er} janvier 1964 au 28 février 1966). La symbolique des couleurs est aussi présente dans le drapeau du Ghana, composé de trois bandes horizontales rouge (dessus) jaune et verte. En son centre, se trouve une étoile noire à cinq branches, rappelant le fait que c'est le premier pays d'Afrique à avoir obtenu son indépendance au XX^e siècle. Le jaune représente la richesse du pays, c'est-à-dire l'or, le vert symbolise la nature et les ressources naturelles et le rouge, le sang versé pour l'indépendance du Ghana. La devise de la République est : TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE, l'hymne nationale « LIBERTE ».

a) L'exécutif

La Constitution définit un régime politique de type présidentiel fort. En effet, le président de la République est le chef du gouvernement, il est également le chef des armées. Tout citoyen éligible et âgé au moins trente cinq ans peut être président de la République. Son élection se fait au suffrage universel à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour. Le président est élu pour sept ans¹²⁵.

Le pouvoir du gouvernement est exercé par le président de la République. Il nomme les ministres¹²⁶ par décret. Ces derniers sont responsables de leurs actes devant le président de la République, lequel est responsable de la politique générale de son cabinet devant l'Assemblée nationale. Le président assure l'exécution des lois et nomme à tous les emplois civils et militaires. Il peut également déléguer ses pouvoirs à un ministre, en cas de nécessité. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie par le président de la République. Enfin, outre ces prérogatives, le président de la République possède l'initiative des lois concurremment avec l'Assemblée nationale.

b) Le législatif

Le parlement comprend 60 membres élus sur une liste nationale pour 5 ans. Bernard Charles montre que : « *l'Assemblée détient trois prérogatives essentielles : le vote de la loi, le vote du budget, (...) enfin, dernière prérogative, c'est devant elle que le président de la République est responsable de la politique générale* »¹²⁷. Les lois sont soumises avant leur

¹²⁵ Des organes locaux du pouvoir d'Etat fonctionnent qui s'inspirent d'un souci de démocratisation, comme de celui de mettre l'administré en contact le plus étroit possible avec l'administration.

¹²⁶ Aucun membre de gouvernement de la République ne peut être arrêté ni poursuivi sans autorisation préalable du président de la République (Titre IV, article 23).

¹²⁷ Bernard Charles, *La Guinée, in Décolonisation et Régimes politiques en Afrique Noire*, sous la direction d'Albert Mabileau et Jean MEYRIAT, Paris, ARMAND Colin, 1967, pp. 160 – 161.

vote à l'examen des diverses commissions de l'Assemblée. Les projets de loi dont l'application risquerait d'être délicate, relèvent d'une autre procédure, « *celle-là extra-parlementaire* »¹²⁸, nous apprend B. Charles. La préparation technique de ces projets de loi est confiée au Bureau Politique National du PDG. Et ces projets ne viennent devant l'Assemblée que pour être entérinés sans débat¹²⁹.

c) Les rapports entre exécutif et législatif

Les relations de l'Assemblée avec le Gouvernement se font par voie de question orale ou écrite, d'interpellations, d'auditions en commissions, ou par le moyen de commission d'enquête¹³⁰. Les députés ne participent guère à l'initiative des lois, les propositions de lois émanent de l'Assemblée sont en nombre infime. Quant aux rapports qui régissent les élus de la République avec la justice, aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut pendant sa durée être poursuivi qu'avec l'autorisation de l'Assemblée. (Articles 10 et 11 de la constitution de 1958 et 1963). La détention ou la poursuite d'un député est suspendue si l'Assemblée nationale le requiert. Les élus perçoivent également pendant la durée des sessions une indemnité journalière fixée par le décret. Et en ce qui concerne ceux de la commission permanente, bénéficient de la même indemnité, pendant la durée des sessions et la commission permanente. Le nombre de députés est fixé par la loi dont le gérant n'est personne d'autre que le chef de l'Etat. L'essentiel du pouvoir législatif est en fait détenu par le président de la République, souligne Bernard Charles¹³¹. C'est également lui qui garantit l'indépendance du pouvoir judiciaire.

d) Le judiciaire

Le pouvoir judiciaire est exercé par les juges. Ces derniers, dans l'exercice de leur fonction, ne doivent obéir qu'à la loi. Leur fonction essentielle est de rendre la justice au nom du peuple. Les juges sont également garants de la liberté individuelle. C'est également eux, qui assurent le respect des droits des citoyens, dans les conditions prévues par la loi. Ainsi, la République de Guinée est divisée en 26 régions administrées par des commandants de région tandis que 106 postes administratifs ont été créés. Les 4123 villages gèrent leurs intérêts propres par le « truchement » de Conseils de villages élus.

¹²⁸ *Ibidem*, p. 163.

¹²⁹ Entretien réalisé par Sy (Seydou Madani) dans *Recherche de l'exercice du pouvoir politique en Afrique noire*, Paris, A. Pédone, 1965, 231p.

¹³⁰ Titre IV, article 19 de la Constitution de 1958.

¹³¹ *Ibidem*, p. 162.

e) Les marques du présidentielisme : démocratie nationale et démocratie populaire

« Notre régime est un régime populaire, démocratique et progressiste, il est animé par une démocratie nationale au sein de laquelle tous les citoyens et toutes les citoyennes de Guinée ont la possibilité de militer en vue de la réhabilitation d'objectifs collectifs déterminés »¹³², soutient Sékou Touré. A travers ces passages, l'auteur pense que le régime de démocratie nationale peut être une étape de courte durée susceptible de laisser plus tard la place à un régime de classe, tout comme il peut la pérenniser de son existence en renforçant de plus en plus les bases concrètes de son action et en contrôlant aussi rigoureusement le comportement de tous les individus. Cette démocratie nationale se justifie également par le fait que toutes les semaines les Guinéens se retrouvaient en Assemblée générale pour discuter des problèmes nationaux et internationaux¹³³.

Le régime instauré en Guinée est aussi considéré comme celui de la démocratie populaire. En créant ce régime, le PDG a préféré, à la lutte antagoniste des classes et des groupes d'intérêts, l'action unitaire du peuple. Ce régime favorise l'utilisation de toutes les richesses que le pays recèle¹³⁴.

A ces marques du présidentielisme, il est également important d'y voir la bonne organisation du parti-Etat que nous détaillerons dans le prochain développement.

2) Au cœur du régime présidentieliste : le parti-Etat

Le PDG se fixe comme objectif essentiel de supprimer l'exploitation de l'homme par son semblable, de liquider les inégalités sociales basées sur les races, l'origine, le degré de fortune. Pour y atteindre, le gouvernement dote le parti d'une bonne organisation et d'une idéologie forte, rassemble les formations politiques (les organisations de jeunes et de femmes).

¹³² Touré (Ahmet Sékou), « Le sens du progrès Extrait du rapport du Vié congrès du PDG, 21-31 décembre 1962 », in : *Recherches internationales*, N°39-40, septembre-décembre 1963, p. 276.

¹³³ C'est pourquoi Fofana Abdoulaye nous apprend : « il n'y a aucun problème intellectuel qui soit en dehors de la capacité de compréhension du peuple, si l'on utilise bien entendu le langage du peuple pour se faire comprendre », entretien réalisé le 20 septembre 2010.

¹³⁴ Abordant l'influence de Monsieur Sékou Touré dans ce système, Bah Amadou nous précise que « Monsieur Sékou Touré n'avait jamais mis en avant ni sa personne ni ses intérêts, mais il entendait demeurer la fidèle incarnation de son peuple. Et toute décision arrêtée démocratiquement par le peuple guinéen, était défendue avec fermeté par Monsieur Sékou Touré, c'était sa raison d'être », entretien réalisé le 20 mars 2011.

a) Un parti unique et tentaculaire

Le parti détient le « contrôle souverain et exécutif » de tous les secteurs de la vie du pays. Ses instances nationales demeurent le Congrès National (qui se réunit tous les quatre ans) et le Comité National de la Révolution, (qui « *reste l'instance de décision entre les congrès du PDG* »¹³⁵). A la base, correspondant au village ou au quartier, il existe un comité groupant l'ensemble des militants de l'unité géographique considérée et dont le rôle consiste à « *organiser les masses, à les éduquer, à diriger la lutte pour la réalisation des objectifs poursuivis par le parti et à faire appliquer les décisions arrêtées en congrès ou par les instances et organismes supérieurs* »¹³⁶. Plusieurs comités forment le deuxième échelon appelé Section du parti. La Fédération regroupe toutes les sections appartenant à une même région administratives.

Les organismes dirigeants du parti sont le Bureau du Comité de quartier ou de village (qui comprend 10 membres élus pour un an), le Comité Directeur, composé de douze membres, élus en congrès pour 2 ans, le Bureau Fédéral, composé de 7 membres dont six sont élus et un de droit (le Gouverneur de Région). Le Bureau Fédéral veille à l'application des décisions des instances et organismes supérieurs, dirige et contrôle la vie de la région sous tous ses aspects politique, économique, social et culturel, contrôle le fonctionnement régulier des instances et des organismes des sections et comité de base. On a enfin le Bureau Politique National composé de quinze membres, élus en congrès pour quatre ans. Il veille à l'application des décisions du congrès et du Conseil National de la Révolution, dirige et contrôle la vie nationale sous tous ses aspects : politique, économique, social, culturel. Le PDG comprend également des organismes parallèles comme :

- Le Bureau du Comité Spécial des Jeunes composé de dix membres dont trois filles au moins. Ses membres sont élus en congrès pour un an par l'ensemble des jeunes des deux sexes du quartier ou du village inscrits au PDG, et résidant dans les limites du quartier ou du village. Ils doivent être âgés de quinze ans au moins et vingt cinq ans au plus ;
- Le Bureau du Comité Spécial des Femmes composé de dix membres élus en congrès pour un an par l'ensemble des militantes inscrites au comité du quartier ou du village ;

¹³⁵ ANS, (bi III 8° 1015), Guinée Française, Discours de clôture du VIIIe congrès national prononcé par Ahmed Sékou Touré le 02 octobre 1967, Conakry 25 septembre au 02 octobre 1967.

¹³⁶ *Ibidem*, 1963, p. 5.

- Le Bureau du Comité JRAD de section composé de treize membres, est élu en congrès pour deux ans. Il comprend en son sein obligatoirement et au minimum cinq filles. Au niveau de chaque fédération fonctionne un comité régional de la JRDA composé de dix membres dont deux filles, élus pour deux ans par l'ensemble des bureaux des comités JRDA des sections de la fédération.

b) Les « bras armés » du parti ou les mouvements de jeunes et de femmes

La jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain (JRDA) est le mouvement national unique de la jeunesse guinéenne intégrée « organiquement » et « spirituellement » dans le PDG. Sylvain Camara présentait ainsi l'acte de naissance de la JRDA : *« Au début de 1959, lorsque le gouvernement a décidé d'unifier la jeunesse, l'ensemble des mouvements qui ne dépendait pas du parti a fait une proposition au gouvernement ; nous avons dit : au moment où nous voulons construire une nation, il est nécessaire que nous coordonnions nos activités ; nous allons donc créer une union nationale ; au sein de cette union nationale, chaque mouvement trouverait son unité organique dans l'accomplissement d'un programme établi en commun. En dehors de ce programme commun, chacun pourrait avoir ses activités propres. Mais le gouvernement n'a pas jugé utile de retenir cette proposition, il a supprimé purement et simplement tous les mouvements qui ne faisaient pas partie de la jeunesse RDA. Il n'y a eu officiellement aucun texte supprimant les mouvements de jeunesse, mais on a convoqué un congrès national et on a décidé qu'à partir de ce jour, toute la jeunesse de la Guinée serait organisée autour du RDA »*¹³⁷.

Créé le 26 mars 1959 à Conakry, le mouvement de la JRDA, qui est conçu comme une section du parti, est confronté dès 1961 à une crise d'autorité chez certains jeunes dirigeants locaux incapable d'assurer une discipline et des conflits d'autorités-dissimulant un conflit de génération entre les jeunes et les inspecteurs-éducateurs politiques du mouvement, entre les jeunes et les responsables techniques de l'animation des activités du parti. Pour résoudre ces difficultés, on va réformer la composition du Comité National de la JRDA, organe de conception et de décision, et restructurer les autres organes dirigeant.

Les jeunes guinéens organisés au sein de la JRDA militent dans les 7200 comités de base ont participé à l'élaboration, la diffusion et l'exécution des programmes de rénovation nationale, et qui se présentèrent ainsi :

¹³⁷ Camara (Sylvain), *Rencontres internationale de Bouaké, « Tradition et modernisme en Afrique Noire »*, Paris, Seuil, 1965, p. 159.

- institution de la monogamie et éradication de la polygamie ;
- suppression de la malle d'habits et des frais divers exigés du prétendant par les parents de la jeune fille ;
- interdiction des cérémonies somptueuses (mariages, baptêmes, funérailles, circoncisions, etc.) et sanction des fautifs (retrait de la carte du parti et confiscation des biens matériels réunis à l'occasion de la cérémonie) ;
- condamnation des modes féminines jugées indécentes ou ruineuses (port de perruques, pantalons, minijupes) ;
- participation aux campagnes agricoles et de lutte contre l'analphabétisme.

Les femmes guinéennes ont été des militantes actives et parfaitement conscientes dans le combat anticolonialiste. Leurs martyres sont incarnées par M'Balia Camara. Après la conquête de l'indépendance politique, les premières lois reconnaissent d'emblée leur rôle et leur vécu dans la vie de la nation. Dans toutes les activités de l'Etat et à tous les échelons, une place est faite à la femme en fonction de critères humains ou techniques sans aucune discrimination. Appliqué aux hommes, le code du travail lui garantit des conditions égales à celles des travailleurs masculins. Des dispositions législatives lui reconnaissent la libre gestion de ses revenus propres. Elle bénéficie de l'assistance sociale et des droits au repos, pour grossesse, accouchement et allaitement lui sont réservés par la loi. Dans la vie politique, elles sont présentes dans les instances du PDG, dans les cabinets ministériels, en gros dans les municipalités et les conseils généraux.

A l'intention des nombreuses jeunes filles et femmes illettrées, des stages de formation accélérée sont organisés au chef lieu de chaque région afin de leur permettre de recevoir un enseignement pratique adapté à leurs conditions de vie, en vue de leur rapide amélioration.

En Guinée, les femmes sont soutenues et encouragées dans leur lutte émancipatrice par l'ensemble des institutions politiques, législatives et administratives. C'est pourquoi la femme guinéenne est toujours fidèle à la ligne du parti et du gouvernement. Sékou Touré, s'adressant aux femmes de Guinée à l'occasion de la journée internationale des femmes en 1962 les dépeint ainsi : « (...) Vous êtes l'Eau (...), l'Air (...), vous êtes les éléments indispensables à la vie et c'est pourquoi nous vous confions la vie du Parti Démocratique de Guinée, la vie de la Révolution Guinéenne »¹³⁸.

¹³⁸ ANS, (P° I 4° 237), Guinée Française, Quatre années d'indépendance et de liberté, 2 octobre 1958-2octobre 1962, République de Guinée, édition du ministère de l'Information et du Tourisme, Conakry 1962, p. 120.

A travers ce passage, le chef de l'Etat guinéen salue la pertinence et le rôle croissant joué par les femmes guinéennes dans la révolution nationale et surtout dans l'évolution du pays. Ce soutien sans faille des femmes a permis au PDG d'orienter et d'encadrer l'économie nationale, une véritable révolution économique est tentée en Guinée.

B/ Un Etat qui oriente et encadre l'économie

Les objectifs économiques du PDG, les moyens économiques du pays et les réalisations de l'Etat-PDG sont les trois points qui vont retenir notre attention dans le cadre de l'orientation et de l'encadrement économique du pays. Sur quoi se fondent cette orientation et cet encadrement de l'économie du pays ? Comment le PDG a-t-il l'intention d'agir ? Quelles alternatives a-t-il à affronter ? C'est à ces quelques interrogations que nous aurons à répondre.

1) Objectifs et moyens

La Guinée a fait le choix du socialisme. L'objectif principal de la Guinée demeure son indépendance économique. Au lendemain du 28 septembre, Sékou Touré, coupé de toute assistance française, s'était retourné vers les puissances de l'Est qui lui apparaissaient plus aptes à comprendre les nécessités du socialisme africain qu'il voulait construire.

Parmi les grands moyens financiers et économiques, on a la monnaie nationale entièrement indépendante, banques, assurances, commerce extérieur, transport par chemin de fer, aérien, maritime, installation portuaire, transport en commun, eau, électricité, certaines mines, entreprises nationales de travaux publics. Le commerce intérieur a été réformé (où subsiste pour une grande part le secteur privé), l'industrie est en grande partie contrôlée par l'Etat, surtout pour celle construite par les pays de l'Est. À cette gestion, le PDG entend associer les travailleurs des entreprises elles-mêmes. Dans les usines construites par les pays capitalistes, la gestion est confiée à un consortium où l'on retrouve Américains, Français, Anglais, Suisses et Allemands. Les meilleurs militants de la classe ouvrière guinéenne participent à cette gestion. Dans les campagnes, les coopératives constituent le principal outil mis en avant pour assurer la propriété agricole. Cette période de réforme trouve sa consécration par la création du Franc guinéen le 1 mars 1960, la fermeture des agences de la BCNI, du Crédit Lyonnais, de la Société Général et de la BCA en août 1960 et enfin la création des entreprises d'Etat en juillet 1960.

L'essentiel des objectifs économiques du PDG repose essentiellement sur son indépendance économique. Car, aux yeux des leaders du PDG, c'est la seule alternative pour relancer l'économie du pays avec un potentiel économique énorme et des atouts gigantesques que nous détaillerons dans le prochain développement.

2) Atouts et handicaps

Les réserves de bauxites de Guinée sont importantes. On trouve au Cognon, au nord-ouest de Boké, à Fria, à Friagbé près de Kindia, à côté de Dabola, également à proximité de Tougué et de Fatala. La somme de ces sites fait penser qu' « *il y a, comme réserve connu du territoire de la Guinée, au moins 600 millions de tonnes de bauxites, ce qui représente de quoi fabriquer un million de tonne d'alumine par an pendant deux siècles* »¹³⁹. La Guinée détient un potentiel énergétique considérable. En effet, grâce au fleuve Konkouré, ce territoire a la possibilité de bénéficier d'un aménagement hydroélectrique remplissant les conditions exigées par l'industrie de l'alumine : électricité abondante, électricité bon marché.

Mais l'industrialisation rencontra beaucoup de problèmes et des dangers. Il y'a d'abord la menace de l'inflation et l'inefficacité de sa monnaie. On a ensuite un grave problème de main-d'œuvre spécialisée et celui de la reconversion des travailleurs des chantiers industriels¹⁴⁰. La première conséquence, et non des moindres, de ces divers handicaps fut l'insuffisance des investissements industriels. Les rares usines existantes fonctionnent mal, leur gestion est désastreuse. C'est la raison pour laquelle, les réalisations du gouvernement-PDG sont restées insuffisantes, malgré leur nombre important.

3) Les réalisations

Les réalisations sont importantes. Elles ont pour noms : édification d'un émetteur de 100kw, d'une grande imprimerie nationale, d'un aérodrome pour avions à réaction, d'un institut polytechnique, d'un stade de 25.000 places, de trois grands hôtels de l'Etat, d'une installation complète de captages d'eau et d'électricité triplant ce qui existait au paravent dans le pays ; construction d'une aviation nationale, d'une compagnie guinéenne de navigation maritime ; construction de 22 justices de paix avec logement des magistrats, de 22 postes de douanes en dur, de 23 blocs administratifs et financiers et de 28 centres d'accueil au chef-lieu dans les régions et presque autant de bureaux de PTT, de sections topographiques, de sections de douanes, de subdivisions autonomes des TP et avec un nombre double de bacs et de ponts à réaliser sans parler des locomotives autorails, le parking automobile et les centaines de wagons pour le chemin de fer. Toutes ces réalisations sont notées dans le domaine des infrastructures.

¹³⁹ Masson (Paul), « Guinée 58 », in *Union Française et Parlement*, N° 95, 1958, p. 23.

¹⁴⁰ Il faudra environ 20.000 travailleurs pour répondre aux besoins des entreprises.

Dans le domaine social on peut citer la construction de 800 classes et de 900 logements dans le premier degré en 1962 (à cette date le chiffre atteint déjà 2000 construction ce qui représente au terme de la deuxième année du plan triennal, un net dépassement des objectifs) ; construction de 900 classes et de 900 logements de professeurs dans le secondaire, de 3 centres d'apprentissage, de 5 écoles d'agriculture avec formation de 100 stagiaires ; création d'une université, de 28 cours secondaires à raison d'une par région administrative dès 1962, formation de 300 infirmiers, de 120 sage- femmes et assistante sociale, construction de 17 blocs opératoires avec pavillon d'hospitalisation et d'autan de maternités, etc. Le secteur social occupant le budget pour plus de 6 milliards au total. En résumé, le plan guinéen de trois ans comporte en 1962, 54 opérations dans l'infrastructure, 62 à la production et 52 au tertiaire.

Conclusion

La loi constitutionnelle de la République de Guinée était promulguée par ordonnance le 12 décembre 1958. Elle définit un régime politique de type présidentiel fort avec trois pouvoirs : Exécutif, Législatif et Judiciaire. La souveraineté appartient au peuple. Le régime guinéen est fondé sur la démocratie nationale et la démocratie populaire. Dans ce régime, les jeunes et les femmes constituent les « bras armés » du parti-Etat : le PDG.

Une fois l'indépendance politique acquise, la Guinée s'était lancée à la conquête de l'indépendance économique ; d'où la nécessité pour l'Etat d'orienter et d'encadrer son économie. Malgré les énormes atouts et moyens dont dispose le pays, ses réalisations notées dans l'infrastructure et dans le domaine social s'étaient révélées, faute de cadres qualifiés et d'investissements extérieurs importants, insuffisantes à donner au pays la prospérité qu'il eut souhaitée. Toutes ces réalisations ont été effectuées avec l'aide des pays socialistes après la rupture du pays avec la France et certains de ses voisins que nous allons largement étudier dans le dernier chapitre de notre travail.

CHAPITRE II : La diplomatie de l'Etat guinéen

Par son vote du 28 septembre 1958, la Guinée française devient la République guinéenne le 2 octobre : elle se sépare administrativement de l'ensemble aofien et se coupe de l'assistance particulière que la France consent aux pays rassemblés autour d'elle.

En effet, dès sa naissance, la République de Guinée est confrontée à des difficultés énormes. La plus importante est d'ordre économique. Le gouvernement gaulliste, pour qui le « Non » de ce pays au référendum a été un échec cuisant et qui doit apaiser les craintes d'Houphouët-Boigny, de voir l'exemple que représente la politique d'indépendance de la Guinée faire « tâche d'huile », va établir autour d'elle un véritable blocus économique pour empêcher son développement et tenter de l'amener à composition. Cette situation obligea la Guinée à chercher l'équilibre financier dont le pays a besoin et à consolider l'indépendance et l'unité de l'Afrique

C'est pour quoi nous allons étudier dans ce dernier chapitre : les rapports entre la Guinée et ses voisins, la Guinée et la France et enfin les alliés extérieurs de la France.

A/ La Guinée et ses voisins

Par son vote du 28 septembre 1958, la Guinée française devient la République guinéenne le 2 octobre. Elle se sépare administrativement de l'ensemble aofien et se coupe de l'assistance particulière que la France consent aux pays rassemblés autour d'elle. Sékou Touré désire poursuivre un double objectif : l'unité de l'Afrique indépendante et le socialisme révolutionnaire. Convaincu que des Etats de un ou de trois millions d'habitants ne pouvaient se faire entendre utilement dans le concert international, il lui était apparu nécessaire de créer une fédération Guinée-Ghana qui serait la base des nouveaux Etats-Unis d'Afrique. Cependant, ses efforts pour se rapprocher de Nkrumah se heurtaient sur des questions de personnes. Sékou Touré veillait attentivement à ne pas consommer une rupture collective avec ses amis du Rassemblement Démocratique Africain. Il multipliait des témoignages d'amitié à l'égard du Président Houphouët, qui, pour sa part, recherchait, sans se lasser, les moyens politiques de renouer un dialogue « fâcheusement » interrompu¹⁴¹.

Après cinq ans d'expérience, l'éclatement de la Fédération malienne, l'échec de la Fédération de la Guinée et du Ghana demeuraient un sujet de médiation. Sékou Touré, sans modifier en rien ses objectifs admit l'intervention du temps pour les réaliser : « *Nous devons*

¹⁴¹ Les autres chefs d'Etat appuyaient ces démarches, que l'évolution de la situation politique devait favoriser.

tout mettre en œuvre, déclarait-il à Kaduna, le 27 avril 1963, pour assurer sinon l'unité des peuples africains, du moins une large compréhension qui débouchera sur cette unité dès qu'elle sera possible »¹⁴² et à Enugu, le même jour, il poursuivait : « *Ce n'est pas une constitution, une motion qui peuvent créer l'unité africaine. C'est notre action constante qui le fera réussir* »¹⁴³.

Les relations entre la Guinée et ses voisins connurent de mauvais moments en 1960. En effet, le 20 avril 1960, Sékou Touré accuse la Côte d'Ivoire – et la Fédération du Mali – d'être à l'origine d'un « monstrueux complot » tendant à le renverser. Il mentionne la mise en place de camps militaires le long des territoires de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Abidjan ne réagit pas quand, le 14 mai Conakry annonce, la découverte d'un « important lot d'armes et de munition » à Beyla, à environ une centaine de kilomètres à l'Ouest de la frontière Ivoir-guinéenne. En juin, Dakar devra reconnaître publiquement avoir découvert des dépôts d'armes dans deux villages à la frontière Sénégal-guinéenne. Le leader ivoirien fera de même mais discrètement¹⁴⁴.

Ces derniers jouèrent un rôle prépondérant dans la normalisation des relations franco-guinéennes. A vrai dire, depuis longtemps, la plupart des chefs d'Etat africains insistaient auprès du général de Gaulle pour que le dialogue franco-guinéen soit repris. Les chefs d'Etats africains ont multiplié à l'égard de la Guinée leur témoignage de solidarité. On se souvient le 29 août 1961, par exemple, le voyage de Houphouët-Boigny en Guinée.

B/ La Guinée et la France

En Guinée, le gouvernement français mit aussitôt en exécution les menaces de de Gaulle. En moins de trois mois, les services administratifs, les troupes, les « colons » quittent le territoire guinéen. Mais, déjà, la Guinée devait faire face à ses responsabilités et trouver des réponses aux questions sociales, économiques et politiques avec lesquelles elle se voyait confronter. Face à ces mesures, la Guinée se déclare prête à établir avec la France des liens culturels et économiques basés sur « l'égalité et le respect réciproque de l'indépendance sans ingérence dans les affaires intérieures de chacun des pays ». De Gaulle faisant la « sourde oreille », la Guinée recherche ailleurs l'aide qui lui était indispensable pour assurer son

¹⁴² Bettencourt (André), « Retour de la Guinée parmi les Etats frères », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, N° 915, 8 juin 1963, p. 1247.

¹⁴³ *Ibidem*.

¹⁴⁴ Baulin (Jacques), *op. cit.*, p. 50.

développement économique. C'est ainsi que le 12 décembre 1958, la Guinée est reconnue par l'ONU et de nombreux Etats.

La France rétablit des relations normales, diplomatiques, économiques et culturelles avec la Guinée. Avec les accords du 7 janvier 1959, l'ancienne « métropole » reconnut « de jure » le nouvel Etat et signe avec lui les accords de coopération qui sont rendus publics le 15 janvier 1959. Le lendemain de leur publication, de Gaulle envoyait un message enregistrant la reconnaissance : « *adresse ses meilleurs vœux pour la République guinéenne, reconnue par la République française* »¹⁴⁵.

Le complot d'avril 1960 assombrit les relations franco-guinéennes. Sékou Touré accuse la France de vouloir le renverser à l'aide des parachutistes français basés à Dalaba. Barry Diawadou, ancien député au Palais Bourbon, serait alors présenté pour le remplacer. Au début de 1961, on assiste à une nouvelle éclaircie dans les relations franco-guinéennes. En mars, la France désigne son premier ambassadeur accrédité à Conakry. Une année passe encore et la relance des relations franco-guinéennes se laisse toujours attendre. Il a fallu attendre le 15 novembre, pour voir une mission d'experts français arrivée à Conakry pour examiner avec les autorités guinéennes les « questions pendantes » entre les deux pays¹⁴⁶.

Quoi qu'il en soit, la mission française présidée au cours des négociations par M. Pons, a tenu deux séances avec les délégués guinéens, qui sont des experts et qui, en fait, étaient surtout des ministres ou leurs représentants¹⁴⁷. La première séance a été consacrée à l'examen des questions contentieuses sur lesquelles avaient buté les négociations de 1959 à savoir les comptes entre les trésors, ont fait l'objet d'un exposé de la mission française et les solutions proposées ont été accueillies favorablement ; les propositions françaises relatives aux pensions militaires et à la caisse des retraites, n'ont pas donné lieu à opposition, les Guinéens se sont ralliés à la solution qui est adoptée par les autres Etats africains ; quant aux biens français spoliés, le gouvernement guinéen est d'accord sur le principe du droit au dédommagement. Pour le Franc guinéen, enfin, une solution a été trouvée au cours de la deuxième séance qui s'est tenue le 20 novembre à Conakry.

¹⁴⁵ Ameillion (B.), *op. cit.*, pp. 93-94.

¹⁴⁶ La mission était conduite par Raymond Poussard, chef de service à la Direction Economique et Financière du ministère des Affaires Etrangères, et comprend également Jacques-Paul Moreau, administrateur civil du ministère des Finances, et François Caries, Inspecteur des Finances au ministère de la Coopération.

¹⁴⁷ La délégation guinéenne était présidée par Ismaël Touré, ministre des Travaux Publics et des Transports. Elle comprenait par ailleurs Alpha Diallo, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Ousmane Baldé, vice gouverneur de la Banque centrale de Guinée, Mamadou Diané, Commissaire aux comptes, Lamine Camara, Directeur du cabinet du ministre des Finances, et Ibrahima Diané, Directeur des Douanes.

A Paris, le général de Gaulle s'est fait tenir au courant des questions qu'il examine personnellement. Ismaël Touré, qui jusqu'alors n'avait guère affiché de sympathie pour la France, a tenu à faire des déclarations résolument optimistes ou encourageantes. Il a dit sa joie sincère et les espoirs suscités par la reprise du dialogue entre son pays et la France, espoirs bien légitimes : « *Nous savons que nos populations en France comme en Guinée sont animées d'une sympathie et d'une estime réciproques, exemptes de tout ressentiment qui permet de résoudre sans difficulté, les problèmes en suspens entre nos deux Etats, et d'aborder avec optimisme une nouvelle phase dans nos relations en vue d'une collaboration fructueuse et durable* »¹⁴⁸.

Si les propositions des experts sont homologuées par le gouvernement français, des négociations s'ouvriront à l'échelon des ministres. Il s'agit uniquement d'une reprise de dialogue, qui s'est déroulé dans un climat coopératif comme le stipule notamment le communiqué commun publié à l'issue des travaux, déclarant notamment « *qu'au cours des conversations qui se sont déroulées dans un climat de mutuelle compréhension, les deux délégations ont passé en revue les questions pendantes entre les deux pays. Le procès verbal de leurs travaux a été signé mardi après midi par les présidents des deux délégations, MM. Ismaël Touré et J. L. Pons. Il sera soumis à l'examen des deux gouvernements. Les conversations seront poursuivies ultérieurement à l'échelon ministériel* »¹⁴⁹.

C'est finalement en 1963 que les accords de coopération entre la France et la Guinée ont été signés. Ainsi, le 22 mai au Quai d'Orsay, prend fin la longue séparation de la Guinée et des Etats de ce qui fut la communauté franco-africaine. Cette série d'accord met fin, dans le principe, aux contentieux d'ordre financier, monétaire et fiscal qui représentaient les obstacles à la reprise des relations entre la France et la Guinée. Il s'agit d'accords ouverts qui prévoient l'institution de procédures destinées à permettre de résoudre les problèmes en instance (transferts et arriérés de paiement, indemnisation des ressortissants français expropriés, notamment). Les accords n'entraînent pas l'octroi d'une aide financière. Ils ne concernent que l'assistance technique et la coopération culturelle.

L'importance qu'attache le gouvernement de Conakry à ces entretiens est soulignée par la personnalité du chef de la délégation guinéenne Saïfoulaye Diallo, ministre d'Etat et

¹⁴⁸ Odou (Réné), « Reprise du dialogue entre la France et la Guinée », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, N° 889, 24 novembre 1962, p. 2416.

¹⁴⁹ *Ibidem*.

second personnage de Guinée après le président Sékou Touré. Les négociations se sont ouvertes dans d'excellentes conditions, ce qui a permis de mettre fin au contentieux qui les opposait. La question du contentieux, a même déclaré Saïfoulaye Diallo, « *est déjà virtuellement réglée, et nous avons abordé une négociation plus large pour régler l'ensemble de nos relations avec la France* »¹⁵⁰. L'affaire est d'importance, si l'on se rappelle que les relations franco-guinéennes, pratiquement interrompues depuis l'indépendance de la Guinée en septembre 1958, n'avaient marqué qu'un timide début de reprise en novembre 1962 par l'envoi à Conakry d'une mission d'experts français chargée de dresser, précisément l'inventaire de ce contentieux. En quelques jours de discussion, l'entente s'est faite et trois accords ont été signés : le premier contentieux qui a réglé le passé, le second, commercial, qui rouvre la porte des échanges et le troisième de coopération, qui rétablit l'assistance technique dans la sympathie¹⁵¹. Ces accords ont été négociés minutieusement par les deux parties et les négociations se sont déroulées dans « *une atmosphère cordiale* »¹⁵² comme nous le rapporte le communiqué officiel publié le 22 mai 1963.

Au moment où une mission ministérielle guinéenne entame à Paris des négociations avec le gouvernement français pour la reprise des relations économiques et de coopérations techniques entre les deux pays, il est intéressant de faire l'inventaire de l'aide que les alliés extérieurs de la Guinée lui ont apporté pendant les quatre premières années d'indépendance.

C/ Les alliés extérieurs de la Guinée

Dans cette étude, nous nous intéresserons aux alliés de l'ouest et ceux de l'est.

1) Les alliés de l'Ouest

En refusant la Communauté que lui proposaient le général de Gaulle et la France le 28 septembre 1958, l'aide économique et financière cessera brutalement, les relations commerciales ralentirent et finirent par s'arrêter. La Guinée se trouva d'un seul coup privée d'aide, mais ces échanges commerciaux ne suffirent guère de la rupture avec la France. Ils sont momentanément demeurés à un niveau global pratiquement stable : le commerce avec les

¹⁵⁰ Plazanet (Claude), « En rouvrant le dialogue franco-guinéen, M. Saïfoulaye Diallo transmet au Général de Gaulle une invitation à venir en Guinée de M. Sékou Touré », in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, N° 914, 18 mai 1963, p. 326.

¹⁵¹ Bettencourt (André), *op. cit.*, p. 1247.

¹⁵² *Idem*, « Les accords franco-guinéens ont été signés le 22 mai », in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, N° 915, 25 mai 1963, p. 115.

pays de l'OCDE et ceux de la zone dollar. Compensant dans une certaine mesure l'absence des échanges avec la France.

Mais la Guinée ne pouvait pas se passer d'une assistance économique. Le monde occidental lui manifestait une certaine réserve. La Guinée allait tout naturellement se tourner vers l'Est, c'est-à-dire l'URSS et ses « satellites » sans compter la Chine. L'action économique des Etats communistes en Guinée s'est considérablement accrue au cours des quatre années qui suivirent l'indépendance. Essayons de comprendre pourquoi.

Sur le plan commercial, après une courte période de réserve, les échanges commerciaux de la Guinée avec le monde occidental retrouvèrent leur niveau antérieur. La France étant relayée par les pays de l'OCDE et ceux de la zone dollar. Les accords commerciaux conclus avec la Grande Bretagne et la République Fédérale d'Allemagne devaient contribuer au maintien de ces échanges. L'assistance économique et financière résulte essentiellement de l'action des Américains et des Allemands.

a) L'assistance américaine

Dès février 1959, l'ICA accordait à plusieurs sociétés américaines envisageant d'investir en Guinée, des garanties contre le risque d'exportation portant sur 72 millions de dollars. En juin 1959, le gouvernement américain faisait don à la Guinée de 5 000 tonnes de riz et de 3 000 tonnes de farine d'une valeur approximative de 1,5 millions de dollar.

Le 28 octobre le gouvernement américain concluait un accord culturel prévoyant les échanges de professeurs et de techniciens grâce à l'octroi de bourses d'études et de voyages. Enfin, le 30 septembre 1960, les deux gouvernements ont signé un accord de base aux termes duquel les USA accordent à la Guinée une aide technique et économique.

b) L'assistance de la République Fédéral d'Allemagne

L'accord du 18 mars 1959, complété par le protocole du 18 juin 1960, prévoit l'octroi de bourses d'études à des jeunes guinéens, l'envoi d'experts et la fourniture de biens d'équipement. Le gouvernement a, en outre, consenti à la Guinée un prêt de 2 millions de marks pour la couverture des achats guinéens en Allemagne. Notons enfin, les garanties et les cautions pour les livraisons effectuées en Guinée en exécution de l'accord commercial germano-guinéen du 13 juillet 1960 à concurrence de 50 millions de marks. Ces divers accords ont tous été mis en œuvre à partir de 1961. Parmi les projets entrepris, il faut signaler

l'Imprimerie Patrice Lumumba, nécessitant la présence de 35 techniciens allemands ; et l'envoi d'une centaine de techniciens, dont une quarantaine pour l'enseignement¹⁵³. Il faut enfin noter la signature, le 11 février 1961, d'un protocole d'accord sur les échanges commerciaux entre les deux pays. Outre le « monde occidental » l'aide étrangère accordée à la Guinée, a été pour une bonne partie octroyée par le « monde soviétique ».

2) Les alliés de l'Est

L'action du « monde soviétique » comprend :

- Les accords commerciaux, conclus avec la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie, l'Union Soviétique, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Chine¹⁵⁴ ;
- Les accords d'aide, la Bulgarie exceptée, l'aide soviétique est accordée par les Etats qui ont conclu des accords commerciaux. Quels sont les traits généraux de ces accords ?

La Tchécoslovaquie s'est vu confier un rôle particulièrement important dans le domaine de l'assistance administrative¹⁵⁵, militaire et en matériel. En outre la Yougoslavie a ouvert à la Guinée un crédit équivalent à 5 millions de dollars pour l'achat de divers produits industriels. Ce crédit a été porté à la fin de 1961 à 7 millions de dollars¹⁵⁶ nous apprend Claude Plazanet. La RDA et la Pologne envoyaient essentiellement des experts techniques. La Chine, de son côté, envisageait de mettre à la disposition de la Guinée de forts contingents d'experts en matière agricole notamment. Il a été signalé en 1963, la présence d'environ 400 moniteurs chinois, spécialistes de la riziculture, dans la région de Kindia. Par contre, la Russie et la RDA semblaient faire porter leur effort principalement sur les investissements¹⁵⁷ ;

- L'aide en personnel. En effet, les méthodes d'enseignement et de formation appliquées depuis de nombreuses années dans les pays de l'Est lui permettent de disposer de nombreux techniciens d'une valeur confirmée¹⁵⁸.

Enfin, notre étude perdra tout son sens si nous omettons d'étudier les modalités de l'affection de l'aide financière accordée à la Guinée. A ce titre, les Etats communistes ne

¹⁵³ Plazanet (Claude), « L'aide étrangère à la Guinée se chiffre théoriquement à 180 millions de dollars », in : *Europe France outre-mer*, N° 399, avril 1963, p. 15.

¹⁵⁴ Les échanges commerciaux portent essentiellement sur les produits du sol et du sous-sol et le matériel d'équipement ; les achats de biens de consommation sont réduits au strict minimum.

¹⁵⁵ La Yougoslavie a envoyé en Guinée un certain nombre de techniciens, dont 24 professeurs.

¹⁵⁶ *Ibidem*.

¹⁵⁷ Charles (Bernard), 1967, *op. cit.*, pp. 188-193.

¹⁵⁸ Certains observateurs disent d'ailleurs que la Guinée forme le « banc d'essai de la soviétisation de l'Afrique ».

pratiquent pas le don, et la livraison gratuite par la Chine de 5 000 tonnes de riz à la Guinée constitue une exception. L'assistance financière ne revêt que la forme de prêts à long terme. L'URSS a accordé en 1959 un prêt de 140 millions de rouble à la Guinée (soit 35 millions de dollars). Ce prêt est remboursable en douze ans au taux de 2,5%. La Chine, de son côté, a prêté 100 millions de roubles en septembre 1960. Le remboursement aura lieu en dix ans à partir de 1970. Il sera net d'intérêt. Mais ces prêts sont faits sous condition d'affectations précises.

Dans cette cartographie de l'aide étrangère accordée à la Guinée, figure l'aide des pays africains répartie entre le Ghana, le Maroc et l'Égypte. C'est le Ghana qui donne le ton. En novembre 1958, il a couvert à la Guinée un crédit de 1 million de livres, porté à 4 millions au cours du premier trimestre 1959, soit approximativement 10,8 millions de dollars. Le gouvernement ghanéen avait prononcé son intention d'accorder à la Guinée un crédit total de 10 millions de livres, sous forme de deux nouveaux versements de trois millions de livres en 1960 et 1961¹⁵⁹.

Quant au Maroc, il a accordé à la Guinée un prêt de 10 millions de dirhams, soit à peu près 2 millions de dollars, destiné au règlement de créances arriérées. Enfin, pour l'Égypte, aux termes d'un accord qui date de mai 1961, un prêt de 6 millions de livres égyptiennes, soit à peu près 16 millions de dollars, a été consenti à la Guinée. Ce prêt, accordé au taux annuel de 2,5% devait être remboursé en sept années. Il devait être employé à l'achat en Égypte de biens d'équipements¹⁶⁰.

Conclusion

Dès sa naissance, la République de Guinée a eu des difficultés énormes. La plus importantes est d'ordre économique dû à la rupture de ses relations diplomatiques avec la France. Cette attitude de la France s'explique par le « Non » de la Guinée au référendum. Elle veut aussi apaiser les craintes d'Houphouët-Boigny.

Cette situation obligea la Guinée à consolider l'indépendance et l'unité de l'Afrique qui se réalisera avec la naissance de l'OUA. Pour chercher l'équilibre financier dont le pays a besoin, la Guinée se tourna vers ses alliés de l'Ouest (USA et RFA) et ceux de l'Est (l'URSS

¹⁵⁹ Ces derniers versements n'ont jamais été effectués. Le taux de ce crédit était à 2% et le remboursement devait intervenir à partir de la sixième année suivant l'attribution du prêt.

¹⁶⁰ Une clause spéciale de cet accord prévoyait l'interdiction pour la Guinée de commencer directement ou indirectement avec Israël.

et ses satellites), sans oublier bien entendu ses voisins d'Afrique (Ghana, Maroc et Egypte).

CONCLUSION GENERALE

Située entre la République de Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali et le Libéria, la République de Guinée a un climat tropical de type maritime avec des précipitations très abondantes près des côtes, et de type d'altitude, avec des températures variables à l'intérieur. A ces quatre régions naturelles (Basse, Moyenne et Haute-Guinée ainsi que la Guinée Forestière) correspondent, en gros quatre grands ensembles ethniques : Soussou, Peul, Tenda et Malinké. Les Guinéens sont musulmans (65%), animistes (30%) et chrétiens (5%).

La Guinée française offre aux visiteurs et aux chercheurs la plus grande diversité constamment renouvelée de ses paysages, des populations et de son folklore. Ce panorama serait complet s'il se trouvait limité à l'examen des seuls attraits touristiques classiques.

A ceux-ci, la Guinée offre en effet, un autre : celui de l'étude concrète d'une expérience politique et sociale absolument originale et qui se veut le tremplin de la réalisation d'une grande idée : l'Afrique indépendante et unie. A l'homme politique, au juriste, au sociologue, à l'écrivain, s'offre ici un champ immense et fertile en enseignements de toutes sortes.

Par exemple, à propos des résultats de la participation des Guinéens à l'effort de guerre, il convient de mentionner ici que durant la deuxième guerre mondiale, la Guinée n'a pas seulement participé à l'effort de guerre en envoyant des soldats pour libérer la France, elle a aussi mobilisé ses ressources agricoles et productives pour nourrir des combattants. Cet apport économique de la Guinée, représentant le cinquième de l'ensemble des souscriptions, a permis à la Guinée de regarder en arrière avec orgueil. Car en dépit d'un climat politique empreint de malaise, malgré les conditions humaines et économiques, malgré la pénurie de personnel et de moyens techniques, elle (la Guinée) a su par son travail manifester sa foi en la reconnaissance de la Patrie et son ardente joie d'y participer par la mobilisation de toutes les énergies civiles disponibles.

C'est avec le référendum de 1958, étendu par le général de Gaulle aux territoires de l'Union française, que la Guinée marque de son empreinte l'histoire de l'Afrique post-coloniale. Par son « Non » à la Constitution votée à 95% grâce à l'abolition de la chefferie, la Guinée se sépare des territoires administrés par la France le 2 octobre 1958. Sékou Touré proclame officiellement la République dont il devient le premier président.

Depuis 1958, la politique du PDG est passée par plusieurs phases successives.

D'abord, sur le plan intérieur, le PDG procéda à l'édification de l'Etat, en mettant sur place un régime présidentiel et en mettant sur pied un parti-Etat qui contrôle idéologiquement les associations de jeunes et surtout les femmes. Dans le domaine économique, l'Etat oriente et encadre l'économie. Ainsi, une révolution économique a été entreprise en Guinée, mais avec des différences selon les secteurs. Les causes de cette révolution tiennent en particulier aux accords passés avec les pays de l'Est (notamment avec l'URSS le 13 janvier 1959), posaient le problème des rapports avec des organismes de commerce étatique, ainsi qu'aux fuites de capitaux vers Paris et à la restriction locale des crédits bancaires. Les réformes de structures proprement dites ont pour but de faciliter l'application du plan guinéen lancé le 1^{er} juillet 1960.

Le socialisme guinéen qui « reflétait les préoccupations de « l'aile gauche du gouvernement guinéen », ne concerne cependant pas l'industrie. Une ordonnance sur les investissements privés fut prise en mai 1960. Aussi bien la monnaie guinéenne, créée en 1960, n'a pu maintenir effectivement la parité sur le plan international. La Guinée posait donc le problème du colonialisme sous l'angle exclusif du commerce extérieur et des compagnies de traite, au moment où le néo-capitalisme le posait en termes d'industrialisation.

En gros, les transformations des structures que le gouvernement guinéen avait apportées à l'économie guinéenne s'étaient révélées, faute de cadres qualifiés et d'investissements extérieurs importants, insuffisantes à donner au pays la prospérité qu'il eut souhaitée. C'est la raison pour laquelle, les dirigeants guinéens ont adopté le plan triennal, véritable « expérience guinéenne » qui, à son tour a connu des échecs malgré ses quelques réalisations.

Ensuite, sur le plan diplomatique, la doctrine choisie par le régime guinéen a été le neutralisme. En Afrique, la Guinée avait à résoudre un « paradoxe ». Du fait de la singularité de sa réponse au référendum, ce pays, champion de l'unité africaine, pouvait se présenter comme un élément de balkanisation, dans la mesure où ce choix politique l'amènerait à couper tout lien avec le reste du continent. L'union Ghana- Guinée du 23 novembre 1958 se développa moins dans le but de constituer un Etat nouveau, qu'il fut unitaire ou fédéral, que dans celui de former le noyau d'une Afrique révolutionnaire. C'était l'amorce de l'Afrique dite « de Casablanca ».

Concernant ses rapports avec la France, elle a suivi une politique modérée malgré les menaces brandies par le gouvernement français. En effet, l'attitude du gouvernement

français (non reconnaissance officielle du pays, rappel des fonctionnaires, vote hostile à l'ONU sur la candidature guinéenne, suppression de l'aide), s'explique par le fait que « pour sauver la Communauté, il fallait écraser la Guinée ».

Les raisons de l'attitude modérée de la Guinée sont d'une part le désir de signer des accords avec la France, et d'autre part l'aisance financière du pays grâce à l'aide des pays occidentaux (URSS, USA, Allemagne RFA, Chine, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Pologne, la RDA, la Yougoslavie) et les pays africains (Ghana, Maroc, Egypte) dont le montant assurait le « fonctionnement normal d'une année budgétaire ». Les premiers versements du prêt ghanéen qui devait atteindre 10 millions furent en effet rapidement effectués, malgré l'opposition de la France dont l'Office de changes ne voulut pas acheter les livres ghanéens, ce qui obligea la Guinée à faire à la discipline de la zone française une première entorse.

L'attitude gaullienne avait créé un vide dans lequel chaque groupe voulait entrer. Au début de novembre 1958, soixante Etats avaient déjà reconnu la Guinée. Quant à la France, elle fera de facto dans un communiqué transmis par le chef de la mission française, le 28 septembre ; et signa des accords avec la Guinée. Ces accords ne sont pas dus à la fermeté gaulliste, mais à la peur des « Guinéens nantis ». Ces protocoles, qui ne comportaient de reconnaissance officielle et qui n'étaient signés que par des ministres, n'ont pas été suivis d'accord réels. Du côté guinéen, au même moment, des accords signés avec la RDA et avec la Tchécoslovaquie prouvaient qu'il n'y avait d'autres solutions à la zone franc. Du côté français, le gouvernement maintient en fin de compte sa position primitive jusqu'en 1963, date de la normalisation des accords franco- guinéens.

Dans le monde, les voyages de Sékou Touré en novembre 1958 se traduisirent notamment par des accords avec les Etats-Unis, le Royaume- Uni, l'Allemagne l'URSS et ses « satellites ». En fin 1959, la balance entre les deux blocs semblait donc équilibrée. C'est la raison pour laquelle certains observateurs pensent qu'avec l'indépendance commence le temps des revirements, du savant mouvement du balancier entre l'Est et l'Ouest, des complots. Que fait Sékou Touré ? Que veut-il ? On s'interroge. On ne trouve toujours pas de réponses satisfaisantes. Sékou Touré passionné et dérouté à la fois, fait naître des amitiés ferventes et haines tenaces. A partir de 1961, cet homme qui a été la conscience d'une certaine Afrique militante est de moins en moins compris et de plus en plus critiqué.

On accuse la Guinée d'être tour à tour « une satellite du communisme », « une dépendance du « néo-colonialisme américain », « un pays à la dérive ». Mais la vérité semble

être, au dire de ceux qui le connaissent bien, « que Sékou Touré est un pragmatique profond, un homme qui ne croit qu'aux vertus de l'expérience, avec tous les faux pas que cela implique ». Rien d'étonnant, par conséquent si la politique guinéenne de ces premières années a semblé à ce point faite de véritable calcul politicien.

Ainsi quoiqu'il en soit, deux séries de constatations peuvent être faites, qui concernent l'une la solidité du régime guinéen et l'autre son audience à l'extérieur ; populaire ou non, le pouvoir du président Sékou Touré s'est avéré finalement plus solide que l'imaginaient d'exil ses principaux adversaires. Il y a eu de nombreuses critiques sur le rapport qu'entretient Sékou Touré et le pouvoir politique. Mais il est difficile de mettre en doute le courage et la persévérance dont il a fait preuve pour faire de la Guinée un pays réellement indépendant. On ne peut plus l'accuser de n'être pas sincère, ni contester qu'il s'est battu avec acharnement contre des ennemis surgis de toutes parts.

L'expérience politique du Parti Démocratique de Guinée ne projette pas seulement ses reflets dans les réunions de comités et les meetings populaires où, à égalité absolue, militantes et militants rivalisent d'éloquence et de maturité politique à la tribune. A travers des structures toutes nouvelles, ingénieusement adaptées aux conditions particulières d'un pays qui fut soumis un demi siècle durant, aux rigueurs de la colonisation, à travers aussi le programme révolutionnaire du PDG s'est manifestée et s'est exprimée dans une adhésion populaire, chaleureuse et enthousiaste, sous la conduite d'un chef d'Etat, que l'histoire a rangé déjà parmi les plus grands révolutionnaires anciennement sous domination coloniale : le président Sékou Touré, animateur à la fois du mouvement révolutionnaire et du mouvement ouvrier africain. Mais le moment d'émotion passé, que restera-t-il de tout cela ?

ANNEXES

ANNEXE 1

DISCOURS PRONONCE PAR M. SEKOU TOURE (PRESIDENT DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DE LA GUINEE FRANCAISE) A L'OCCASION DE L'ARRIVEE DU GENERAL DE GAULLE A CONAKRY
LE 25 AOUT 1958.

Monsieur le Président, vous venez en Afrique précédé du double privilège d'appartenir à une légende glorieuse qui magnifie la victoire de la Liberté sur l'asservissement et d'être le premier chef du Gouvernement de la République Française à fouler le sol de la Guinée. Votre présence parmi nous symbolise non seulement la « Résistance » qui a vu le triomphe de la Raison sur la force, la victoire du Bien sur le mal, mais elle représente aussi et je puis même dire surtout un nouveau stade, une autre période décisive, une nouvelle phase d'évolution. Concernant la peuple africain ne serait-il pas sensible à ces augures, lui qui vit quotidiennement dans l'espoir de voir sa dignité reconnue et renforce de plus en plus la volonté d'être égal aux meilleurs ?

La valeur de ce peuple ? Monsieur le Président, vous la connaissez sans doute mieux que nul autre, pour en avoir été juge et témoin aux heures les plus difficiles que la France ait jamais connues. Cette période exceptionnelle à l'issue de laquelle la liberté devait resurgir avec un éclat nouveau, une force décuplée, est marquée par l'homme d'Afrique d'une manière toute particulière, puisqu'il a, au cours de la dernière guerre mondiale, rallié, sans justification apparente, à la cause de la Liberté des peuples et de la dignité humaine.

A travers les vicissitudes de l'histoire, chaque peuple s'achemine vers ses propres lumières, agit selon ses caractéristiques particulières et en fonction de ses principales aspirations sans qu'apparaissent, nécessairement, les mobiles réels qui le font agir.

Notre esprit, pourtant rompu à la logique implacable des moyens et des fins, ainsi qu'aux dures disciplines des réalités quotidiennes, est constamment attiré par les grandes nécessités de l'Élévation et de l'émancipation. L'épanouissement des valeurs de l'Afrique est freinée, moins à cause de ceux qui les ont façonnées, qu'à cause des structures économiques et politiques héritées du régime colonial en déséquilibre avec ses propres réalités et ses aspirations d'avenir ;

C'est pourquoi nous voulons corriger, non seulement des réformes timides et partielles, mais fondamentalement ces structures afin que le mouvement de nos sociétés suive la ligne ascendante d'une constante évolution, d'un perpétuel perfectionnement.

Le progrès est en effet une création continue, un développement interrompu vers le Mieux, pour le Meilleur. Etape après étape, les sociétés et les peuples élargissent et consolident leur droit au bonheur, leurs titres de dignité, et développent leur contribution au patrimoine économique et culturel du monde entier.

L'Afrique noire n'est différente en cela de toute autre société ou de toute autre peuple. Selon nos voies propres, nous entendons nous acheminer vers notre bonheur et cela avec d'autant plus de volonté et de détermination que nous connaissons la longueur du chemin que nous avons à parcourir.

A travers le désordre moral dû au fait colonial et à travers les contradictions profondes qui divisent la monde, nous devons taire les pensées idéales afin de serrer au plus près les possibilités réelles, les moyens

efficaces et immédiatement utilisables ; nous devons nous préoccuper des conditions exactes de nos populations afin de leur apporter les éléments d'une indispensable évolution, sans laquelle le mieux-être qu'elles prétendent légitimement obtenir ne pourrait être créé. Si nous ne nous employons pas à cette tâche, nous n'aurions aucune raison de vouloir remplir les fonctions dont nous avons la charge, aucun droit à la confiance de nos populations. C'est parce que nous nous interdisons de confisquer à notre profit la souveraineté des populations guinéennes que nous devons nous dire sans détour, Monsieur le Président du Conseil, les exigences de ces populations pour qu'avec elles, soient recherchées les voies les meilleurs de leur Emancipation totale.

Le privilège d'un peuple pauvre est que le risque que courent ses entreprises est mince, et les dangers qu'il encourt sont moindres. Le pauvre ne peut prétendre qu'à s'enrichir et rien n'est plus naturel que de vouloir effacer toutes les inégalités et toutes les injustices. Ce besoin d'égalité et de justice nous le portons d'autant plus profondément en nous, que nous avons été plus durement soumis à l'injustice et à l'inégalité. L'analyse logique et une connaissance de plus en plus grande de nos valeurs particulières, de nos moyens potentiels, de nos possibilités réelles, nous laissent cependant exempts de tout complexe et de toute crainte ; nous sommes uniquement préoccupés de notre avenir et soucieux du bonheur de notre peuple : Ce bonheur peut revêtir des aspects multiples et des caractéristiques diverses selon la nature de nos aspirations, de nos désirs, selon notre état propres ; il peut être aussi bien une chose unique qu'un faisceau de milles choses, toutes également indispensables à sa réalisation. Nous avons quant à nous un premier et indispensable besoin, celui de notre dignité. Or il n'y a pas de dignité sans liberté, car tout assujettissement, toute contrainte imposée et subie dégrade celui sur qui elle pèse, lui retire une part de sa qualité d'homme et en fait arbitrairement un homme inférieur. Nous préférons la Pauvreté dans la liberté à la Richesse dans l'esclavage. Ce qui est vrai pour l'Homme l'est autant pour les sociétés et les peuples. C'est ce souci de Dignité, cet impérieux besoin de Liberté qui devait susciter aux heures sombres de la France les actes les plus nobles, les sacrifices les plus grands et les plus beaux traits de courages.

La Liberté, c'est le privilège de tout Homme, le droit naturel de toute société ou de tout peuple, la base sur laquelle les Etats Africains s'associeront à la République Française et à d'autres Etats pour le développement de leurs valeurs et de leurs richesses communes.

Monsieur le Président, vous me permettez de rappeler un passage du discours que j'ai prononcé à l'occasion de la visite récente d'un Représentant du Gouvernement Français, M. Gérard Jaquet, ancien ministre de la France d'Outre-mer.

« Notre option fondamentale qui, à elle seule, conditionne les différents que nous allons effectuer, réside dans la décolonisation intégrale de l'Afrique : ses Hommes, son économie, ses organisations administrative, etc. en vue de bâtir une communauté Franco-africaine solide et dont la pérennité sera d'autant plus garantie qu'elle n'aura plus dans son sein des phénomènes d'injustice, de discrimination ou toute autre cause de dépersonnalisation et d'indignité.

« En effet, le monde évolue rapidement et les impératifs de la vie moderne posent avec brutalité le problème du choix entre la stagnation et le progrès, entre la division des peuples et leur union fraternelle, entre l'esclavage et la liberté, enfin entre la guerre et la paix.

« Pour l'Afrique Noire d'influence française, ces problèmes doivent être abordés avant tout avec un esprit réaliste, compréhensif. Notre cœur, notre raison, en plus de nos intérêts les plus évidents, nous font choisir, sans hésitation, l'indépendance et la liberté dans cette union, plutôt que de nous définir sans **la France et contre la France**. Et c'est en raison de cette orientation politique que nos exigences être toutes connues pour que leur discussion soit facilitée au maximum ».

(.....) Le Droit à l'indépendance, le respect de la Dignité des peuples devaient être considéré comme les bases les plus solides de toute association des peuples différents !

(.....) Le rayonnement de la France, la garantie et le développement de ses intérêts en Afrique ne saurait désormais résulter que de l'association libre des pays d'Outre-mer. L'action économique et culturelle de la France demeure encore indispensable à l'évolution harmonieuse et rapide des Territoires d' Outre-mer.

C'est en fonction de ces leçons du passé et des impératifs de cette évolution nécessaire, de ce progrès général irréversible déjà accompli de la ferme volonté des peuples d'Outre-mer à accéder à la totale Dignité Nationale excluant définitivement toutes les séquelles de l'ancien régime colonial, que nous ne cessons, dans le cadre d'une communauté Franco-Africaine égalitaire et juste de proclamer la reconnaissance mutuelle et l'exercice du Droit à l'indépendance des peuples d'Outre-mer.

Nous ne renonçons pas et ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance car, à l'échelon africain comme à l'échelon franco-africain nous entendons exercer souverainement ce droit. Nous ne confondons pas non plus la jouissance de ce droit à l'indépendance avec la sécession d'avec la France, à laquelle nous entendons rester liés et collaborer à l'épanouissement de nos richesses communes. Le projet de constitution ne doit pas s'enfermer dans la logique du régime colonial qui a fait juridiquement de nous des citoyens français et de nos Territoires, « partie intégrante de la République Française une et indivisible ». Nous sommes Africains et nos Territoires ne sauraient être une partie de la France. Nous serons citoyens de nos Etats africains, membre de la Communauté Franco-Africaine. En effet, la République Française, dans l'Association Franco-Africaine, sera un élément tout comme les Etats Africains seront également des éléments constitutifs de cette grande Communauté Multinationale composée d'Etats libres et égaux. Dans cette association avec la France, nous viendrons en peuples libres et fiers de leur personnalité et de leur originalité, en peuples conscients de leur apport au patrimoine commun, enfin, en peuples souverains participant par conséquent à la discussion et à la détermination de tout ce qui, directement ou indirectement, doit conditionner leur existence.

La qualité ou plutôt la nouvelle nature des rapports entre la France et ses anciennes colonies devra être déterminée sans particularisme et sans duperie. Le nom de notre association nous importe peu, ce qui importe sera le contenu de notre association, la somme des possibilités d'évolution qu'elle offrira aux territoires africains.

Pour résumer la position guinéenne vis-à-vis du projet de constitution qui fera l'objet du Référendum du 28 septembre, nous affirmons qu'elle ne sera favorable qu'à condition que la Constitution proclame :

1°) Le droit à l'indépendance et à l'égalité juridique des peuples associés, droit qui équivaut à la liberté pour ces peuples de doter d'institutions de leurs choix et d'exercer dans l'étendue de leurs Etats et au niveau de leur ensemble leur pouvoir d'autodétermination et d'autogestion ;

2°) Le droit de divorce sans lequel le mariage franco-africain pourrait être considéré dans le temps, comme une construction arbitraire imposée aux générations montantes ;

3°) La solidarité agissante des peuples et des Etats associés afin d'accélérer et d'harmoniser leur évolution.

Dans l'intérêt bien compris des peuples d'Outre-mer et de la France, nous osons penser, Monsieur le Président, que votre Gouvernement saura proposer au Référendum un projet de constitution tenant compte, non pas des conceptions juridiques basées sur un régime impopulaire, mais seulement des exigences exprimées par des peuples mûrs, tous solidairement et fermement décidés à se construire un destin de Liberté, de Dignité et de solidarité fraternelle.

Vive la Guinée !

Vive la France !

Source : ANS, (P° III 8° 662).

ANNEXE 2

DISCOURS PRONONCE PAR LE GENERAL DE GAULLE (PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE) A L'OCCASION DE SON ARRIVEE A CONAKRY LE 25 AOUT 1958.

Je veux d'abord, d'un mot, dire à quel point j'ai été touché, car il faut que je le dise en public, des sentiments dont la population de Conakry m'a offert tout à l'heure le magnifique témoignage.

Je dois dire que, dans l'expression de ces sentiments, j'apercevais, je distinguais beaucoup d'attachement à la France et aucune reproche à son égard. Il n'y a pas de raison, en effet – et je ne serai pas là si je n'en étais pas convaincu – il n'y a pas de raison, en effet, pour que la France rougisse, en rien, de l'œuvre qu'elle a accompli ici avec les Africains.

Nous voyons à chaque pas, quand nous prenons pied sur cette terre de Guinée, quelles sont les réalisations que l'œuvre commune a déjà accomplies, et quand nous entendons les présidents de l'Assemblée et du Conseil de Gouvernement, nous croyons bien apercevoir aussi ce que la culture, l'influence, les doctrines, la passion française ont pu faire pour contribuer à révéler la qualité de l'homme qui en avaient naturellement. Ceci dit, j'ai écouté bien entendu avec la plus grande attention les paroles qui ont été prononcées ici et qui me paraissent demander que le Général de Gaulle, le chef de la France, fasse ici, dise ici ce qu'il faut, pour bien préciser les choses qui doivent être précisées.

La question entre nous, Africains et Métropolitains, elle est uniquement de savoir si nous voulons, les uns et les autres, pratiquer ensemble pour une durée que je ne détermine pas une communauté qui permettra de développer ce qui doit l'être au point de vue économique, social, moral, culturel et, s'il le fallait, de défendre nos libertés communes contre ceux qui voudraient l'attaquer.

Cette communauté, la France la propose, personne n'est tenu d'y adhérer. On a parlé d'indépendance, je dis ici plus haut encore qu'ailleurs que l'indépendance est à la disposition de la Guinée. Elle peut la prendre, elle peut la prendre le 28 septembre en disant « Non » à la proposition qui lui est faite et dans ce cas je garantis que la métropole n'y fera pas d'obstacle. Elle en tirera bien sûr les conséquences, mais d'obstacles elle n'en fera pas et votre Territoire pourra comme il le voudra et dans les conditions qu'il voudra, suivre la route qu'il voudra.

Si la Guinée répond « Oui », c'est que, librement, d'elle-même, spontanément, elle accepte la communauté qui lui est proposée et si la France, de son côté, dit « Oui », car il faut aussi qu'elle le dise, alors, les Territoires d'Afrique et la Métropole pourront faire ensemble cette œuvre nouvelle qui sera faite par l'effort des uns et des autres pour le profit des hommes qui les habitent.

Toutes ces charges sont considérables et néanmoins je crois, de son côté la Métropole dira « Oui » à la Communauté Franco-africaine aux conditions que j'ai indiquées tout à l'heure. A la condition qu'elle trouve ailleurs cette sympathie, ces appels qui sont nécessaires à un peuple quand il a à fournir des efforts, je dirai même des sacrifices, en particulier quand ce peuple est la France, c'est-à-dire un pays qui répond volontiers à l'amitié et aux sentiments et qui répond, un sens opposé, à la malveillance qui pourrait lui être proposé.

Je crois que la réponse sera « Oui ». Je crois que la Guinée dira « Oui » à la France et, alors, je crois la route nous sera ouverte, où nous pourrions marcher en commun. La route ne sera pas facile ; il y aura beaucoup d'obstacles sur le chemin des hommes d'aujourd'hui et les paroles n'y changent rien.

Ces obstacles il faut les franchir, il faut franchir l'obstacle de la misère. Vous avez parlé d'obstacle de l'indignité, oui, il est franchi déjà en grande partie, il faut finir de le franchir : dignité à tous les points de vue, notamment au point de vue interne, nationale. Il y a d'autres obstacles encore qui tiennent à notre propre nature humaine, à nos passions, à nos préjugés, à nos exagérations. Ces obstacles-là, je crois que nous saurons les surmonter.

C'est dans cet esprit-là que je suis venu vous parler à cette Assemblée et je l'ai fait en confiance, je l'ai fait en confiance parce que en définitive, je crois à l'avenir que des ensembles d'hommes libres se forment, qui soient capables de tirer du sol et de la nature humaine ce qu'il faut pour que les hommes soient meilleurs et plus heureux. Et puis je crois qu'il faut donner l'exemple au monde, car si nous venions à nous disperser, tout ce qu'il y a dans le monde d'impérialisme marcherait sur nous. Bien sûr, il y aurait des idéologies comme au paravent, comme étendard pour le procéder, ce ne serait pas la première fois dans l'intérêt du monde que les intérêts ethniques et nationaux marcheraient des pancartes. Il faut donc que nous nous tenions ensemble pour cela aussi, c'est notre devoir humain. J'ai dit. Vous réfléchirez

J'emporte de ma visite à Conakry l'impression d'un sentiment populaire qui est tout entier tourné du côté que je souhaite. Je forme le vœu que les élites de ce pays prennent la direction que j'indique et dont je crois qu'elle répond à l'intention profonde de nos masses et, ceci dit, je m'interromps en attendant peut-être, si le fait se produit jamais, l'occasion suprême de venir vous voir, dans quelques mois, quand les choses établies et que nous manifesterons ensemble publiquement l'établissement, la fondation de notre communauté. Et si je ne devais pas vous voir, sachez que le souvenir que je garde de mon séjour dans cette grande, belle, noble ville, ville laborieuse, ville d'avenir, ce souvenir je ne le perdrai pas.

Vive la Guinée !

Vive la République !

Vive la France !

Source : ANS, (p° III 8° 662).

ANNEXE 3

STRUCTURE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE 1940 à 1958.

A- GOUVERNEUR GENERAUX DE LA GUINEE FRANÇAISE

- | | |
|---------------------------|---|
| 1- LOUIS PLACIDE BLACHER | (1936- 1940) |
| 2- ANTOINE FELIX CIACCOBI | (1940-1942) |
| 3- HORACE GROCCICCHIA | (1942-1944) |
| 4- JACQUES FOURNEAU | (1944-1946) |
| 5- EDOUARD TERRAC | (1946-1948) |
| 6- ROLAN PRE | (1948-1951) |
| 7- PIERRE HENRY SIRIEX | (1951-1953) |
| 8- XAVIER TORRE | 1953 (selon les informations que nous possédons n'a jamais rejoint son poste) |
| 8- JEAN PAUL PARISSOT | (1953-1955) |
| 9- CHARLES HENRY BONFILS | (1955-1956) |
| 10- JEAN RAMADIER | (1956-1958) |
| 11- JEAN MAUBERNA | (janvier 1958 à septembre 1958 quand la France a rappelé tous les fonctionnaires) |

B- CHEFS DE LA SURETE NATIONALE DE LA GUINEE FRANCAISE

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1- JEAN RENE MULLER | (1945- 1946) |
| 2- PIERRE OTAVY | (1946- 1948) |
| 3- CHARLES WILT | (1948-1950) |
| 4- ESPITALIER | (1951- 1953) |
| 5- HEUDE | (1953-1954) |
| 6- PAUL HUMBERT | (1954-1956) |
| 7- GEORGES FESSAGUET | (1957 à janvier 1958) |

8- L. BLOC

(janvier 1958 à septembre 1958 date de rappel des fonctionnaires Français

Source : Keita Sidiki-kobélé, *Ahmed Sékou Touré : l'homme et son combat anti-colonial (1922- 1984)*, Conakry, Edition S.K.K., 1998.

ANNEXE 4

DIVISION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA GUINEE

La Guinée est divisée en Quatre grandes régions :

Basse-Guinée avec Conakry comme Capitale

Cercle de BOFFA

Cercle de BOKE

Cercle de DUBREKA

Cercle de FORECARIAH

Cercle de KINDIA

Cercle de CONAKRY

Moyenne- Guinée (Foutah) avec Mamou comme Capitale

Cercle de DABOLA

Subdivision de DINGUIRAYE

Subdivision de FARANAH

Cercle de DALABA

Cercle de GAOUAL

Subdivision de YOUKOUNKOUN

Cercle de LABE

Subdivision de MALI

Subdivision de TOUGUE

Cercle de MAMOU

Cercle de PITA

Subdivision de TELIMEKE

Haute- Guinée avec Kankan comme Capitale

- Cercle de BEYLA

- Cercle de KANKAN

- Cercle de KOUROUSSA

- Cercle de SIGUIRI

Guinée- Forestière ou (Région Forestière) avec Macenta comme Capitale

- Cercle de GUECKEDOU

- Cercle de KISSIDOUGOU

- Cercle de MACENTA

- Cercle de N'ZEREKORE

Source : ANS, 17G/ 573 – 152.

ANNEXE 5



Photo N° 1 : La salle de l'Assemblée nationale où fut proclamée l'Indépendance Nationale de la Guinée.

Source : ANS, (P° I 4° 237).

Annexe 6



Photo N° 2 : Le président de l'Assemblée nationale Saïfoulaye Diallo décore le président de la République Sékou Touré de la « Médaille de la Fidélité au peuple ».

Source : ANS, (P° I 4° 237).

Annexe 7



Photo N° 3 : A l'Aéroport Internationale de Conakry, Sékou Touré, président de la République et Saïfoulaye Diallo, président de l'Assemblée nationale.

Source : ANS, (P° I 4° 237).

Annexe 8



Photo N° 4 : La tombe de Camara M'Balia qui succomba à la répression anti-RDA en 1954.

Source : ANS, (P° I 4° 237).

Annexe 9

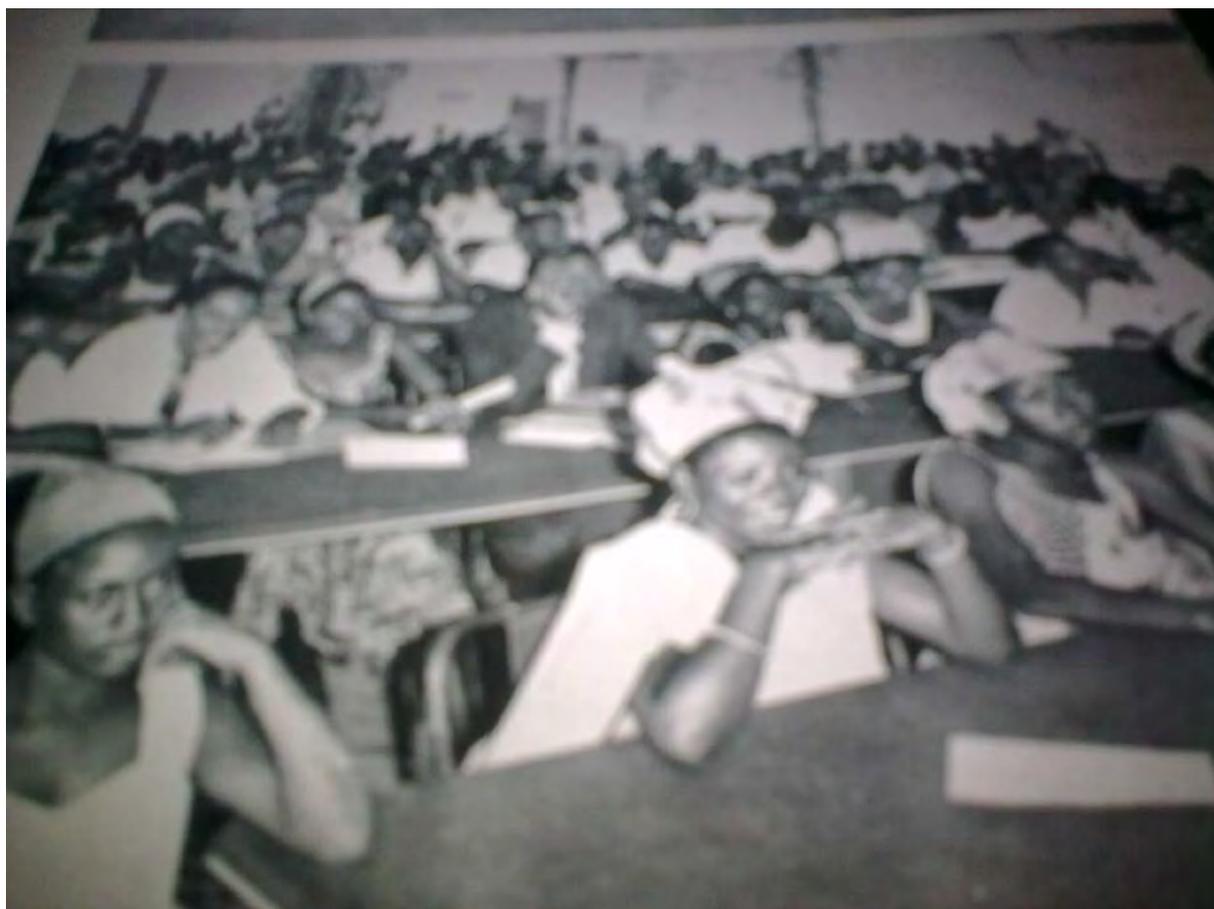


Photo N° 5 : Les femmes guinéennes suivent des cours de formation professionnelle féminine.

Source : ANS, (P° I 4° 237).

Annexe 10



Photo N° 6 : Les femmes guinennes soutiennent les bases de la Révolution Nationale.

Source : ANS, (P° I 4° 237).

Annexe 11



Photo N° 7 : mars 1960 : La Monnaie guinéenne est lancée.

Source : ANS, (P° I 4° 237).

ANNEXE 12

COMPOSITION DU BUREAU POLITIQUE NATIONAL DU PDG

Il comprend 17 membres élus tous les trois ans au congrès. Depuis le 31 décembre 1962 (comme depuis le 17 septembre 1959 ou depuis le 27 janvier 1958, à un nom près), ce sont, classés d'après le nombre des voies obtenues :

- 1 – M. Sékou Touré
- 2 – El Hadj Diallo Saïfoulaye
- 3 – Mme Camara Loffo
- 4 – Mme Bangoura Mafory
- 5 – M. Beavogui Louis Lansana
- 6 – M. Ismaël Touré
- 7 – M. Diakhité Moussa
- 8 – M. Keita Nfamara
- 9 – M. Diané Lansana
- 10 – M. Diallo Abdourahmane
- 11 – M. Tounkara Jean Faragué
- 12 – M. Fofana Mamadou
- 13 – M. Camara Damantang
- 14 – M. Kaba Mamady
- 15 – M. Camara Bengaly
- 16 – M. Léon Maka
- 17 – M. Camara Daouda

Source : Odou René, « Guinée quelle révolution ? », *Afrique nouvelle*, N°1664, 27 mai – 02 juin 1981.

Annexe 13

TEXTE DE DECLARATION DE LA GUINEE PRODUIT PAR L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUINEE

Le 02 octobre 1958, réunie en séance extraordinaire, l'Assemblée territoriale de Guinée fait la déclaration suivante :

1/ «Considérant qu'en conséquence, le vote négatif au Referendum du 28septembre1958 de la part d un territoire d Outre.mer consacre l indépendance de ce territoire vis-à-vis de la République Française ».

2/ Considerant le resultat du Referendum du 28septembre 1958 :1136324 « non »contre56941 « oui ».

3/ Constate que cette majorité de voix négatives place le territoire d une part, de la Constitution Française, et d'autre part, des déclarations du Président du Conseil du Gouvernement de la République du Général de Gaulle.

4/ Proclame solennellement l'Indépendance Nationale de la Guinée et l'érection de l'Assemblée Nationale Constituante Souveraine dont les membres prennent le titre de Députés.

5/ Décide d attribuer à ce nouvel Etat indépendance le nom de la République de Guinée.

6/ Proclame l'adhésion de la République de Guinée au princirpe inscrit de la charte des Nations Unies (ONU).

7/ Invite le Gouvernement de la République de Guinée à prendre toutes dispositions pour accréditer la République de Guinée auprès des autres nations et de l'Organisation des Nations Unies.

8/ Donne les pleins pouvoirs au Gouvernement de la République de la Guinée pour administrer et gérer les intérêts nationaux, prendre toutes mesures utiles, engager et conclure toute négociation dans l'intérêts de la nation ».

Fait à Conakry le 02 octobre 1958

Assemblée Nationale Constituante.

Source : Autra (Ray), Traoré (Mamadou), « La République de Guinée », Recherche africaine, 1959, N° 1- 4, pp. 9- 11.

ANNEXE 14

QUESTIONNAIRE

Nom :

Nationalité:

Prénom :

Profession :

Age :

Région d'origine :

- 1) Quel rôle a joué la Guinée dans la libération de la France pendant la deuxième guerre mondiale ?
- 2) Comment appréciez-vous l'état d'esprit des populations guinéennes pendant la guerre ?
- 3) Dans quelle atmosphère ont-elles appris la libération de la France ?
- 4) Quelles étaient les principales formations politiques qui ont marqué l'histoire de ce pays ?
- 5) Quel est le mot d'ordre du PDG ?
- 6) Quelle relation entretenait le PDG et l'administration coloniale ?
- 7) A-t-il connu des moments pénibles ?
- 8) Quelles relations entretenaient les partis politiques guinéens ?
- 9) Comment présentez-vous le bilan des actions du Gouvernement PDG ?
- 10) La lutte contre la chefferie est-elle la raison du succès du PDG ?
- 11) La suppression de la chefferie indigène est-elle un mouvement populaire qui a pris naissance depuis 1956 ou une volonté politique des dirigeants guinéens ?
- 12) Quelle était la position du PDG face au projet constitutionnel de 1958 ?
- 13) Le succès du Referendum est-il un consensus national ?
A la question fallait-il voter oui ou non au Referendum si c'est à reprendre quelle voie allez-vous conseiller la Guinée à suivre ?
- 14) Comment présentez-vous la politique intérieure et extérieure de la Guinée au lendemain du referendum
- 15) La Guinée est-elle isolée après sa rupture avec la France ?
- 16) Quel jugement portez-vous sur Sékou Toure ?

Sources de Références Bibliographiques

1-) INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Samb (D.) : *Manuel de Méthodologie et de normalisation à l'usage des étudiants, des auteurs, des rédacteurs, des éditeurs et des secrétaires*, IFAN, Cheikh Anta Diop, Dakar, 1999, 298p.

Mbaye (S.), *Guide des Archives de l'Afrique Occidentale Française*, Dakar, Saint-Louis, 1990, 205p.

Thomassery, (M.), *Catalogue des périodiques d'Afrique Noire Francophone : (1858-1962) conservé à l'IFAN, Catalogues et documents*, Université de Dakar, Institut Français d'Afrique Noire, 1962, 117p.

2-) SOURCES

2-1 Sources écrites

2-1-1 Sources archivistes (Archives National du Sénégal : (ANS))

2-1-1-1 : Fonds AOF

Série G : Affaires politiques et Administration générale (1782-1958).

Sous Série 2G : Rapports politiques et rapports d'ensemble (1920-1960).

Sous série 17G : Affaires politiques AOF (1895-1958).

17G/137, 17G/586, 17G/573 : Bulletin de renseignements journaliers des services de sureté de la Guinée (1957-1958).

17G/613 ; 17G/ 622 : Rapport sur la situation politique en AOF en mai 1958 à la constitution du gouvernement du général De Gaulle, 42p.

17G/ 619 : Bulletin de renseignements des services de sureté, 2ém semestre 1957 et année 1958.

17G/633 : Synthèse politique mensuelle des services de sureté de L'AOF (suite février, mars, avril 1958 et le recueil des principaux renseignements reçus par le bureau d'études de l'AOF du 14 au 21 septembre 1958.

Sous série 20G : Election (1841-1959).

20G /131- Référendum.

Sous série 21G : Police et sureté.

21G/205 : Presse (1947-1958).

2-1-2 : Sources orales

Bah Amadou (commerçant) né le 25 janvier 1935 à PITA en Moyenne-Guinée.

Bangoura Karim (Administrateur à Enda tiers-monde) né le 06 mars 1938 à BOKE en Basse-Guinée.

Camara Karamokhoba (ancien agent de la Chambre de commerce de Dakar), né le 10 novembre 1942 à MACENTA en Guinée-Forestière.

Fofana Abdoulaye (Economiste) né le 20 décembre 1939 à SIGUIRI en Haute-Guinée.

Keita Kanfory (Opérateur économique) né le 18 août 1940 à KANKAN en Haute-Guinée.

3- Sources imprimées

Guy Echeverry (Charles), « Les candidats africains soutenus par le MUIR », *Réveil*, N°110, 27 mai 1946.

Guy Echeverry (Charles), « Tournée africaine des candidats progressistes du Bloc africain », *Réveil*, N°112, 3 juin 1946.

Muller (Claude), « Les parlementaires africains à l'Assemblée nationale française », *Journal officiel de la République française*, N°34, Paris, 22 mars 1955.

Sidibé (Daouda), « Réhabiliter la révolution guinéenne », in le *Moniteur africain*, N°163, 14 novembre 1963.

Terrac (Roger), « La Conférence africaine française de Brazzaville », *Journal d'AEF*, N°35, 3 février 1944.

4- Discours consultés

Discours de Monsieur Sékou Touré président du Conseil de gouvernement des 28 juillet, 25 août 1958, de M. Diallo Saïfoulaye, président de l'Assemblée territoriale et du général de Gaulle, président du gouvernement de la République française à Conakry, le 25 août 1958 ; et

allocution radiodiffusée de MR. Sékou Touré prononcé à Dakar, le 28 août 1958, Conakry imprimerie du gouvernement, 1958, 40p, (P°III 8° 662).

Discours prononcé par Sékou Touré, vice-président du Conseil du gouvernement à l'école territoriale d'administration et à l'occasion des élections aux conseils de circonscription, Conakry, Imprimerie du gouvernement, 1958, 19 p (P° III 8°662).

Discours de clôture du VIIIe congrès national du PDG prononcé le 2 octobre 1967 par Ahmed Sékou Touré, Conakry, 25 septembre au 2 octobre 19967, Conakry, Imprimerie du gouvernement, 68p, (bi III 8° 1015).

3 – Références bibliographiques

3-1 : Sur l'Afrique

Baulin (Jacques), *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Ed. Euraphor-Press, 1980.

Bassène (Djiguatte Amédé), « Le référendum du 28 septembre 1958 à Dakar », Dakar, UCAD, 2005, 176 p [Mémoire de maîtrise].

Chaffard(Georges), *Les carnets secrets de la décolonisation, tome 2*, Paris, Calmann- Lévy, 1967.

Davidson Basil, « L'Afrique de demain : quelques nouveaux courants », in : *présence africaine*, N°45, 1^{er} trimestre 1963, p. 19-34.

Benoist (J.R.), *L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960*, Dakar, NEA, 1994.

De Gaulle (Charles), *Mémoire d'espoir, tome 1*, Paris, Plon, 1970.

De Lusignan (Guy), *L'Afrique Noire depuis l'indépendance : l'évolution des Etats Francophones*, Paris, Fayard, 1970.

Fall (Babacar), « Le travail forcé en Afrique Occidentale Française 1900- 1946- Cas du Sénégal, de la Guinée et du Soudan », Dakar, UCAD, 1984[Thèse de Doctorat de 3^{em} cycle, Histoire].

Gonidec (P.F.), « L'évolution des territoires d'Outre-mer depuis 1946 », in : *Revue juridique et politique de l'Union Française*, 2^{eme} année, juillet-septembre 1957.

Kipré(Pierre), *Le congrès de Bamako ou la naissance du RDA*, Paris, Editions Chaka, 1989.

Lacouture (Jean), *De Gaulle, tome 2*, Paris, Seuil, 1985.

M' Bokolo (Elikia), *Les élites d'Afrique centrale et la conférence de Brazzaville*, in *Colloque : « De Gaulle et la Conférence de Brazzaville : la réception des principes de Brazzaville par les populations africaines en A.E.F. »*, Paris, Institut Charles de Gaulle, du 23-25 mai 1987.

Spero Adotevi (Stanislas), *De Gaulle et les Africains*, Paris, Editions Chaka, 1990.

Suret-Canale (Jean), *L'Afrique Noire Occidentale et Centrale : De la colonisation aux indépendances (1945-1960) : Crise du système colonial et capitalisme monopolisted'Etat*, Paris, Editions sociales, 1972.

Sy (Seydou Madani), *Recherche sur l'exercice du pouvoir politique en Afrique Noire : Côte d'Ivoire, Guinée, Mali*, Paris, Editions A. Pédonne, 1965.

3-2 : Sur la Guinée

Ameillon (B), *La Guinée, bilan d'une indépendance*, Paris, Maspero, 1964.

Bah (Mahmoud), *Construire la Guinée après Sékou Touré*, Paris, l'Harmattan, 1990.

Barry (Alpha Abdoulaye), *Pouvoir du discours et Discours du pouvoir : l'art oratoire chez Sékou Touré de 1958 à 1984*, Paris, l'Harmattan, 2002.

Bettencourt André, « Guinée : un échec et un avertissement » in : *Revue française d'études politiques africaines*, N°60, décembre 1970, p. 6-8.

Bettencourt (André), « Retour de la Guinée parmi les Etats frères », *Marchés tropicaux et Méditerranéens*, N° 917, 08 juin 1963, p. 1247.

Camara Laye, « L'Ame de l'Afrique dans sa partie guinéenne », in : *Recherches africaines*, janvier- mars 1963, p. 29-37.

Camara (Sylvain), *Rencontres internationales de Bouaké, « Tradition et modernisme en Afrique Noire »*, Paris, Seuil, 1965.

Castaud Maurice, « Naissance et évolution du parti démocratique de Guinée », *Centre d'études et de recherches marxistes*, N°55, 1967, 28p.

Condé (Alpha), *Guinée, Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine*, Paris, Editions Git-le-cœur, 1972.

Charles (Bernard), *La Guinée*, Paris, Editions rencontres, 1963.

Charles (Bernard), *Guinée*, in : *Décolonisation et régime politique en Afrique Noire*, Paris, A. Colin, 1967.

De Lestrang (Monique), « Jeunesse guinéenne », in : *Revue des sciences médicales*, N°7, 1954, p. 3-9.

Diallo (Alpha Abdoulaye), *La vérité du ministre*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

Diawara (Alpha), *Guinée*, Dakar, Cerda, 1967.

Doumbouya (Karinkan), « Regards croisés sur l'enseignement public en Haute Guinée 1903-1946 », Dakar, UCAD, 2005, [Thèse de doctorat de 3^{em} cycle, Histoire].

Garnier (Jacqueline-Beaujeu), « Guinée indépendante », in : *Revue politique et parlement*, N°684, novembre 1958, p 353-361.

Kaba (Lansiné), *Le « non » de la Guinée à De Gaulle*, Paris, Editions Chaka, 1989.

Kaké (Ibrahima Baba), *Sékou Touré, le héros et le tyran*, Paris, J. A. Livres, 1987.

Keita (Sidiki Kobélé), *Ahmed Sékou Touré : l'homme et son combat anti-colonial (1922-1958)*, Conakry, Editions S.K.K., 1998.

Masson (Paul), « Guinée 58 », in : *Union française et parlement*, N°95, 1958, p. 23-26.

Miandre (Jacques), « L'expérience guinéenne », Extrait de *la revue d'Esprit*, N° 10, octobre 1963, p. 514-532.

Person (Yves), *Samori, une révolution dyula*, Dakar, IFAN, 1986.

Plazanet (Claude), « L'aide étrangère à la Guinée se chiffre théoriquement à 180 millions de dollars », in : *Europe France Outre-mer*, N°399, avril 1963, p. 14-17.

Rabemananjara (Jacques), *Guinée, prélude à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1958.

Réné (Odou), « La Guinée : quelle révolution », in : *Afrique nouvelle*, N°1664, 27 mai-2 juin 1981, P.6-7.

Rivière (Claude), « La mobilisation politique de la jeunesse guinéenne », Dans *Revue française d'études politiques africaines*, N° 42, juin 1969, p. 67-89.

Rivière (Claude), *Mutations sociales en Guinée*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1971.

Suret-Canale (Jean), « La fin de la chefferie en Guinée », in : *Journal of african history*, vol VII, 1966, N°3, p. 459-473.

Suter-Canale (Jean), *La République de Guinée*, Paris, Editions sociales, 1970.

Touré (Ahmed Sékou), « Inconvénients et avantages de la Loi-cadre », in : *Union Française et Parlement*, N°71, mars 1956, p.9.

Touré (Ahmed Sékou), *L'action politique du PDG*, Paris, Présence africaine, 1959.

Touré (Ahmed Sékou), *Expérience guinéenne et Unité africaine*, Paris, Présence africaine, 1959.

Touré (Ahmed Sékou), « Le sens du progrès Extrait du rapport du Vié congrès du PDG, 21-31 décembre 1962 », in : *Recherches internationales*, N°39-40, septembre-décembre 1963, p. 275-284.

Touré (Ahmed Sékou), « La révolution et l'unité populaire suivie des statuts du Parti Démocratique de Guinée », in : *Recherches africaines*, octobre-décembre 1963, p.5-47.

Touré (Ahmed Sékou), *L'Afrique et la Révolution*, Paris, Présence africaine, 1967.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	1
INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE : Atmosphère politique de la Guinée de1939 à 1954	9
Chapitre I : Contexte de guerre (1939-1945)	10
A / Etat d'esprit des populations	10
1) Sous vichy	10
2) Sous de Gaulle	14
B/ La participation de la Guinée à l'effort de guerre	15
1) L'effort de guerre	15
2) Les résultats de l'effort de guerre	17
Chapitre II: L'Union française et la reconnaissance	
de la dignité africaine (1946-1954)	21
A/ Les droits acquis	21
1) La liberté politique	21
2) La liberté du travail	23
3) Droit à la citoyenneté	26
B/ Naissance des mouvements associatifs	28
1) Les associations ethniques	28
2) Les partis politiques africains	30
a) Le Parti démocratique de Guinée (PDG)	31
1) La naissance	31
2) Les moments pénibles du PDG : le combat administration-PDG	32
3) La politique de massification	35

b) Le Bloc africain de Guinée (BAG)	36
1) Contexte de naissance	36
2) Les relations entre le PDG et le BAG	37
3) Les partis politiques d'origine « métropolitaine »	38
C) Les compétitions entre associations politiques	39
1) Obstacle ou atout : la mainmise au jeu électoral par l'administration	39
2) Les compétitions électorales	41
DEUXIEME PARTIE : Loi-cadre, Référendum et dynamisme politique (1956-1958)	45
Chapitre III: La Loi-cadre (1956-1957)	46
A/ Adoption de la Loi- cadre	46
B/ La conquête du pouvoir	50
1) Succès des candidats progressistes	50
2) Efficacité de l'action du PDG	51
C/ La lutte contre la chefferie et les raisons du succès du PDG	53
D/ Bilan des actions du gouvernement du PDG	58
Chapitre IV: Le référendum et ses enjeux (1957-1958)	63
A/ Contexte d'élaboration de la Constitution de 1958	63
B/ La question de l'indépendance	64
C/ Tournée africaine du générale de Gaulle : présentation de la Constitution	68
D/ Le déroulement du référendum	72
TROISIEME PARTIE: La politique du PDG après l'indépendance (1958-1963)	76
Chapitre V : L'édification de l'Etat guinéen (1958-1963)	77
A / Un régime présidentieliste	77

1) Les trois pouvoirs	77
a) L'exécutif	78
b) Le législatif	78
c) Les rapports entre exécutif et législatif	79
d) Le judiciaire	79
e) Les marques du présidentielisme : démocratie nationale et démocratie populaire	80
2) Au cœur du régime présidentieliste : le parti-Etat	80
a) Un parti unique et tentaculaire	81
b) Les « bras armés » du parti ou les mouvements de jeunes et de femmes	82
B/ Un Etat qui oriente et encadre l'économie	83
1) Les objectifs et moyens	84
2) Atouts et handicaps	85
3) Les réalisations	85
Chapitre VI: La diplomatie de l'Etat-PDG (1958-1963)	87
A/ La Guinée et ses voisins	87
B / La Guinée et la France	88
C/ Les alliés extérieurs	91
1) Alliés de l'Ouest	91
2) Alliés de l'Est	93
CONCLUSION	95
ANNEXES	100
BIBLIOGRAPHIE	120
TABLE DES MATIERES	127

